

2019



13

Sécurité sociale

Neuchâtel 2019

Rapport social statistique suisse 2019

Domaine «Sécurité sociale»

Publications actuelles sur des thèmes apparentés

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, veuillez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).

Les transferts sociaux réduisent les inégalités de revenu, Évolution de 1998 à 2016, Actualités OFS, Neuchâtel 2019, 8 pages, numéro OFS: 1271-1601

Les bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse en 2017, Actualités OFS, Neuchâtel 2018, 4 pages, numéro OFS: 767-1700-05

Les Comptes globaux de la protection sociale 2017, Neuchâtel 2019, 4 pages, numéro OFS: 1093-1700

Enquête suisse sur la santé 2012, Troubles du sommeil dans la population, Neuchâtel 2015, 4 pages, numéro OFS: 1505-1200-05

Domaine «Sécurité sociale» sur Internet

www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 13 – Sécurité sociale

Rapport social statistique suisse 2019

Rédaction Nora Meister, OFS
Contenu Michele Adamoli, OFS; Sylvan Berrut, OFS;
Katja Branger, OFS; Wayra Caballero Liardet, OFS;
Vincent Cangemi, OFS; Magnus Fink, OFS;
Pascale Gazareth, OFS; Céline Gerber, OFS;
Roxane Gerber, OFS; Martina Guggisberg, OFS;
Stephan Häni, OFS; Silvia Hofer Kellenberger, OFS;
Thérèse Jeanloz, OFS; Martine Kaeser, OFS;
Rongfang Li, OFS; Jean-François Marquis, OFS;
Nora Meister, OFS; Caterina Modetta, OFS;
Andrea Mosimann, OFS; Fabienne Rausa, OFS
Éditeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2019

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: Nora Meister, section SOZAN, OFS,
tél. 058 463 64 21, info.sozan@bfs.admin.ch

Rédaction: Nora Meister, OFS

Contenu: Michele Adamoli, OFS; Sylvan Berrut, OFS;
Katja Branger, OFS; Wayra Caballero Liardet, OFS;
Vincent Cangemi, OFS; Magnus Fink, OFS;
Pascale Gazareth, OFS; Céline Gerber, OFS;
Roxane Gerber, OFS; Martina Guggisberg, OFS;
Stephan Häni, OFS; Silvia Hofer Kellenberger, OFS;
Thérèse Jeanloz, OFS; Martine Kaeser, OFS;
Rongfang Li, OFS; Jean-François Marquis, OFS;
Nora Meister, OFS; Caterina Modetta, OFS;
Andrea Mosimann, OFS; Fabienne Rausa, OFS

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 13 Sécurité sociale

Langue du texte original: allemand, français

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Mise en page: section DIAM, Prepress/Print

Graphiques: section DIAM, Prepress/Print

Cartes: section DIAM, ThemaKart

En ligne: www.statistique.ch

Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2019
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 1201-1900

ISBN: 978-3-303-13194-7

Table des matières

1	Introduction	4	4	Système de sécurité sociale	42
2	Contexte économique et sociodémographique	6	4.1	Fonctionnement du système de sécurité sociale	42
2.1	Contexte macroéconomique	6	4.2	Finances de la sécurité sociale: dépenses	44
2.2	Marché du travail: activité professionnelle et chômage	8	4.3	Finances de la sécurité sociale: recettes	46
2.3	Marché du travail: niveau des salaires	10	4.4	Aide sociale au sens large: bénéficiaires et financement	48
2.4	Marché du travail: bas salaires	12	4.5	Aide sociale au sens large: prestations sous condition de ressources	50
2.5	Population	14	5	Groupes à risque d'exclusion sociale	52
2.6	Familles	16	5.1	Approche par les ressources financières: bénéficiaires de l'aide sociale au sens strict	52
3	Conditions de vie de la population	18	5.2	Approche par les ressources financières: activité professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale au sens strict et durée d'octroi	54
3.1	Situation financière des ménages: revenus	18	5.3	Approche par les ressources financières: pauvreté en termes de revenus	56
3.2	Situation financière des ménages: dépenses et endettement	20	5.4	Approche par les ressources financières: pauvreté avant transferts sociaux	58
3.3	Formation: niveau de formation	22	5.5	Approche par les conditions de vie	60
3.4	Formation: participation à la formation	24	Glossaire	62	
3.5	Vie professionnelle: conditions de travail	26	Bibliographie	66	
3.6	Vie professionnelle: risques au travail	28	Bases de données	68	
3.7	Santé: état de santé	30	Liste des abréviations et acronymes	71	
3.8	Santé: comportements en matière de santé	32	Annexe	73	
3.9	Santé: handicap	34			
3.10	Conciliation emploi et famille	36			
3.11	Logement	38			
3.12	Relations sociales et existence en général	40			

1 Introduction

Situation initiale

Le Rapport social statistique suisse a été publié pour la première fois par l'Office fédéral de la statistique (OFS) en 2011. C'est un postulat déposé par le conseiller national Stéphane Rossini en 2001 qui en est à l'origine¹. Ce postulat demandait qu'un rapport social soit produit une fois par législature et décrivait, dans les grandes lignes, ce que devait contenir un tel rapport. Suivant ce mandat, le Rapport social statistique suisse est paru une seconde fois en 2015; le présent rapport représente donc la troisième édition.

Outre ce rapport, un certain nombre d'initiatives a vu le jour dans le domaine des rapports sociaux en Suisse entre 2000 et aujourd'hui, que ce soit au niveau des cantons², parmi des organisations privées³ ou au sein du monde académique⁴ (Neukomm & Fontana, 2016). Une partie des initiatives cantonales s'est développée sous l'impulsion de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) qui a émis des recommandations pour la réalisation des rapports sociaux cantonaux (CDAS, 2012).

Objectifs du rapport

Les indicateurs sélectionnés dans le cadre de cette publication doivent favoriser une meilleure compréhension des conditions dans lesquelles se réalisent et se développent les politiques sociales suisses.

Les politiques sociales reposent sur la solidarité et la lutte contre les inégalités. Elles s'entendent ici comme l'ensemble des efforts et mesures mis en place pour prévenir la détérioration des conditions de vie des personnes et pour améliorer celles de groupes de population défavorisés (Degen, 2012). Les politiques

sociales visent le plus souvent à offrir une protection directe aux individus. Elles ne se limitent toutefois pas à verser des sommes d'argent; elles peuvent aussi exercer une influence sur des incitations économiques de base ou encore favoriser ou défavoriser le travail. Il faut également relever que, comme les inégalités et le manque de ressources peuvent se manifester dans différents domaines de l'existence, les politiques sociales se déploient de manière transversale et comprennent différentes dimensions. Dès lors, le terme de politiques sociales recoupe des interventions très diverses (Bonoli, 2014).

Dans le cadre de ce rapport, les indicateurs présentés ont notamment pour objectif de:

- considérer les principaux changements économiques et sociodémographiques ainsi que les conditions de vie de la population suisse;
- appréhender les principales évolutions des politiques sociales suisses;
- comprendre quelles sont les personnes qui ont le plus de risque d'être touchées par l'exclusion sociale.

Depuis plusieurs années, les politiques sociales suisses doivent faire face à des enjeux de taille. On distingue à la fois des enjeux au niveau du financement du système de sécurité sociale et ceux qui ont trait à la cohésion sociale face à des mutations économiques et sociales qui génèrent des nouveaux risques (Bertozzi, Bonoli, & Gay-des-Combes, 2005). De manière globale, on pense par exemple au vieillissement de la population qui entraîne des discussions sur les réformes à mener au niveau du système de sécurité sociale; on pense encore à l'augmentation de la population étrangère et à son intégration; il y a également les mutations du marché du travail, qui transforment les trajectoires professionnelles et fragilisent les conditions de travail de certaines personnes. La question de la conciliation entre vie familiale et professionnelle est aussi au centre des préoccupations, notamment en ce qui concerne l'accueil extrafamilial, l'imposition des familles ou encore le congé paternité. Ce ne sont là que quelques exemples des problématiques auxquelles les chiffres proposés dans cette publication permettent d'apporter un éclairage.

¹ Postulat Rossini. 01.3788-Législature. «Rapport social». Ce postulat a été déposé le 14.12.2001 et accepté le 22.03.2002.

² Appenzell Rhodes-Intérieures, Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Genève, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Soleure, Vaud, Zoug, Zurich (état au 18.3.2019). L'appellation, le contenu et la périodicité des rapports varient fortement d'un canton à l'autre.

³ L'Almanach social, publié par Caritas depuis 1999, propose d'approfondir, chaque année, une thématique différente liée à la politique sociale. Le thème de l'année 2018 concernait, par exemple, le nationalisme (Caritas, 2018).

⁴ Le Centre de compétence suisse en sciences sociales (FORS) a publié, entre 2000 et 2016, le Rapport social suisse qui présentait une série d'indicateurs sociaux. Jusqu'en 2016, il était actualisé tous les quatre ans et, depuis 2012, pour chaque édition, une thématique spécifique était abordée de manière plus approfondie. Le thème de l'année 2016, année du dernier rapport paru, concernait le bien-être (Ehrler et al. 2016).

Dimensions abordées et structure

À l'exception d'une partie dédiée au bien-être subjectif et d'une autre consacrée à la pauvreté, il n'y a eu que peu de changements dans la structure et le contenu de ce rapport depuis 2011. Pour la présente édition, les indicateurs ont été repensés et réorganisés. Le modèle sur lequel repose l'organisation de ces indicateurs est présenté en annexe.

Le premier chapitre se concentre sur les dimensions contextuelles qui permettent de mesurer les changements structurels à l'œuvre. Ces mutations, économiques et sociodémographiques affectent les conditions de vie de la population. Il s'agit ici d'indicateurs relatifs au contexte macroéconomique, au marché du travail, à la population et aux familles en Suisse.

Le second chapitre porte sur les conditions de vie de la population. Cette partie exprime la marge de manœuvre et les perspectives de vie dont disposent les individus et reflète les domaines d'intervention des politiques sociales. Les conditions de vie comprennent des aspects matériels (par ex. le revenu ou le logement) et immatériels (par ex. la formation ou la santé). Dans ce rapport, ce sont les thématiques suivantes qui sont abordées: la situation financière, la formation, la vie professionnelle, la santé, la conciliation emploi et famille, le logement, les relations sociales ainsi que l'existence en général⁵. Ces différents domaines sont interdépendants et peuvent être mesurés de manière objective ou subjective (Leu, Burri, & Priester, 1997).

Le troisième chapitre aborde quant à lui le fonctionnement et le financement du système de sécurité sociale. Pour permettre aux individus de faire face à certains risques de l'existence, une réponse est apportée par l'État qui met en place une palette de prestations. Il existe divers régimes (par ex. les assurances sociales ou les prestations sous condition de ressources) et différents niveaux administratifs (fédéral, cantonal et communal) à l'origine de ces prestations.

Le quatrième et dernier chapitre se concentre sur les groupes à risque d'exclusion sociale. Pour désigner les personnes qui se trouvent dans des situations critiques, du point de vue des ressources financières ou des conditions de vie plus générales, il existe une palette d'expressions utilisées tant dans le débat public que dans la sphère scientifique. Dans cette publication, c'est le concept d'exclusion sociale qui est utilisé. Celui-ci permet d'aller au-delà de la pauvreté matérielle et de couvrir de manière plus dynamique les aspects multidimensionnels de l'existence (Priester, 1999; Paugam, 1998). L'exclusion sociale consiste en une diminution des chances de l'individu de participer pleinement à la société pour différentes raisons qui vont d'un accès limité à des ressources matérielles ou sociales à des problèmes de santé (UNECE, 2018; OFS 2015). Dans ce rapport, il est question de risque d'exclusion sociale plutôt que d'exclusion sociale. En effet, l'exclusion sociale est un processus dynamique et n'est pas un état déterminé et fixe.

Dès lors, l'exclusion sociale couvre des situations qui peuvent bien souvent avoir trait à des problèmes monétaires: les ressources financières des personnes ne sont pas suffisantes pour couvrir leurs besoins vitaux ce qui engendre des carences, matérielles ou immatérielles, dans différents domaines de l'existence; ces carences peuvent aussi être à l'origine des problèmes monétaires. L'approche par les ressources financières, le plus souvent mesurées par le revenu, permet d'identifier les groupes de personnes dont le revenu se situe en dessous de seuils monétaires définis.

L'approche par les conditions de vie apporte un complément: elle permet de connaître de manière plus fine l'ampleur, l'origine ou les répercussions de la situation d'exclusion, ce qui n'est pas le cas lorsque l'on s'intéresse exclusivement aux ressources financières. Par ailleurs, dans certains cas, les carences ne reposent pas sur les ressources financières mais sur d'autres aspects. Dans cette situation, l'approche par les conditions de vie permet d'appréhender les personnes qui souffrent de carences dans différents domaines de l'existence sans pour autant se trouver en dessous des seuils de ressources financières définis (Schuwey & Knöpfel, 2014; Leu, Burri & Priester, 1997).

Par conséquent, afin de comprendre les enjeux liés à l'exclusion sociale, il est nécessaire de réunir une palette d'indicateurs qui mesurent les différentes facettes des limitations auxquelles les individus peuvent faire face.

Bases de données et période sous revue

Les indicateurs présentés dans ce rapport sont issus de différentes bases de données (cf. bases de données): enquêtes basées sur des échantillons, sur des relevés exhaustifs ou utilisation des données administratives. Les bases de données se distinguent aussi par les périodes qu'elles couvrent: pour certaines, les données sont disponibles depuis de nombreuses années; pour d'autres, le relevé est plus récent. De ce fait, ces différences déterminent les informations à disposition ainsi que les séries temporelles qu'il est possible de présenter. Lorsque cela est possible, les analyses s'étendent de 1996 à 2018; et lorsque ce n'est pas le cas, elles sont restreintes aux années disponibles⁶.

Par souci de lisibilité, les termes employés dans le présent document pour désigner les personnes sont au masculin générique, c'est-à-dire qu'ils désignent les deux sexes.

⁵ La plupart de ces domaines figurent dans les travaux sur la qualité de vie et le bien-être, voir par exemple OCDE (2017) ou <https://ec.europa.eu/eurostat/de/web/gdp-and-beyond/quality-of-life/data> [5.4.2019].

⁶ Lors de la clôture de la rédaction du rapport, les informations concernant les conditions de vie provenant des données SILC n'étaient pas disponibles pour l'année 2017.

2 Contexte économique et sociodémographique

2.1 Contexte macroéconomique

De 1996 à 2017, le niveau de vie matériel de la population, mesuré à l'aune du produit intérieur brut (PIB) par habitant, a augmenté d'environ 26% et le nombre d'emplois en équivalents plein temps (EPT) est passé de 3,1 à 3,9 millions entre 1996 et 2018. Quant aux inégalités de revenus, elles ont peu évolué de 1998 à 2016.

Un taux de croissance moyen de 1,1% par an

Le PIB réel (c'est-à-dire après correction de l'inflation) par habitant¹ a augmenté de plus de 26% ces 21 dernières années, ce qui correspond à un taux de croissance moyen de 1,1% par an. Cette évolution n'a toutefois pas été linéaire (cf. graphique G.2.1): de longues phases de croissance ont alterné avec de brèves phases de récession. L'un des phénomènes marquants de cette période a été la crise financière et économique de 2009, qui a été à l'origine d'une forte contraction du PIB par habitant. Depuis, on observe globalement une évolution légèrement positive, qui a compensé les effets de la crise². Néanmoins, il faut relever que la croissance a fléchi ces dernières années.

Le secteur des services contribue toujours plus à la valeur ajoutée brute

L'analyse de l'évolution des trois secteurs économiques montre qu'ils contribuent de manière inégale à la valeur ajoutée brute de l'économie nationale suisse, et que l'évolution structurelle a fait varier leur importance relative (cf. graphique G.2.2). L'économie nationale suisse dépend beaucoup du secteur tertiaire (les services), un secteur dont la part de la valeur ajoutée brute est passée de 69,6% à 73,8% entre 1996 et 2017. Durant le même laps de temps, la part du secteur secondaire (l'industrie et la construction) a reculé de 29,0% à 25,5%; en chiffres absolus, ce secteur a lui aussi connu une augmentation, mais celle-ci est toutefois moins marquée que celle du tertiaire.

Le secteur primaire (l'agriculture) ne fournit plus qu'une très modeste part de la valeur ajoutée brute, puisque celle-ci, qui était encore de 1,4% en 1996, est tombée à 0,7% depuis plusieurs années.

Le secteur des services contribue davantage à la hausse du nombre d'emplois EPT

Durant la période 1996–2018, le nombre d'emplois EPT (cf. glossaire) a connu une hausse en passant de 3,1 millions à 3,9 millions. C'est surtout le secteur tertiaire qui a bénéficié de cette hausse (de 100 points en 1996 à 137 points en 2018, cf. graphique G.2.3); tandis que pour le secteur secondaire, le nombre d'emplois a stagné. Dans ce dernier secteur, ce sont particulièrement l'industrie textile, l'industrie du bois, du papier et d'imprimerie et la fabrication de machines qui ont le plus perdu d'emplois; à l'inverse, les industries pharmaceutiques ainsi que les industries dédiées à la fabrication de produits électroniques et horlogers et à la construction ont contribué davantage à la hausse du nombre d'emplois EPT. Au sein du secteur tertiaire, ce sont les activités de santé humaine et d'action sociale qui ont produit le plus d'emplois EPT; les activités du commerce de détail ainsi que d'hébergement et restauration sont celles qui ont connu la plus importante perte d'emplois EPT.

La répartition des revenus reste stable

Le rapport interquintile (cf. glossaire) montre, dans l'ensemble de la population, une répartition nettement moins égale des revenus primaires (revenus avant transferts sociaux, cf. glossaire) que des revenus disponibles: pour ces derniers, conformément à l'intention de la politique sociale, fiscalité et transferts sociaux compensent l'inégalité qui caractérise les revenus acquis sur le marché de l'emploi et des capitaux.

De manière générale et compte tenu des intervalles de confiance parfois relativement importants, le rapport interquintile ne présente pas de changement marqué depuis 1998 (cf. graphique G.2.4). On observe toutefois que les inégalités en matière de revenus disponibles ont enregistré une légère diminution jusqu'en 2001, suivie d'une faible augmentation de 2003 à 2007 et de 2009 à 2013. Pour 2014, les données indiquent un faible recul, qui se poursuit en 2016. Ces tendances sont bien plus prononcées pour ce qui est du revenu primaire, étant donné que ce dernier ne prend pas en compte les transferts sociaux, qui estompent les inégalités.

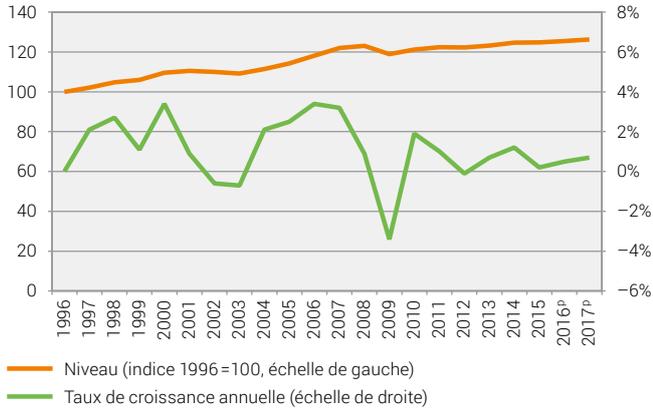
¹ Le calcul du PIB par habitant se fonde sur la population résidente permanente (cf. glossaire).

² pour un commentaire détaillé de l'évolution du PIB par habitant, cf. OFS, (2015b)

PIB réel par habitant, de 1996 à 2017

G2.1

Aux prix de l'année précédente

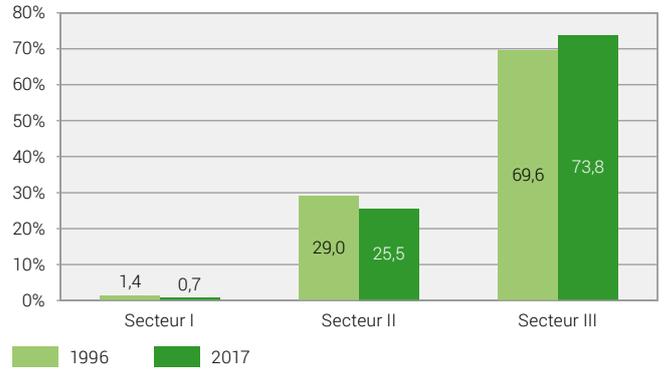


^p provisoire

Sources: OFS – Comptes nationaux (CN), Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP), Statistique de la population et des ménages (STATPOP) © OFS 2019

Valeur ajoutée brute par secteur économique, en 1996 et en 2017

G2.2



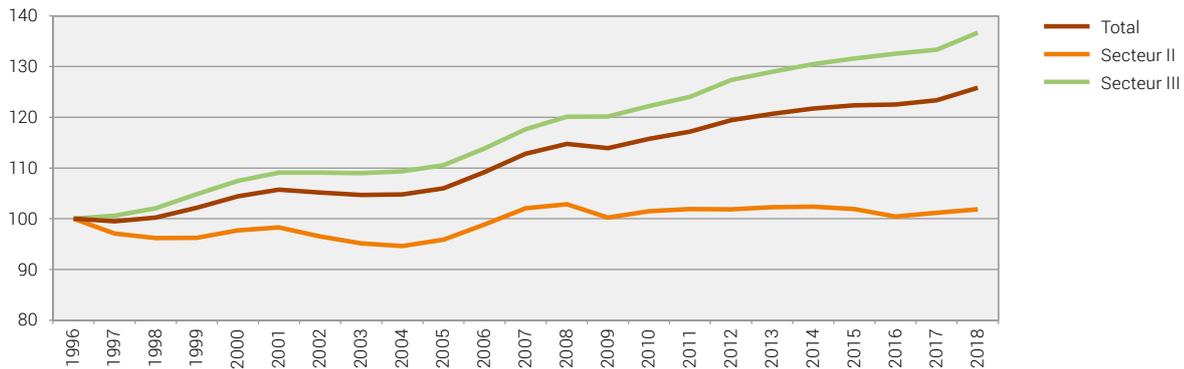
Source: OFS – Comptes nationaux (CN)

© OFS 2019

Nombre d'emplois en équivalents plein temps par secteur économique, de 1996 à 2018

G2.3

Indice 1996 = 100

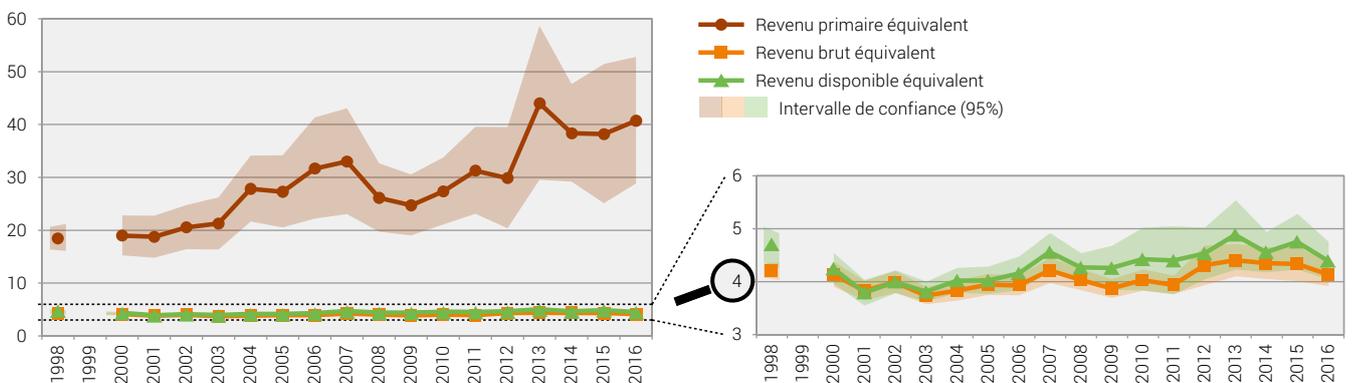


Source: OFS – Statistique de l'emploi (STATEM)

© OFS 2019

Rapport interquintile (S80/S20), de 1998 à 2016

G2.4



Remarque: les revenus négatifs sont également pris en compte dans les calculs. Sans loyers fictifs.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS 2019

2.2 Marché du travail: activité professionnelle et chômage

Entre 1996 et 2018, le nombre de personnes actives occupées a augmenté. C'est surtout parmi les femmes que ce nombre a connu une hausse.

Participation accrue des femmes au marché du travail

La population active en Suisse (population active occupée et chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT), cf. glossaire) est passée de 3,9 millions en 1996 à 4,9 millions en 2018. Parmi celle-ci, le nombre de personnes actives occupées a augmenté de 895 000 personnes sur la même période (1996: 3,8 millions, 2018: 4,7 millions; cf. graphique G 2.5). La présence des femmes sur le marché du travail s'est intensifiée: la part des actives occupées parmi les 15 ans et plus passant de 54,6% en 1996 à 59,7% en 2018 (cf. graphique G 2.6). En revanche, cette part est à la baisse chez les hommes sur la période considérée (1996: 76,1%, 2018: 71,0%). Si chez les femmes, la différence par nationalité était relativement prononcée en 1996, la part des femmes actives occupées des Suisses (hausse de 53,0% en 1996 à 58,9% en 2018) a plus ou moins rejoint celle des étrangères (baisse de 62,8% à 62,5% sur la même période). Entre 1996 et 2018, la part d'actifs occupés chez les hommes suisses a diminué de 74,9% à 69,1% et de 80,7% à 76,4% chez les hommes étrangers

Augmentation du chômage au sens du BIT

Entre 1996 et 2018, le taux de chômage au sens du BIT a augmenté en Suisse (de 3,7% à 4,7%, cf. graphique G 2.7). Une forte augmentation a été observée entre 2001 et 2003 (de 2,5% à 4,1%) et entre 2008 et 2010 (de 3,4% à 4,8%). Depuis 2013, le taux est resté stable entre 4,7% et 4,9%, ceci malgré un contexte économique généralement favorable. L'augmentation a été plus marquée chez les 15 à 24 ans (+3,3 points de pourcentage) et les personnes sans formation postobligatoire (+1,9 points de pourcentage, cf. graphique G 2.8).

En 2018, les femmes (5,1%) restent légèrement plus touchées par le chômage que les hommes (4,4%). Les étrangers sont aussi plus fréquemment au chômage au sens du BIT (8,2%) que les Suisses (3,5%). Parmi les Européens, ce sont les ressortissants de l'Europe de l'Est et du Sud-Est qui, avec 8,7%, totalisent la part la plus élevée de chômeurs au sens du BIT. Sans surprise, c'est chez les jeunes de 15 à 24 ans que le taux de chômage, avec 7,9%, est le plus important, contre 4,6% chez les 25–49 ans et 4,0% chez les 50 à 64 ans.

8,1% des personnes ayant une formation de type secondaire I sont au chômage au sens du BIT, alors que ceci n'est le cas que pour 4,8% de celles ayant une formation de type secondaire II et 3,5% de celles au bénéfice d'une formation tertiaire.

Les 50–64 ans plus touchés par le chômage de longue durée au sens du BIT

En 2018, presque quatre chômeurs au sens du BIT sur dix (39,9%) étaient au chômage depuis plus d'un an (hommes: 39,6%; femmes: 40,2%), ce qui correspond à 92 000 personnes. Les étrangers (41,5%) restent légèrement plus touchés par le chômage de longue durée que les Suisses (38,5%). Contrairement au taux de chômage, c'est chez les 50–64 ans qu'on constate la part des chômeurs de longue durée la plus élevée (60,5% contre 37,2% chez les 25 à 49 ans et 21,6% chez les 15 à 24 ans).

Entre 1996 et 2018, malgré une forte volatilité, on observe une tendance à la hausse du chômage de longue durée (de 25,6% à 39,9%).

Surreprésentation des femmes en termes de sous-emploi

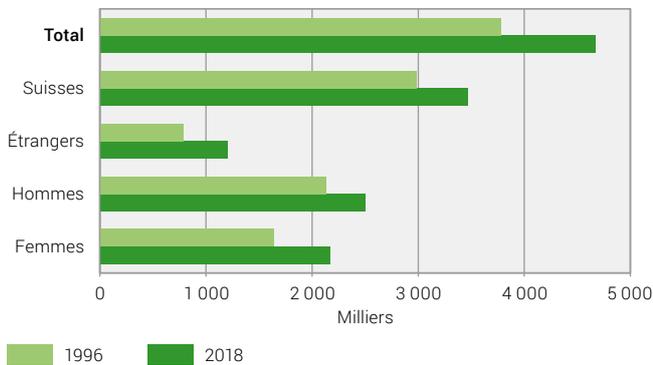
En 2018, 356 000 personnes étaient en sous-emploi, c'est-à-dire qu'elles souhaitaient travailler davantage et étaient disponibles pour le faire. Ceci correspond à 7,6% des personnes actives occupées, une proportion n'ayant que peu évolué en dix ans (+1,0 points de pourcentage depuis 2008).

Les femmes actives occupées sont nettement plus touchées: 12,3% d'entre elles sont en sous-emploi, contre 3,6% des hommes. Si la nationalité ne semble pas jouer un rôle majeur dans ce domaine (Suisses: 7,2%, étrangers: 8,8%), les personnes ayant achevé une formation de type tertiaire, avec 6,6%, sont moins souvent en sous-emploi (secondaire I: 8,9%, secondaire II: 8,2%).

Population active occupée selon différentes caractéristiques, en 1996 et en 2018

Population résidente permanente de 15 ans et plus

G 2.5



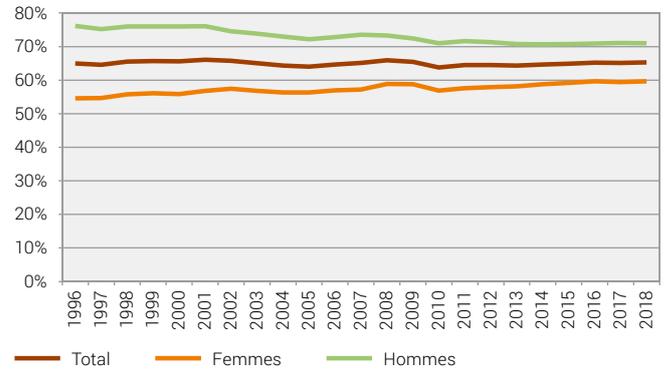
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2019

Taux d'actifs occupés selon le sexe, de 1996 à 2018

Population résidente permanente de 15 ans et plus

G 2.6



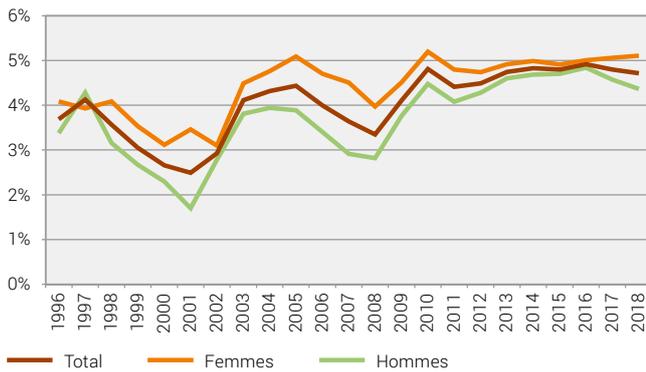
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2019

Taux de chômage au sens du BIT selon le sexe, de 1996 à 2018

Population résidente permanente de 15 ans et plus

G 2.7



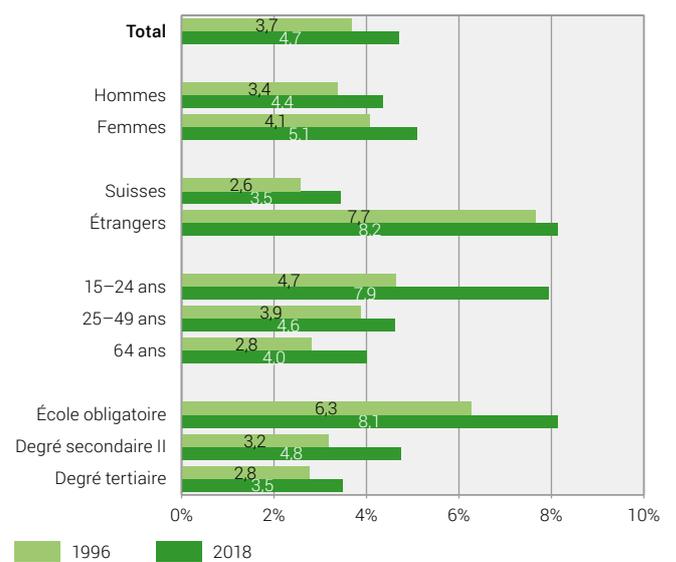
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2019

Taux de chômage au sens du BIT selon différentes caractéristiques, en 1996 et en 2018

Population résidente permanente de 15 ans et plus

G 2.8



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2019

2.3 Marché du travail: niveau des salaires

En 2016, le salaire médian s'élevait à 6502 francs bruts par mois. Les femmes, les étrangers et les personnes travaillant à temps partiel avec un taux d'occupation inférieur à 75% gagnaient moins.³

Salaire médian de 6502 francs bruts

Le salaire médian en 2016 s'élevait à 6502 francs bruts par mois (cf. graphique G.2.9). Les niveaux de rémunération étaient clairement supérieurs au salaire médian dans les activités économiques à forte valeur ajoutée telles que les assurances (8762 francs), les activités informatiques et services d'information (8900 francs), les services financiers (9742 francs) ou encore l'industrie pharmaceutique (9835 francs).

La rémunération horaire des temps partiels diffère de celle des temps pleins

Au niveau de l'ensemble de l'économie, on constate que, en 2016, le salaire horaire variait selon que l'on travaille à temps plein ou à temps partiel. Ainsi, la rémunération des personnes travaillant à temps partiel avec un taux d'occupation inférieur à 75% est systématiquement inférieure à celle versée pour les salariés travaillant à temps plein. Ces écarts salariaux sont de manière générale d'autant plus grands que la fonction hiérarchique occupée est élevée et que le taux d'occupation baisse. Par contre, les différences de rémunération horaire entre les temps pleins et les temps partiels sont moins marquées pour le personnel ayant un taux d'occupation d'au moins 75%.

Les femmes gagnent moins que les hommes

En 2016, le salaire mensuel des femmes dans l'économie totale se montait à 6011 francs, et celui des hommes à 6830 francs (cf. graphique G.2.9). La différence salariale a diminué depuis 2012, passant de 15,1% à 12,5% en 2014, et à 12,0% en 2016. Dans l'économie privée, l'écart salarial était en 2016 de 14,6%, contre 15,1% en 2014 et 18,9% en 2012. Dans le secteur public, il atteignait 12,5% en 2016. Ce différentiel des niveaux de rémunération entre les sexes s'explique en partie par des profils structurels et des activités exercées différentes (par ex. le niveau de responsabilité du poste occupé ou la branche économique).

Salaires plus élevés pour les étrangers occupant des postes à haut niveau de responsabilité

Si l'on considère l'ensemble de l'économie, la rémunération des personnes salariées de nationalité suisse était, en 2016, en moyenne plus élevée que celle versée à la main-d'œuvre étrangère, soit respectivement 6808 francs contre 5893 francs (cf. graphique G.2.10). Globalement, ce différentiel salarial en faveur des salariés suisses par rapport au personnel étranger se retrouve quelle que soit la catégorie de permis de séjour. En revanche, si l'on considère les postes exigeant un haut niveau de responsabilité, on constate que la main-d'œuvre étrangère gagnait des salaires plus élevés que ceux versés aux salariés de nationalité suisse. Ainsi, les frontaliers occupant des postes à haut niveau de responsabilité gagnaient 10 750 francs, les bénéficiaires d'une autorisation de séjour 12 247 francs contre 10 136 francs pour les salariés suisses. À l'inverse, avec 6190 francs, la rémunération des salariés de nationalité suisse n'occupant pas de fonction de cadre était supérieure aux salaires versés à la main-d'œuvre étrangère, soit 5694 francs pour les frontaliers et 5161 francs pour les salariés disposant d'une autorisation de séjour.

Augmentation du pouvoir d'achat des salaires entre 2010 et 2018

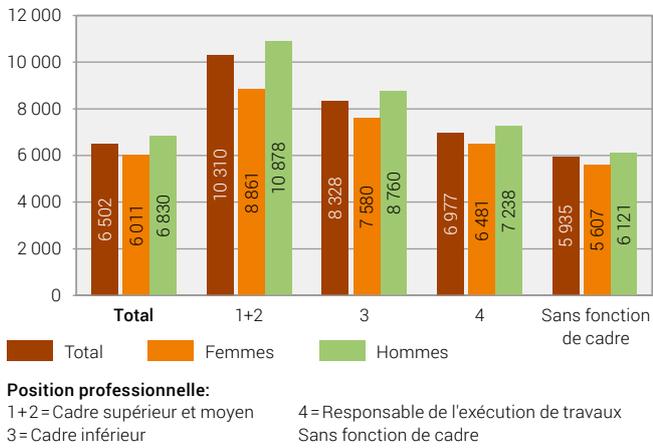
De 1996 à 1999, les salaires réels affichent une hausse de +0,1% en moyenne annuelle (cf. graphique G.2.11). L'économie suisse bénéficie en 2000 d'un élan significatif avec une croissance du PIB à +3,6%, le niveau le plus élevé depuis 10 ans et une hausse des salaires nominaux à +1,3%. Malgré cela, une inflation à +1,6% conduit à un recul des salaires réels de -0,3%. L'année 2009 se caractérise par une progression réelle exceptionnelle à +2,6%, résultat d'une hausse nominale de +2,1% conjuguée à une inflation négative de -0,5%. De 2010 et 2016, les évolutions annuelles des salaires nominaux sont inférieures à +1,0% mais l'inflation reste très basse voire négative. Ainsi chaque année, les salaires réels augmentent. En 2017, l'évolution nominale à +0,4% conjuguée à une inflation à +0,5%, en hausse par rapport aux années précédentes, conduit à un léger recul des salaires réels (-0,1%). De même, en 2018, compte tenu d'un taux d'inflation annuel à +0,9% et d'une progression des salaires nominaux de 0,5%, les salaires réels ont enregistré un recul de -0,4%. De 2010 à 2018, les salaires réels progressent de +0,7 % en moyenne annuelle.

³ Les chiffres présentés dans ce chapitre proviennent de l'Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) et de l'Indice suisse des salaires (ISS) (cf. bases de données).

Salaire mensuel brut selon la position professionnelle et le sexe, en 2016

Valeur centrale (médiane), en francs
Secteur privé et secteur public ensemble

G2.9



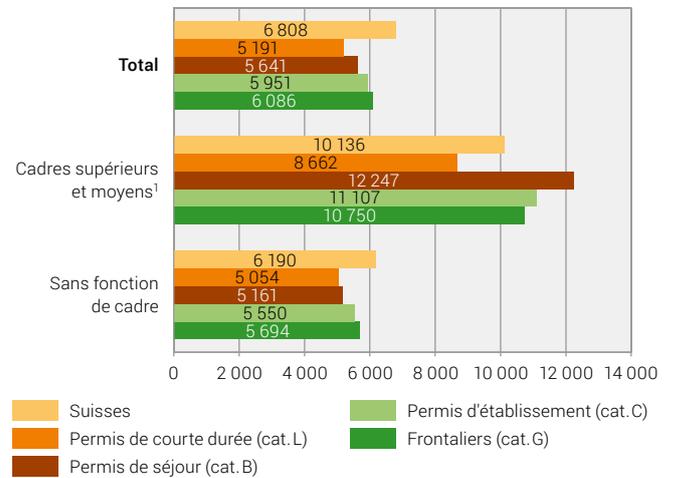
Source: OFS – Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)

© OFS 2019

Salaire mensuel brut, Suisses et étrangers selon la position professionnelle, en 2016

Valeur centrale (médiane), en francs
Secteur privé et secteur public ensemble

G2.10



¹ permis de courte durée (cat. L): coefficient de variation supérieur à 5% (valeur incertaine sur le plan statistique)

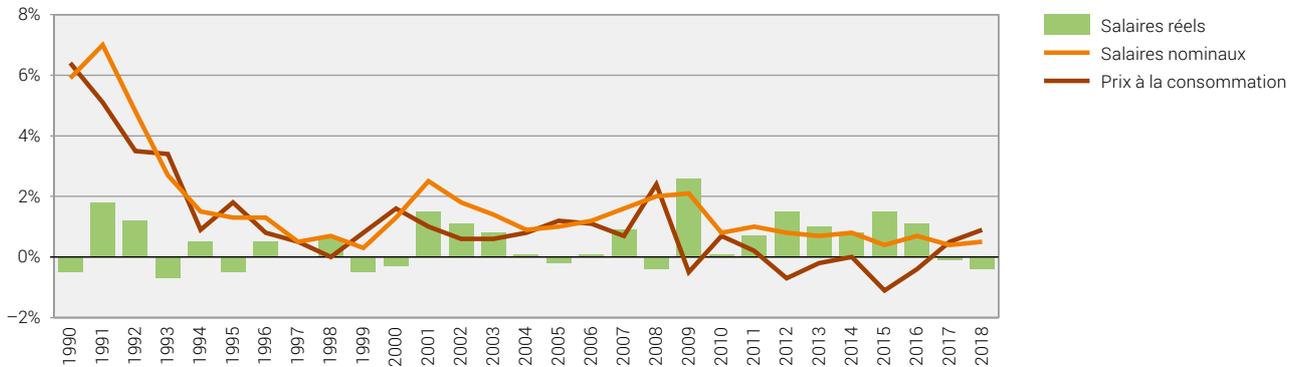
Source: OFS – Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)

© OFS 2019

Salaires et prix à la consommation, de 1990 à 2018

G2.11

Variation par rapport à l'année précédente



Source: OFS – Indice suisse des salaires (ISS)

© OFS 2019

2.4 Marché du travail: bas salaires

En 2016, les femmes, les personnes sans formation professionnelle et les personnes d'origine étrangère étaient plus nombreuses à occuper des postes à bas salaire. La restauration, le commerce de détail et l'hébergement comptabilisent un tiers des postes à bas salaire.

Femmes plus nombreuses à occuper des postes à bas salaire

En 2016, dans l'économie totale, on dénombre en Suisse 329 300 postes de travail à bas salaire rémunérés à moins de 4335 francs bruts par mois pour un emploi à plein temps de 40 heures hebdomadaires (cf. glossaire). Ces postes, qui représentent 10,2% de la totalité des postes offerts par les entreprises, sont occupés par environ 473 700 personnes (314 400 femmes et 159 300 hommes), soit 12,0% des personnes salariées. Ce taux varie cependant fortement en fonction du sexe: 7,6% des hommes occupent un poste à bas salaire, tandis que chez les femmes ce taux atteint 17,0%.

Bas salaires dans la restauration, l'hébergement et le commerce de détail

Plus d'un tiers des postes de travail à bas salaire se concentre dans les trois branches économiques suivantes: commerce de détail avec 55 800 postes occupés par 77 000 personnes, restauration avec 39 100 postes occupés par 57 600 personnes salariées et hébergement avec 25 100 postes occupés par 28 900 personnes. Dans ces trois branches économiques on retrouve respectivement le 16,9%, le 11,9% et le 7,6% des postes à bas salaire de l'économie.

Rapportés au nombre total de postes de travail au sein de la même branche économique, on obtient pour ces trois branches des taux de bas salaires supérieurs aux 10,2% de la moyenne nationale, à savoir 25,7% dans le commerce de détail, 50,5% dans la restauration et 47,7% dans l'hébergement. Les autres services personnels, comprenant, par exemple, les salons de coiffure ou les blanchisseries, affichaient avec 59,1% le taux de postes à bas salaire le plus élevé (cf. graphique G 2.12).

Influence du niveau de formation

Trois quarts des personnes salariées occupant des postes à bas salaire sont sans formation professionnelle complète (175 800 personnes) ou ont effectué un apprentissage complet (CFC) (177 600). Alors que le taux de bas salaires chez les personnes au bénéfice d'un CFC est estimé à 10,4% et reste à un niveau inférieur à la moyenne suisse (12,0%), celui observé chez les personnes sans formation professionnelle achevée atteint un niveau bien plus élevé soit 37,2% (cf. graphique G 2.13). Des taux supérieurs à la moyenne de personnes touchant un bas salaire ont été relevés également chez les salariés avec une formation acquise en entreprise (24,3%) et ceux au bénéfice d'une maturité (14,8%). Des taux inférieurs à la moyenne s'observent par contre chez les personnes salariées en possession d'un brevet d'enseignement (4,3%) et chez celles ayant une formation de degré tertiaire telle que haute école universitaire (2,9%), formation professionnelle supérieure, école supérieure (2,1%), ou haute école spécialisée et haute école pédagogique (1,6%).

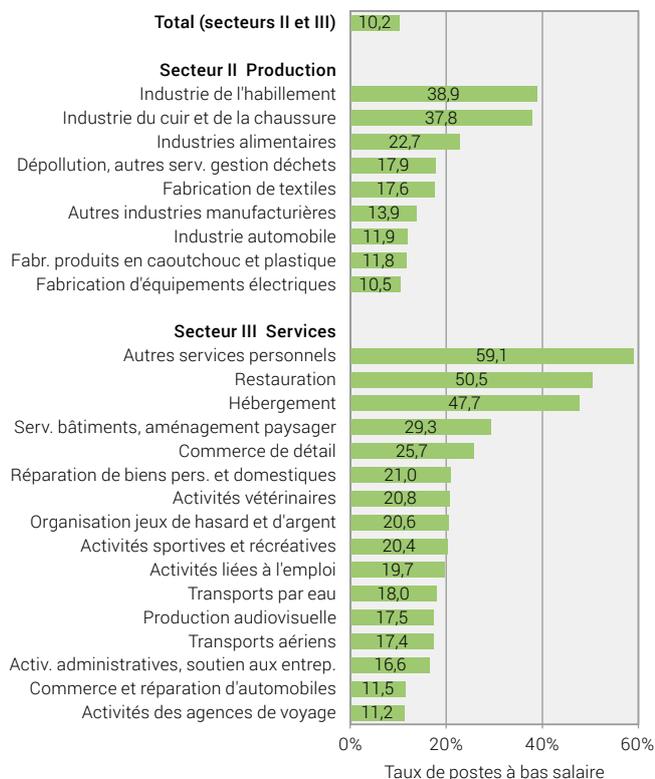
Personnes d'origine étrangère surreprésentées

Plus de la moitié des postes à bas salaire (53,8%) est occupée en 2016 par des personnes de nationalité étrangère (232 700), bien que celles-ci n'occupent qu'un tiers (32,9%) des emplois de l'économie suisse (cf. graphique G 2.14). L'autre moitié de postes à bas salaire est occupée par 241 000 citoyens suisses. Le taux de bas salaires est ainsi deux fois moins élevé chez les personnes salariées munies d'un passeport suisse (8,9%) que chez celles de nationalité étrangère (19,1%). Dans cette catégorie cependant, la proportion de personnes qui occupent un emploi à bas salaire varie fortement selon le type de permis de séjour: elle s'élève à 15,7% chez les personnes munies d'un permis de frontalier, 16,7% chez celles munies d'un permis d'établissement, 25,3% chez les personnes au bénéfice d'un permis de séjour et 30,1% chez les bénéficiaires d'un permis de courte durée.

Branches avec un taux de postes à bas salaire supérieurs à la moyenne suisse, en 2016

Secteur privé et secteur public ensemble

G2.12



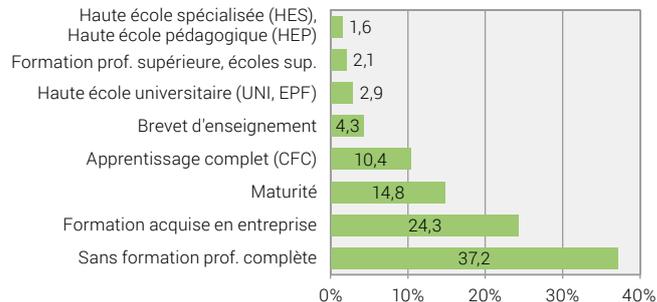
Source: OFS – Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)

© OFS 2019

Taux de personnes à bas salaire selon la formation, en 2016

Secteur privé et secteur public ensemble

G2.13



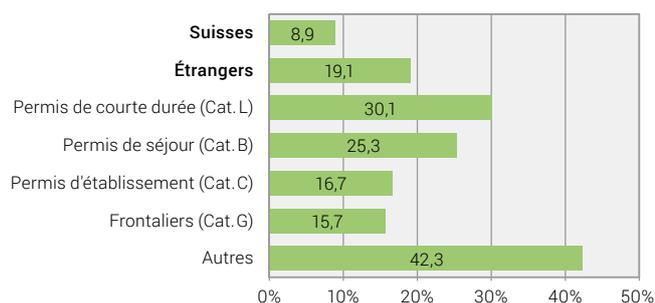
Source: OFS – Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)

© OFS 2019

Taux de personnes à bas salaire parmi les Suisses et les étrangers, en 2016

Secteur privé et secteur public ensemble

G2.14



Source: OFS – Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)

© OFS 2019

2.5 Population

La population continue de s'accroître. Le principal facteur de la croissance démographique est depuis la fin des années 1990 la migration. Elle agit entre autres sur la composition par âge de la population et constitue un élément de rajeunissement.

Vieillesse ralentie par une population étrangère plus jeune

Depuis 1996, la population a crû de 19,8% et s'élève à fin 2017 à 8,5 millions de personnes. Un quart d'entre elles sont de nationalité étrangère dont 83,3% sont européennes, provenant en majeure partie des États membres de l'Union européenne (cf. graphique G2.15). Les ressortissants des autres continents ne représentent que 16,5% de la population étrangère.

La structure par âge de la population se modifie en fonction de la fécondité, de l'apport des migrations et de l'allongement de l'espérance de vie. On observe que les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses en Suisse. Dans cette société vieillissante, les Suisses sont plus âgés que les étrangers. Au sein de la population suisse, les personnes de 65 ans ou plus sont plus nombreuses que les jeunes (0–19 ans). Dans la population étrangère c'est l'inverse: les seniors sont pratiquement trois fois moins nombreux que les jeunes.

L'évolution de la structure par âge influe sur les rapports de dépendance qui mesurent la population à charge (0–19 ans et/ou 65 ans ou plus) par rapport à la population en âge de travailler (20–64 ans). Le rapport de dépendance des jeunes diminue: en 1996, il s'élevait à 37 jeunes chez les Suisses et à 39 jeunes parmi les étrangers pour 100 personnes en âge de travailler (cf. graphique G2.16). Il ne se monte respectivement plus qu'à 34 et 29 en 2017. Le rapport de dépendance des personnes âgées augmente et met en lumière des différences importantes entre les deux populations. En 1996, on comptait 29 seniors chez les Suisses pour 100 personnes en âge de travailler, contre seulement 7 chez les étrangers. En 2017, ce rapport s'établit à 37 chez les Suisses et 11 chez les étrangers. La baisse du rapport de dépendance des jeunes et la progression de celui des personnes âgées indiquent qu'il y a plus de personnes qui sortent du groupe des personnes en âge de travailler que de personnes qui y entrent.

La population étrangère s'établit durablement

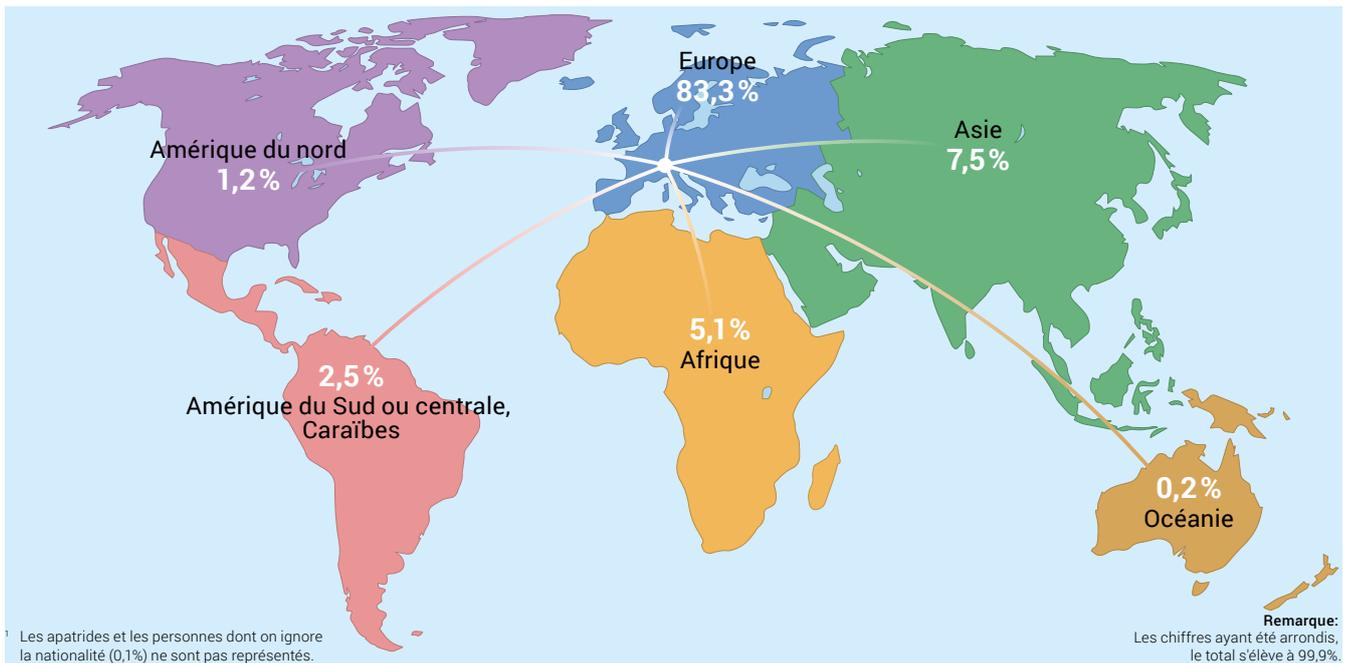
La composition de la population étrangère résulte de différents mouvements migratoires, mais également de la possibilité de s'installer durablement dans la société d'accueil. Le lieu de naissance, ainsi que la durée de résidence en Suisse, sont des éléments importants pour mesurer la sédentarité de la population résidente permanente étrangère, cette même sédentarité qui, parmi d'autres aspects, est l'une des conditions de naturalisation.

Depuis la fin des années 1990, la migration est le principal facteur de l'accroissement démographique en Suisse. Actuellement 29,7% des personnes résidant de manière permanente en Suisse sont nées à l'étranger. Parmi elles, un tiers est constitué de ressortissants suisses, les deux tiers restants sont de nationalité étrangère. 44,9% des étrangers nés hors de la Suisse vivent depuis au moins 10 ans dans notre pays et la majorité sont au bénéfice d'une autorisation de résidence illimitée (92,6%). La population étrangère se compose également de personnes qui sont nées en Suisse (19,2%). Elles constituent les étrangers de deuxième génération ou plus.

En 2017, 47,6% des titulaires d'une autorisation de séjour ou d'établissement remplissent les conditions fédérales de naturalisation liées à la durée de résidence en Suisse (selon la Loi sur la nationalité suisse (LN), art. 15 «Condition de résidence» et art. 27 «Conjoint d'un ressortissant suisse», version antérieure au 15.02.2018, cf. graphique G2.17). Les étrangers nés en Suisse présentent une proportion plus élevée que les étrangers de première génération de près de dix points de pourcentage (53,1% contre 46,2%). Seules 2 personnes titulaires d'une autorisation de séjour ou d'établissement sur 100 acquièrent la nationalité suisse.

Nationalité de la population résidente permanente étrangère vivant en Suisse selon le continent¹, en 2017

G 2.15



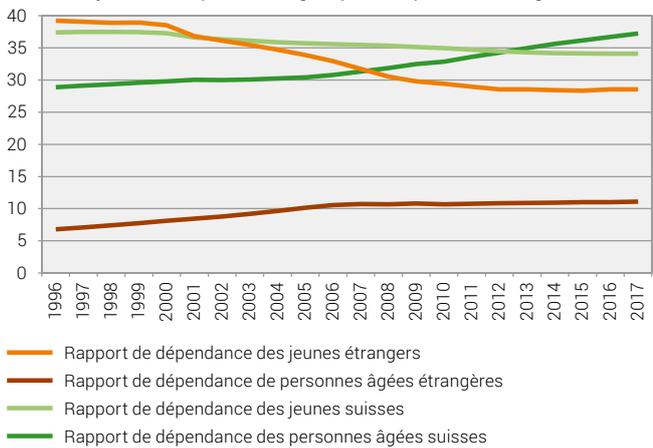
Source: OFS – Statistique de la population et des ménages (STATPOP)

© OFS 2019

Rapports de dépendance selon la catégorie de nationalité, de 1996 à 2017

G 2.16

Nombre de jeunes ou de personnes âgées pour 100 personnes en âge de travailler



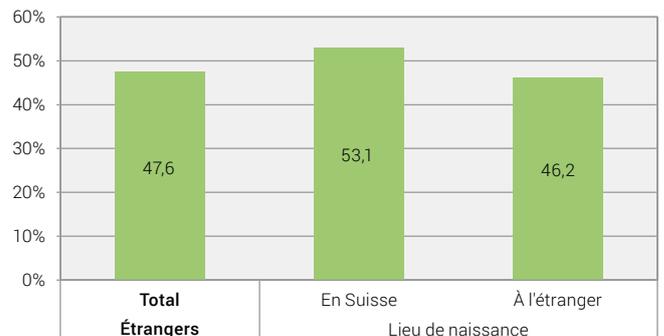
Sources: OFS – Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP), Statistique de la population et des ménages (STATPOP)

© OFS 2019

Étrangers titulaires d'un livret B et C remplissant les conditions fédérales de naturalisation liées au séjour, en 2017

G 2.17

Selon le lieu de naissance



Source: OFS – Statistique de la population et des ménages (STATPOP)

© OFS 2019

2.6 Familles

Depuis 1990, les ménages d'une personne, de couples sans enfants et de parents seuls avec enfant(s) sont de plus en plus nombreux. Le nombre de mariages et de divorces est resté relativement stable ces dernières années. Hommes et femmes deviennent parents toujours plus tard.

Le nombre de ménages monoparentaux augmente, mais ceux-ci restent très minoritaires

Depuis 1990⁴, le nombre de ménages d'une seule personne a augmenté de 43,3% et celui des couples sans enfants d'un tiers (cf. graphique G.2.18). Quant au nombre de ménages monoparentaux avec enfant(s) de moins de 25 ans, il a même crû de plus de 50%. Durant la même période le nombre de couples avec enfant(s) de moins de 25 ans n'a que peu évolué.

À fin 2017, on dénombrait environ 3,7 millions de ménages privés en Suisse. Les ménages d'une seule personne représentaient plus du tiers des ménages, suivis par les couples sans enfants (27,4%) et les couples avec enfant(s) de moins de 25 ans (22,6%, cf. graphique G.2.19). Chez les couples avec enfant(s) de moins de 25 ans, mariés ou non, 6,5% forment une famille recomposée et environ un millier (0,1%) est de même sexe. Les parents seuls avec enfant(s) de moins de 25 ans constituent 4,5% des ménages. Parmi ceux-ci, 17,1% sont des pères seuls avec enfant(s).

Relative stabilité des mariages et des divorces

Entre 1996 et 2011, le nombre de divorces a connu d'importantes fluctuations annuelles ainsi qu'une rupture temporelle en 2000 en lien avec l'introduction du nouveau droit du divorce⁵. Il s'est ensuite stabilisé avec une légère tendance à la baisse. On compte aujourd'hui environ 16 000 divorces par an, soit 2 divorces pour 1000 habitants. On estime actuellement que deux mariages sur cinq pourraient être voués à l'échec, en moyenne après 15 ans de mariage. Le nombre de mariages a lui aussi fluctué dans le temps. Il est relativement stable depuis le début des années 2000 et se situe à environ 41 000 par an, soit 5 mariages pour 1000 habitants. On compte également environ 750 enregistrements et 180 dissolutions de partenariat par an.

À fin 2017, 44,3% de la population vivant en Suisse était célibataire, 42,4% mariée, 8,4% divorcée, 4,8% veuve et 0,2% liée par un partenariat enregistré.

Des mères de plus en plus âgées et une proportion de naissances hors mariage qui progresse

Depuis 1996, le nombre moyen d'enfants par femme a fluctué entre 1,38 et 1,55 (1,52 en 2017, cf. graphique G.2.20). Les femmes de nationalité étrangère ont, en moyenne, plus d'enfants que les Suissesses. En 2017, les premières avaient en moyenne 1,87 enfant et les secondes 1,40.

On note une nette progression de la proportion des naissances hors mariage depuis le milieu des années 90. Actuellement un quart des enfants naissent de mères qui ne sont pas mariées. Cette proportion reste cependant bien inférieure à celle que l'on observe dans les autres pays d'Europe de l'Ouest (cf. graphique G.2.21).

L'augmentation de l'âge moyen des parents à la naissance des enfants constitue une autre tendance importante. L'âge moyen des mères à la maternité⁶ a augmenté de manière régulière ces dernières décennies. Il est passé de 29,5 ans en 1996 à 31,9 ans en 2017. L'âge moyen des mères à la naissance du premier enfant est quant à lui passé de 28,2 ans en 1996 à 30,8 ans en 2017. Par conséquent, la proportion de femmes qui avaient moins de 30 ans à la naissance du premier enfant diminue régulièrement au fil des générations (cf. graphique G.2.22). Il en est de même chez les hommes. La part des personnes qui sont devenues parents avant 30 ans est particulièrement faible chez celles ayant une formation de degré tertiaire.

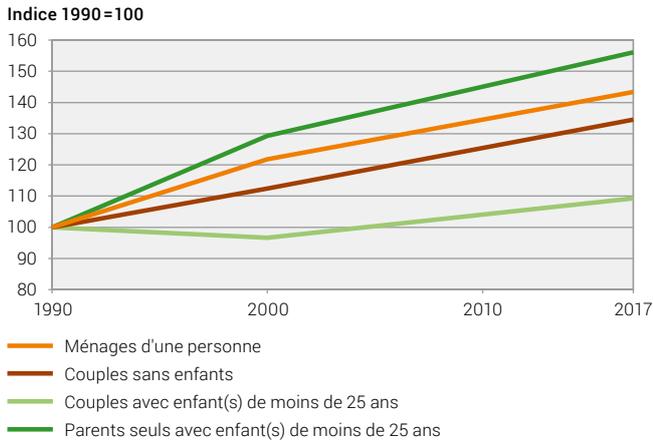
⁴ Avant la mise en place du relevé structurel, les données étaient relevées tous les 10 ans. C'est pourquoi ici la description des données remonte à 1990.

⁵ cf. <https://www.bj.admin.ch/bj/fr/home/gesellschaft/gesetzgebung/archiv/scheidung-2000.html> [11.10.2018].

⁶ Moyenne calculée sur toutes les femmes qui accouchent, qu'il s'agisse ou non de leur premier enfant.

Types de ménages les plus fréquents, de 1990 à 2017

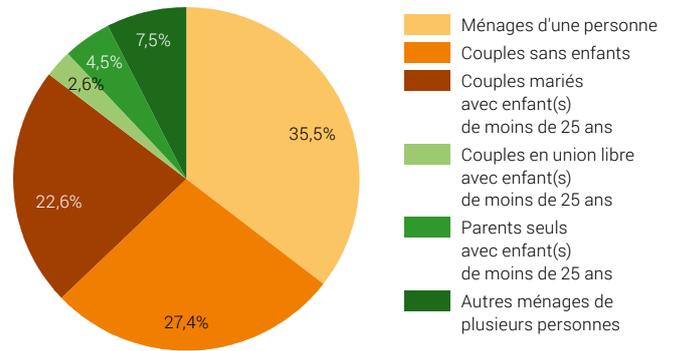
G2.18



Sources: OFS – 2017: Relevé structurel (RS); 1990–2000: Recensement fédéral de la population (RFP) © OFS 2019

Ménages privés selon le type de ménage, en 2017

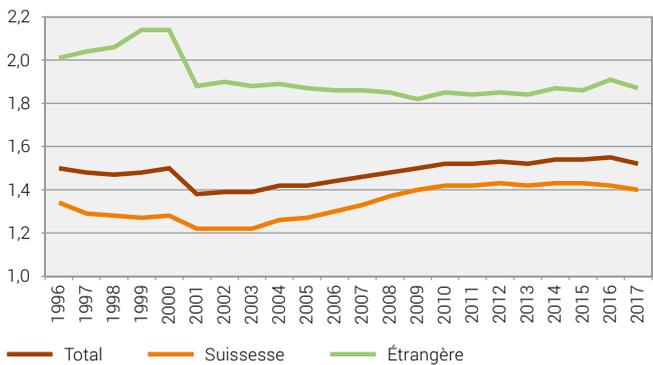
G2.19



Source: OFS – Relevé structurel (RS) © OFS 2019

Nombre moyen d'enfants par femme selon la nationalité, de 1996 à 2017

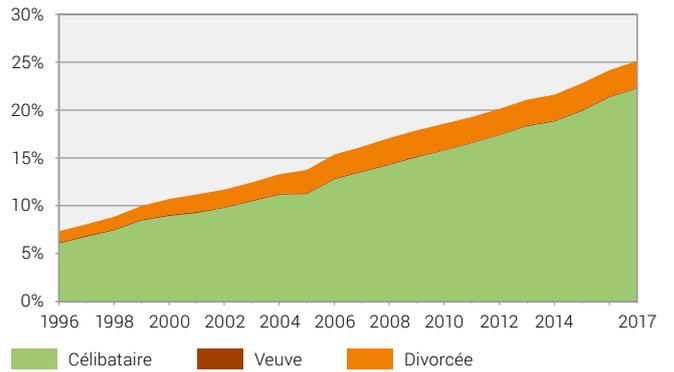
G2.20



Sources: OFS – Statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT), Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP), Statistique de la population et des ménages (STATPOP) © OFS 2019

Proportion de naissances vivantes hors mariage selon l'état civil de la mère, de 1996 à 2017

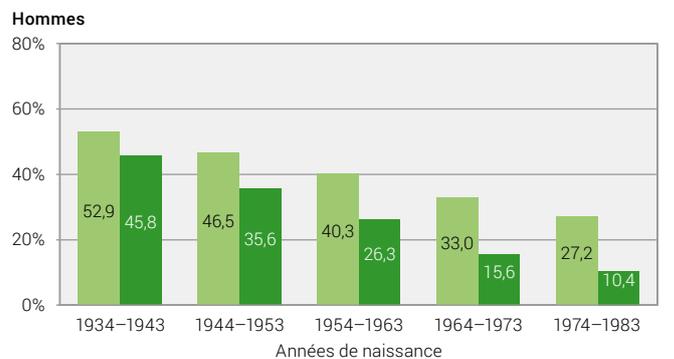
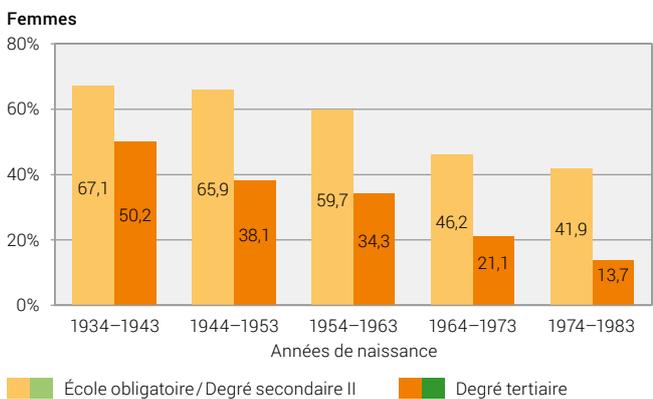
G2.21



Source: OFS – Statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT) © OFS 2019

Part des femmes et des hommes qui avaient moins de 30 ans à la naissance du premier enfant selon le niveau de formation, en 2013

G2.22



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) © OFS 2019

3 Conditions de vie de la population

3.1 Situation financière des ménages: revenus

Les revenus du travail restent la principale ressource financière des ménages. Bien que le revenu disponible stagne depuis 2014, un quart de la population se dit toujours satisfaite de sa situation financière. C'est chez les personnes aux revenus les plus élevés et chez les plus de 65 ans que cette proportion est la plus importante.

Le revenu disponible stagne

En 2016, le revenu disponible équivalent médian (cf. glossaire), s'élevait à 4121 francs par mois, ce qui signifie que la moitié des personnes domiciliées en Suisse gagnait davantage que ce montant, et l'autre moitié moins. Ce revenu a augmenté de 19% depuis 2000. Après une nette progression de 2008 à 2013, il a stagné en 2014 et 2015 (cf. graphique G3.1). La légère tendance à la hausse en 2016 doit encore être confirmée par les résultats des années à suivre. Quant au revenu primaire équivalent médian (cf. glossaire), il a augmenté de 22% depuis 2000 pour atteindre 4805 francs en 2016. Le tracé largement parallèle des deux courbes montre que la redistribution entre le revenu primaire équivalent et le revenu disponible équivalent est restée relativement constante.

Le travail reste la principale source de revenu des ménages

En 2016, le revenu disponible mensuel des ménages s'est élevé à 7124 francs en moyenne. Ce revenu inclut ceux de tous les membres du ménage (soit 2,2 personnes en moyenne). Le niveau de revenu des ménages d'une seule personne est souvent plus bas que celui des ménages de plusieurs personnes, qui comptent davantage d'individus susceptibles de contribuer aux revenus.

Durant les années 2012 à 2014 (échantillons cumulés), le revenu disponible des personnes vivant seules atteignait 4885 francs pour celles de moins de 65 ans et 3491 francs pour celles de 65 ans et plus. Chez les couples sans enfants, il était de 9037 francs chez les moins de 65 ans, contre 5966 chez les 65 ans et plus. Ces résultats confirment que le revenu disponible des ménages diminue à la retraite. Et chez les ménages monoparentaux, enfin, ce revenu est de 6183 francs, contre 9736 chez les couples avec enfants.

De 2012 à 2014, le revenu brut des ménages de personnes de moins de 65 ans provenait principalement – à près de 90%, sauf pour les ménages monoparentaux – de l'exercice d'une activité rémunérée (cf. graphique G3.2). Quant aux dépenses obligatoires, qui comprennent les impôts, les cotisations aux assurances sociales, les primes d'assurance-maladie de base et les transferts monétaires à d'autres ménages, elles représentaient à peu près la même charge pour tous les ménages (29% environ du revenu brut, cf. glossaire).

Les ménages monoparentaux, qui tirent moins de revenus d'une activité rémunérée, supportent des dépenses obligatoires relativement moins élevées (27% environ). Ils reçoivent toutefois davantage de transferts monétaires provenant d'autres ménages et de transferts sociaux que les autres ménages avec des personnes de moins de 65 ans. À partir de 65 ans, la plus grande partie du revenu brut provient des rentes. En outre, la part du revenu de la fortune et des locations est plus importante chez les retraités que chez les autres ménages.

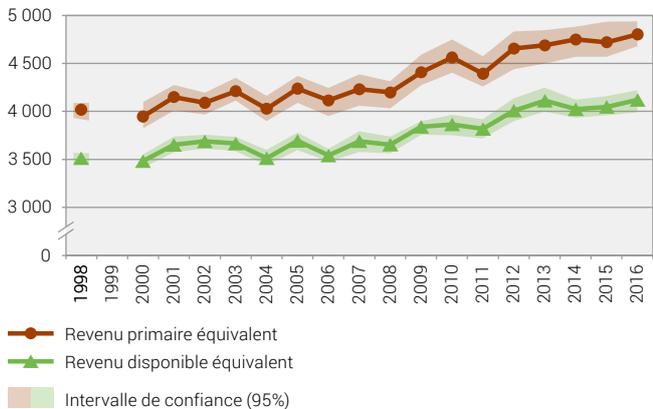
Un quart de la population très satisfaite de sa situation financière

D'une manière générale, près d'un quart de la population s'est dite très satisfaite de sa situation financière en 2016. Cette proportion, qui n'a pratiquement pas varié depuis 2007, augmente en fonction de la classe de revenu; elle est 2,5 fois plus élevée dans le quintile des plus hauts revenus que dans celui des plus bas (voir graphique G3.3). Parmi les personnes très satisfaites, on trouve en effet les profils particulièrement fréquents dans les revenus les plus élevés: des personnes de plus de 64 ans en premier lieu, mais aussi des personnes ayant suivi une formation de degré tertiaire, des Suisses et des personnes propriétaires de leur logement. À l'inverse, la part des personnes ne se disant pas satisfaites de leur situation financière est au plus haut chez les personnes au chômage, les revenus les plus faibles, les ménages monoparentaux et les étrangers.

Revenus primaires et disponibles équivalents, médianes, de 1998 à 2016

Montants en francs/mois aux prix de 2016, sans loyers fictifs

G3.1



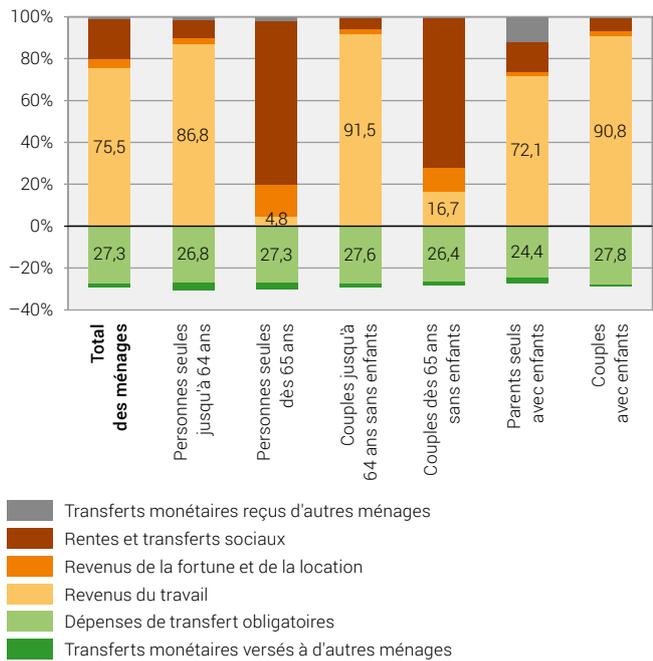
Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS 2019

Composition du revenu brut et des dépenses de transfert selon le type de ménage

100% = revenu brut, échantillons cumulés 2012–2014

G3.2

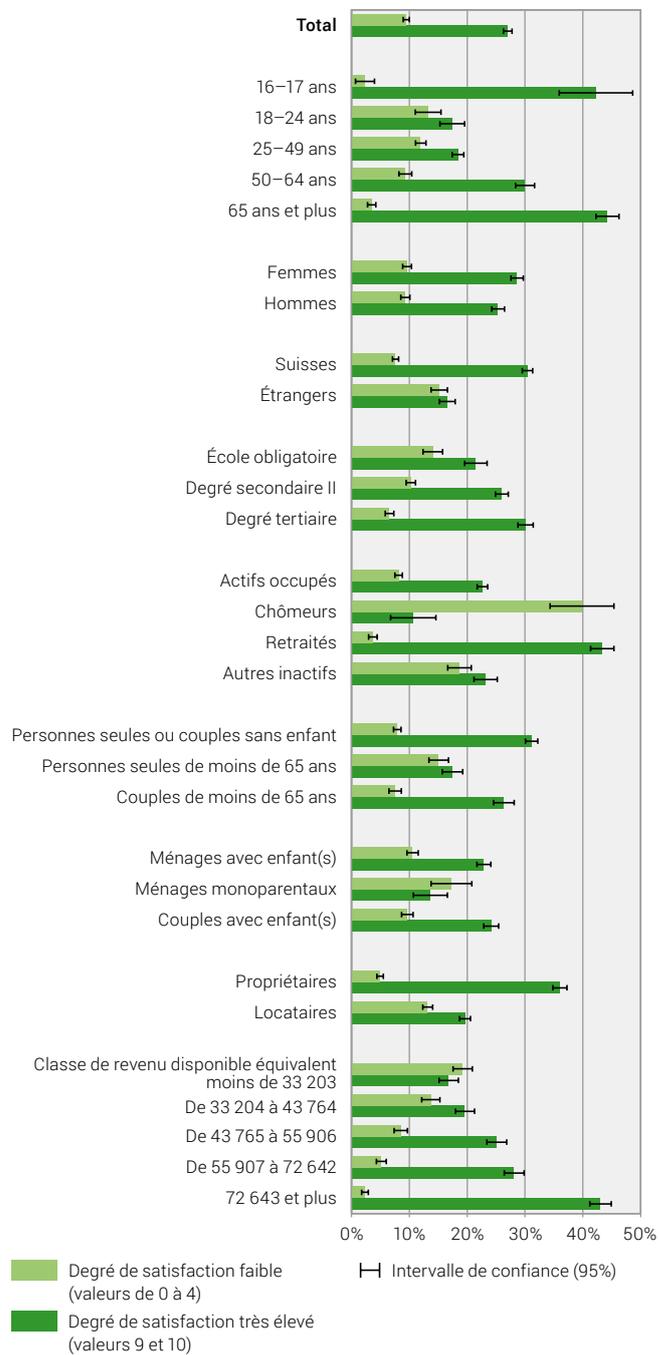


Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS 2019

Part de la population de 16 ans et plus très satisfaite ou insatisfaite de sa situation financière, en 2016

G3.3



Remarque: échelle de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (tout à fait satisfait)
Sont considérés comme des enfants les personnes âgées de moins de 25 ans qui vivent avec leur père et/ou leur mère.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), version 25.09.2017, y.c. loyers fictifs

© OFS 2019

3.2 Situation financière des ménages: dépenses et endettement

En 2016, les ménages ont en moyenne eu la possibilité d'épargner 14% environ de leur revenu brut, mais 9% de la population a dû puiser dans sa fortune pour financer une partie de son budget, et 3,1% a dû s'endetter.

Les ménages consacrent 54% de leur revenu brut à des dépenses de consommation

Durant les années 2012 à 2014¹, les ménages suisses ont consacré 29,0% en moyenne de leur revenu brut aux dépenses obligatoires (cf. graphique G3.2). Le 71,0% restant forme leur revenu disponible, soit le montant qu'ils peuvent, après soustraction des autres assurances et taxes, allouer à la consommation et, éventuellement, à l'épargne.

Les dépenses de consommation des ménages suisses (cf. glossaire) se sont élevées en moyenne à près de 54% de leur revenu brut durant les années 2012 à 2014. Le poste de consommation le plus important dans le budget des ménages est celui constitué par le logement et l'énergie, qui représente plus d'un quart de ces dépenses, suivi des postes suivants: transports, loisirs et culture ainsi que produits alimentaires et boissons non alcoolisées. Les ménages peuvent épargner près de 14% en moyenne de leur revenu brut. Durant les années 2006 à 2008 et 2012 à 2014, le niveau total de consommation des ménages a augmenté d'environ 4%. La part des dépenses de consommation dans le revenu brut des ménages s'est toutefois rétractée, tandis que celle des dépenses obligatoires a légèrement augmenté. La hausse du revenu brut des ménages, qui s'est élevée à près de 13%, se reflète donc de manière moins marquée dans les dépenses de consommation.

Plus le revenu est élevé, plus la part consacrée aux dépenses de consommation globale ainsi qu'aux dépenses pour le logement et l'énergie diminue par rapport au revenu brut des ménages et, par conséquent, plus la part disponible pour l'épargne augmente (cf. graphique G3.4). Les ménages aux revenus les plus élevés peuvent épargner plus d'un cinquième en moyenne de leur revenu brut, tandis que ceux enregistrant les revenus les plus faibles ne peuvent généralement rien mettre de côté, leurs dépenses dépassant leurs entrées.

Pour 9% de la population, la fortune finance une partie du budget du ménage

En 2016, 12,7% de la population vivait dans un ménage dont les membres disaient avoir du mal à joindre les deux bouts (cf. graphique G3.5). À la question de savoir comment les ménages gèrent leurs revenus et leurs dépenses, 9,0% de la population a indiqué puiser dans sa fortune pour financer les dépenses courantes, un cas de figure qui concernait surtout les personnes de 65 ans et plus (21,6%, cf. graphique G3.6). Au total, 3,1% de la population vivait dans un ménage contraint de s'endetter pour pouvoir couvrir ses dépenses annuelles courantes; plus de la moitié de la population (51,1%) pouvait mettre de l'argent de côté, tandis que pour près de deux personnes sur cinq (36,7%), les dépenses et les revenus du ménage s'équilibraient.

Le groupe de population aux revenus les plus faibles est celui qui indique le plus souvent avoir de la peine à financer les dépenses les plus indispensables. Il s'agit là surtout de personnes de nationalité étrangère (mais pas d'Europe du Nord et de l'Ouest), de personnes à la recherche d'un emploi, d'individus à faible niveau de formation ainsi que de ménages monoparentaux, comme on peut le voir dans le graphique G3.5. Ce sont aussi ces groupes de population qui affichaient les taux de satisfaction les plus bas par rapport à la situation financière de leur ménage, et qui ont le moins pu épargner (cf. graphiques G3.3 et G3.6).

Une comparaison dans le temps depuis 2007 ne révèle aucune modification notable. Les groupes financièrement défavorisés restent dans l'ensemble les mêmes.

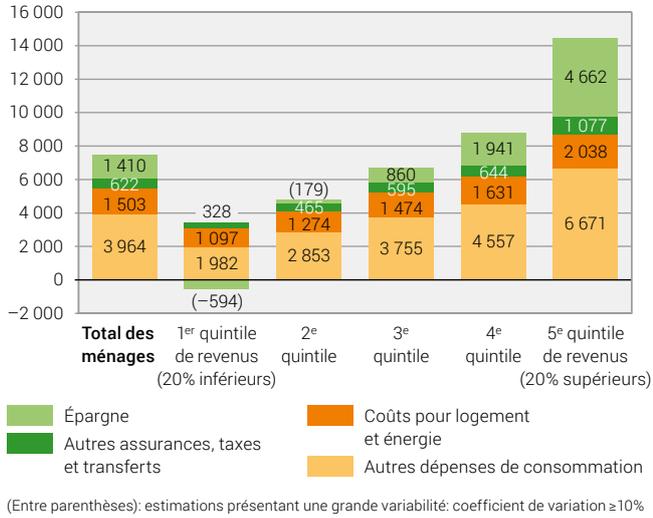
¹ échantillons cumulés, cf. bases de données Enquête sur le budget des ménages (EBM)

Revenu disponible, dépenses de consommation et épargne mensuels des ménages

Par groupes de revenu, échantillons cumulés 2012–2014

G3.4

Revenu disponible (y c. revenus sporadiques) en francs



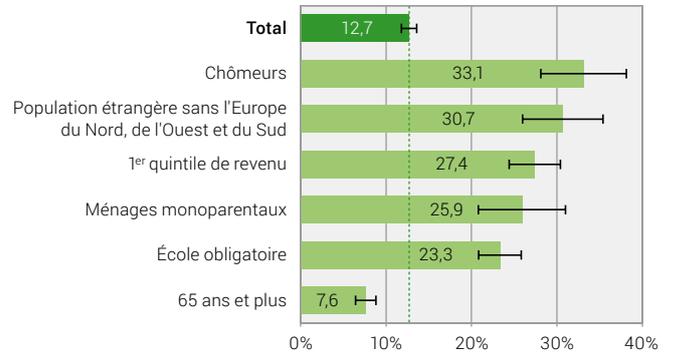
Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS 2019

Difficulté à s'en sortir avec le revenu du ménage, en 2016

Part de la population vivant dans un ménage pour qui il est difficile/très difficile de joindre les deux bouts

G3.5



H Intervalle de confiance (95%)

Question posée: en tenant compte du revenu total de votre ménage, comment arrivez-vous à joindre les deux bouts à la fin du mois, c'est-à-dire comment réussissez-vous à payer les dépenses habituelles nécessaires? Diriez-vous que c'est...

1: très difficile, 2: difficile, 3: plutôt difficile, 4: assez facile, 5: facile, 6: très facile.

Les réponses 1 et 2 (difficile et très difficile) ont ici été réunies.

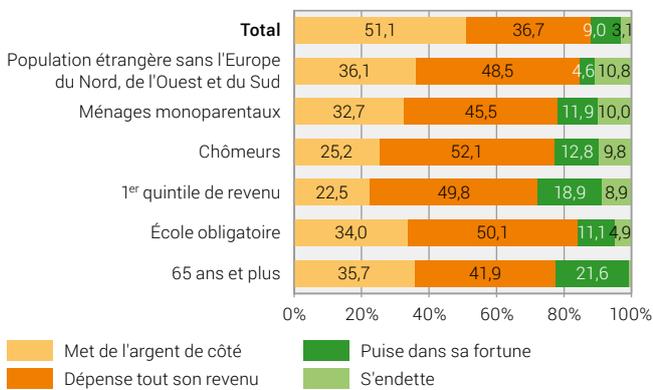
Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), version 25.09.2017, y c. loyers fictifs

© OFS 2019

Estimation du revenu et des dépenses, en 2016

Part de la population résidante vivant dans un ménage qui...

G3.6



Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), version 25.09.2017, y c. loyers fictifs

© OFS 2019

3.3 Formation: niveau de formation

Depuis plusieurs années, le niveau de formation de la population est en hausse grâce au rattrapage des femmes sur leur retard de formation au fil du temps et d'une immigration de personnes d'origine étrangère bien qualifiées. La fréquentation des bancs de l'école en Suisse n'améliore pas les chances des étrangers de se former davantage.

Une population adulte toujours mieux formée

En 2018, la population résidante permanente âgée de 25 à 64 ans comprend 11,6% de personnes qui ne sont pas allées au-delà de l'école obligatoire, 44,7% qui ont achevé une formation du degré secondaire II (école de maturité, école de culture générale ou formation professionnelle initiale) et 43,7% qui ont un diplôme du degré tertiaire en poche (formation professionnelle supérieure et hautes écoles). Depuis 2003, la part des personnes en Suisse qui n'a pas étudié au-delà du degré secondaire II a continuellement diminué. C'est particulièrement le cas des personnes diplômées de la formation professionnelle initiale (cf. graphique G3.7). En effet, en 2003, la moitié de la population avait un diplôme de cette filière comme plus haute formation achevée, alors qu'en 2018, cette part est passée sous la barre des 40%. Durant la même période, les personnes diplômées du degré tertiaire ont connu une augmentation de près de 17 points de pourcentage pour atteindre plus de 40% de la population adulte en 2018. Les nouvelles opportunités d'études offertes par la maturité professionnelle et les hautes écoles spécialisées introduites dans la deuxième moitié des années 1990, de même que la nouvelle immigration de personnes hautement qualifiées résultant de la libre circulation des personnes durant la décennie 2000, expliquent pour une grande part cette évolution. Quant aux personnes sans formation postobligatoire, leur proportion a également diminué depuis 2003, mais dans une moindre mesure (4 points de pourcentage). Ce groupe de population est essentiellement composé de personnes dans des tranches d'âge plus élevées ou de nationalité étrangère. C'est une population marquée par des trajectoires professionnelles moins linéaires et qui ne montre pas particulièrement des dispositions à se former davantage.

Au fil des générations, les femmes rattrapent leur retard

Si les jeunes sont mieux formés que leurs aînés, signe que le marché du travail est aujourd'hui plus exigeant en matière de qualifications, ce constat est encore plus frappant chez les femmes. Au fil des générations, les femmes ont fait un bond en avant pour rattraper leur retard de formation sur les hommes. En 2018, 13,7% des femmes âgées de plus de 65 ans ont un diplôme du degré tertiaire en poche, contre 37,3% des hommes de même âge (cf. graphique G3.8). Chez les plus jeunes, la parité est atteinte: quelque 50% des femmes comme des hommes âgés de 25 à 34 ans ont un titre du degré tertiaire. Les femmes de cette classe d'âge comptent même une plus grande proportion de diplômées des hautes écoles (42,3%) que celle des hommes (34,7%). L'âge avançant, la situation s'inverse: les femmes sont moins bien dotées en qualifications que les hommes. Ainsi, les femmes sans formation postobligatoire de plus de 65 ans sont proportionnellement deux à trois fois plus nombreuses que les hommes de même âge.

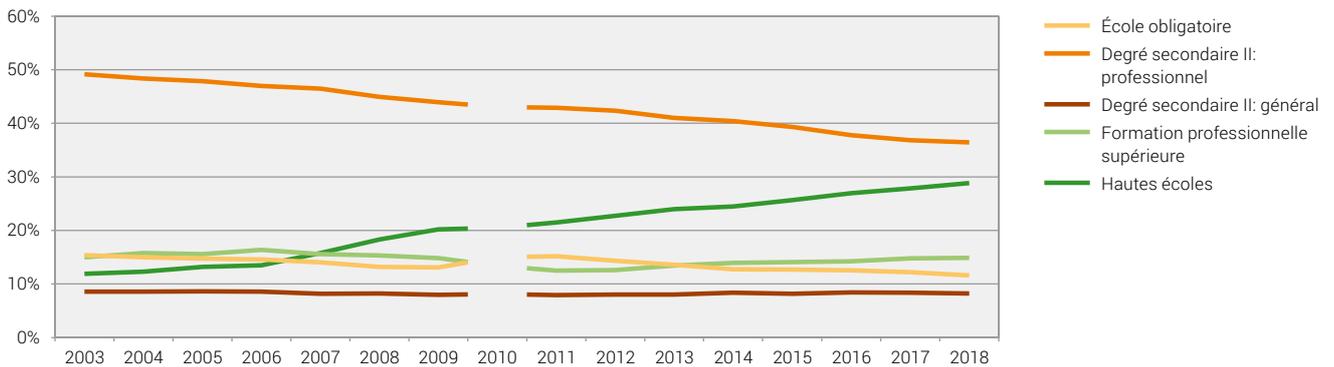
Avoir été scolarisé en Suisse ne garantit pas un meilleur accès aux formations supérieures

Le graphique G3.9 montre la répartition des niveaux de formation parmi les catégories de population âgée de 25 à 64 ans selon leur nationalité et le moment de leur arrivée en Suisse. Si une personne est arrivée avant l'âge de 16 ans, on peut supposer qu'elle a effectué tout ou partie de sa scolarité obligatoire dans le système de formation suisse. La nationalité et la fréquentation, même partielle, du système de formation suisse influence fortement la répartition des niveaux de qualifications selon les populations étudiées. Ainsi, c'est dans le groupe des personnes étrangères arrivées en Suisse après l'âge de 16 ans que l'on trouve les proportions les plus élevées à la fois de personnes titulaires d'un diplôme des hautes écoles (41,0%) et de personnes sans formation postobligatoire (25,0%). Avoir fréquenté, ne serait-ce qu'en partie, le système de formation suisse n'offre pas un meilleur accès aux études supérieures aux personnes de nationalité étrangère puisque seules 21,0% d'entre elles sont titulaires d'un titre du degré tertiaire.

Niveau de formation de la population, de 2003 à 2018

En % de la population résidente permanente âgée de 25 à 64 ans et selon la plus haute formation achevée

G3.7



2010: rupture de la série temporelle

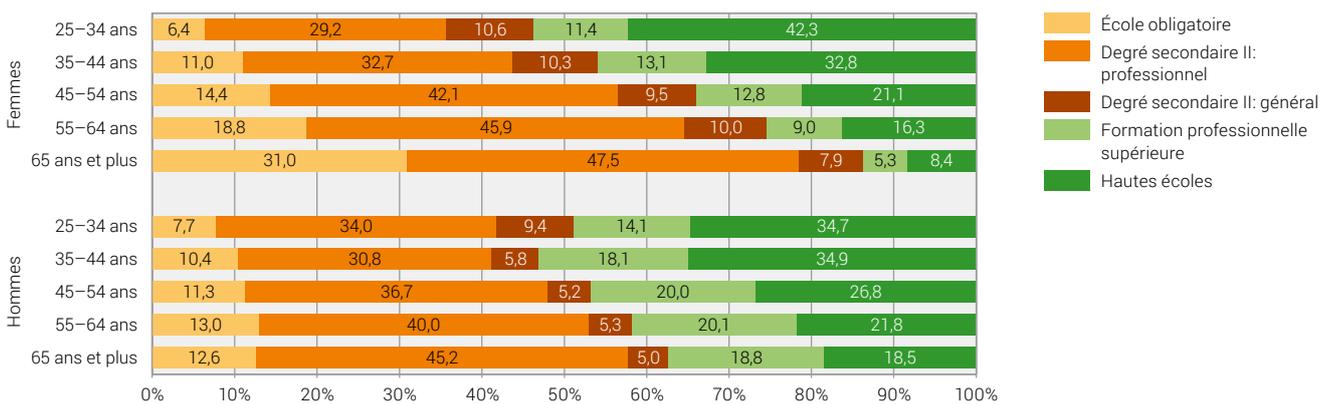
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2019

Niveau de formation de la population selon le sexe et l'âge, en 2018

En % de la population résidente permanente d'âge correspondant et selon la plus haute formation achevée

G3.8



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2019

Niveau de formation de la population selon la nationalité et la durée de résidence, en 2018

En % de la population résidente permanente âgée de 25 à 64 ans et selon la plus haute formation achevée

G3.9



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2019

3.4 Formation: participation à la formation

La formation continue, qui permet de renouveler et de maintenir son capital de connaissances, reste l'apanage des personnes déjà bien qualifiées et actives sur le marché du travail. Les moins bien formés ne ressentent pas particulièrement le besoin de se former davantage.

La participation à la formation s'accroît avec l'élévation du niveau de formation

En 2016, la majorité de la population âgée entre 25 et 64 ans participe à une activité de formation continue, qu'elle soit effectuée dans le but d'améliorer sa culture générale ou à des fins professionnelles. Le fait d'être une femme ou un homme ou encore de nationalité suisse ou étrangère n'influence pas particulièrement les taux de participation à la formation continue. En revanche, la formation continue est en relation étroite avec l'activité sur le marché du travail. Les personnes actives occupées se forment davantage que les personnes sans emploi (respectivement entre 37% et 87% et entre 39% et 77% selon leur niveau de formation, cf. graphique G3.10). La plus faible participation revient aux personnes non actives (entre 16% et 54%). L'investissement plus ou moins long dans une formation de base est, lui aussi, déterminant. Plus le niveau de formation d'une personne s'élève, plus la participation à la formation continue augmente. Ainsi, les personnes âgées de 25 à 64 ans et diplômées du degré tertiaire affichent toutes des taux supérieurs à 75%, atteignant même 87% pour les personnes actives occupées ou les étrangers scolarisés en Suisse. À titre de comparaison, au plus deux tiers des personnes diplômées du degré secondaire II participent à la formation continue et seulement un tiers des personnes sans formation postobligatoire fait de même. La culture de la formation permanente est donc, semble-t-il, plus fortement ancrée chez les mieux qualifiés, mais les revenus associés à un meilleur niveau de formation jouent probablement également un rôle dans leur participation accrue à la formation continue.

Les jeunes se forment davantage que leurs aînés

Plus l'âge des personnes augmente, plus la participation à la formation continue diminue. À l'approche de la soixantaine, cette participation décroît même plus fortement. Notons qu'il s'agit là de personnes qui sont plus fréquemment sujettes à des problèmes de santé, globalement moins bien formées, qui approchent de la retraite, lorsqu'elles ne sont pas déjà inactives, et qui donc ressentent moins le besoin de se former et diminuent conséquemment leur participation à des activités de formation continue à but professionnel (OFS, 2018e). La prise en compte du niveau de formation révèle à nouveau une différence nette dans le profil de participation des différentes classes d'âge (cf. graphique G3.11). Ainsi, les jeunes adultes âgés de 25 à 34 ans voient leur taux de participation passer du simple au double selon qu'ils ont terminé l'école obligatoire ou ont achevé une formation du degré tertiaire (de 43,0% à 89,3%). Ce rapport passe du simple au triple pour les personnes âgées de 55 à 64 ans (de 24,6% à 77,6%).

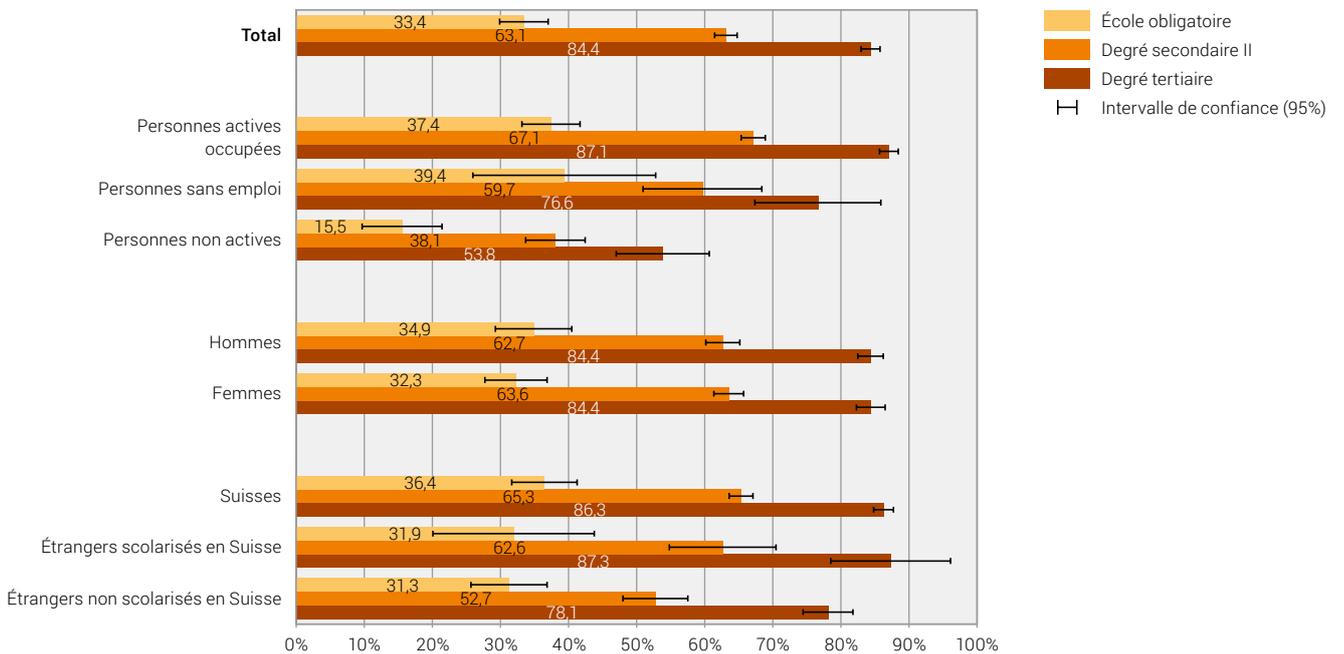
La majorité des sans formation postobligatoire sont satisfaits de leur sort en matière de formation

Le graphique G3.12 montre la répartition des personnes âgées de 25 à 64 ans selon leur participation ou non à une formation et selon qu'elles aient ou non été empêchées, pour diverses raisons, de participer à une formation qu'elles désiraient suivre. En 2016, un tiers de la population a rencontré des obstacles pour se former, 23,9% ont participé à des activités de formation mais auraient souhaité se former davantage et 9,4% des adultes, pourtant désireux de se former, n'ont pris part à aucune activité de formation. Les deux tiers restants sont satisfaits de leur situation en matière de formation, ils se sont formés comme ils le souhaitent (45,2%) ou n'ont manifesté aucune intention de se former (21,5%). Parmi les sans formation postobligatoire, 21,7% des personnes désireuses de se former n'ont pas pu le faire du tout. Cette part est deux à plus de cinq fois plus élevée que chez les personnes diplômées du degré secondaire II ou tertiaire. Les principaux obstacles à la formation cités par les personnes peu qualifiées sont le manque de temps, le coût trop élevé des formations et les raisons de santé (OFS, 2018b). Pour autant, la majorité des personnes sans formation postobligatoire (63,2%) déclarent être satisfaites de leur sort en matière de formation, 19,6% se sont formées à leur entière satisfaction et 43,6% ne se sont ni formées ni n'ont manifesté l'intention de le faire.

Participation à la formation continue selon le niveau de formation et diverses caractéristiques, en 2016

En % de la population résidente permanente âgée de 25 à 64 ans et selon la plus haute formation achevée

G3.10



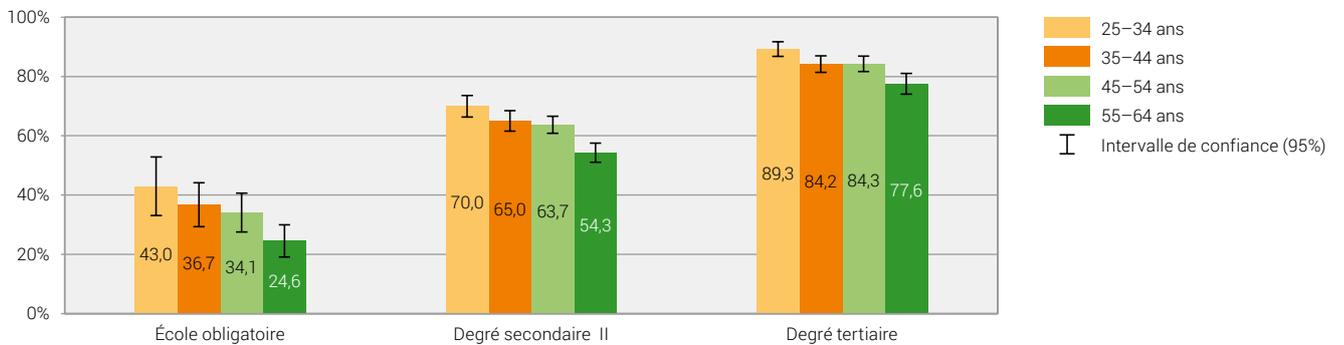
Source: OFS – Microrecensement formation de base et formation continue (MZB)

© OFS 2019

Participation à la formation continue selon le niveau de formation et l'âge, en 2016

En % de la population résidente permanente âgée de 25 à 64 ans et selon la plus haute formation achevée

G3.11



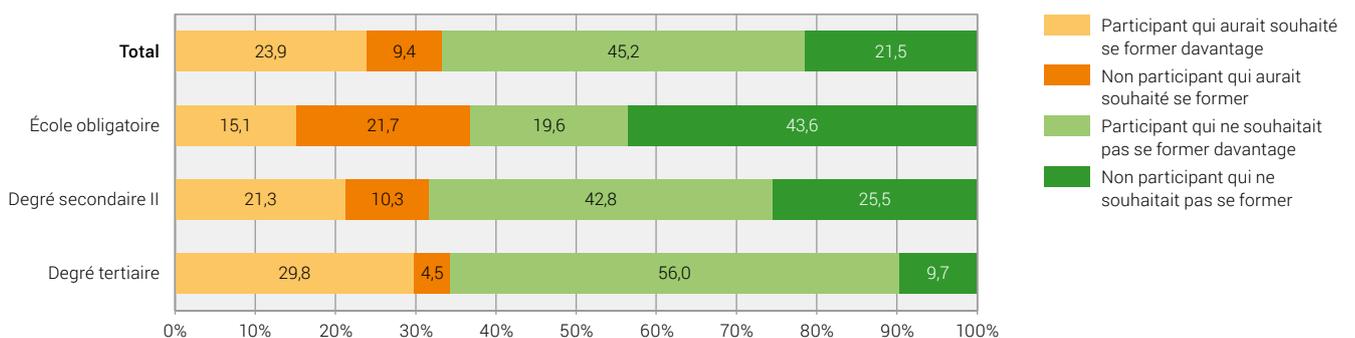
Source: OFS – Microrecensement formation de base et formation continue (MZB)

© OFS 2019

Formations de base et continue empêchées selon le niveau de formation, en 2016

En % de la population résidente permanente âgée de 25 à 64 ans et selon la plus haute formation achevée

G3.12



Source: OFS – Microrecensement formation de base et formation continue (MZB)

© OFS 2019

3.5 Vie professionnelle: conditions de travail

Depuis la fin des années nonante, la part des personnes travaillant à temps partiel et au bénéfice de contrats à durée déterminée a augmenté tant chez les hommes que chez les femmes. Ces dernières restent davantage touchées par des formes de travail atypiques.

Le temps partiel progresse

La part des personnes actives occupées travaillant à temps partiel (taux d'occupation inférieur à 90%) est passée de 27,4% en 1996 à 36,4% en 2018 (cf. graphique G3.13). Chez les hommes, cette part ne s'élève qu'à 17,0% (contre 8,3% en 1996) alors que chez les femmes, elle correspond à 58,6% (contre 52,2% en 1996). C'est dans le secteur tertiaire que le temps partiel est le plus répandu, avec 42,0% des personnes actives occupées, contre 33,2% dans le secteur primaire et 15,7% dans le secteur secondaire. 39,9% des personnes de nationalité suisse travaillent à temps partiel, contre seulement 26,1% des étrangers.

Augmentation des horaires de travail flexibles

En 2018, 45,2% des personnes salariées ont des horaires flexibles contre 41,9% en 2001. Sont considérés flexibles les modèles suivants: les horaires hebdomadaires ou mensuels avec ou sans heures bloquées, l'horaire de travail annualisé et les horaires non soumis à des prescriptions formelles. Ce type de modèle est plus répandu chez les hommes (50,2%) que chez les femmes (39,9%). Seul un tiers (36,5%) des personnes salariées ont des horaires flexibles dans le secteur primaire. Cette part est plus élevée dans le secondaire (47,4%) et dans le tertiaire (44,8%). Les salariés de nationalité suisse ont nettement plus souvent des horaires de travail flexibles que ceux de nationalité étrangère (48,7%, respectivement 36,2%).

Un cinquième des personnes actives occupées travaillent le samedi

En 2018, une personne active occupée sur cinq (19,7%) travaille régulièrement le samedi, ce qui correspond à une diminution de 4,3 points de pourcentage par rapport à 2001 (24,0%, cf. graphique G3.16). Une plus grande proportion de femmes que d'hommes travaillent le samedi (21,8% contre 17,9%). Dans le secteur primaire, plus de la moitié (58,2%) des personnes actives occupées travaillent le samedi, contre 8,9% dans le secondaire et 21,0% dans le tertiaire.

Une personne active occupée sur dix (10,2%) travaille le dimanche (femmes: 10,8%; hommes 9,6%). Ici aussi, le secteur primaire, avec 44,6%, se distingue nettement des secteurs secondaire et tertiaire (3,5%, respectivement 10,6%).

Tant en ce qui concerne le travail le samedi que le travail le dimanche, aucune différence entre les Suisses et les étrangers ne peut être observée.

Une personne active occupée sur vingt travaille la nuit

Une personne active occupée sur vingt (4,7%) travaille régulièrement la nuit, de 24 heures à 6 heures en 2018 (femmes: 3,7%; hommes 5,7%, cf. graphique G3.18). C'est dans le secteur primaire que la part des personnes travaillant la nuit (7,3%) est la plus élevée (secteur secondaire: 4,3%, secteur tertiaire: 4,8%). La proportion des personnes travaillant la nuit est légèrement plus grande chez les étrangers (5,2%) que chez les Suisses (4,6%).

Un salarié sur vingt travaille sur appel

5,4% des salariés travaillent sur appel en 2018 (cf. graphique G3.14). Ce taux évolue légèrement à la hausse (5,2% en 2001). Ce modèle de travail est nettement plus commun chez les femmes (6,2%) que chez les hommes (4,6%). Là encore, les salariés du secteur primaire, avec 10,4%, sont plus nombreux à travailler sur appel que ceux des secteurs secondaire et tertiaire (3,8%, respectivement 5,7%).

Une femme sur dix exerce plusieurs emplois

En 2018, 8,2% des personnes actives occupées ont plus d'un emploi (cf. graphique G3.17). Cette part a pratiquement doublé depuis 1996 (4,8%). Ceci est nettement plus courant chez les femmes (10,9%) que chez les hommes (5,9%). Les personnes de nationalité suisse ont plus fréquemment plus d'un emploi que celles de nationalité étrangère (8,9%, respectivement 6,4%).

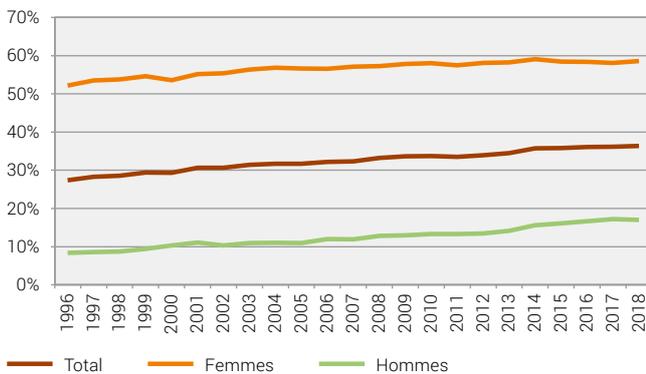
Multiplication des contrats à durée déterminée

En 2018, 7,9% des salariés ont un contrat à durée déterminée, contre 5,7% en 1996 (cf. graphique G3.15). Le sexe ne semble pas jouer un rôle important dans ce domaine. C'est dans le secteur primaire, avec 13,5%, que la part d'employés ayant ce type de contrat est la plus élevée (secteur secondaire: 4,0%, secteur tertiaire: 8,8%). Ici aussi, la nationalité semble jouer un rôle: 9,4% des étrangers ont un contrat à durée déterminée, contre 7,3% des Suisses.

Part des personnes actives occupées à temps partiel selon le sexe, de 1996 à 2018

Population résidente permanente de 15 ans et plus

G3.13



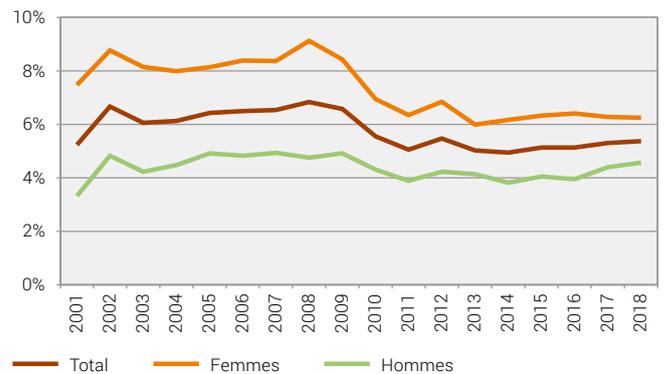
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2019

Part des salariés qui effectuent du travail sur appel selon le sexe, de 2001 à 2018

Population résidente permanente de 15 ans et plus

G3.14



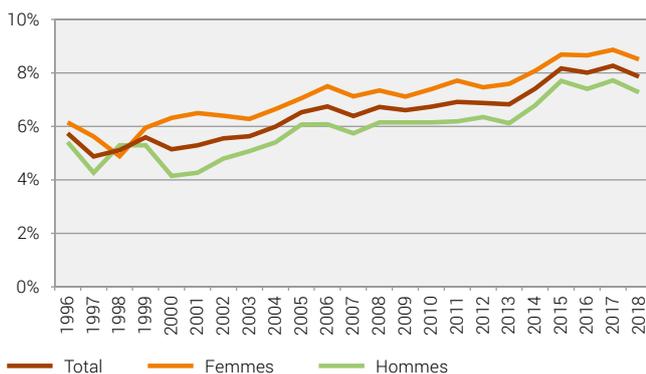
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2019

Part des salariés avec contrats à durée déterminée selon le sexe, de 1996 à 2018

Population résidente permanente de 15 ans et plus

G3.15



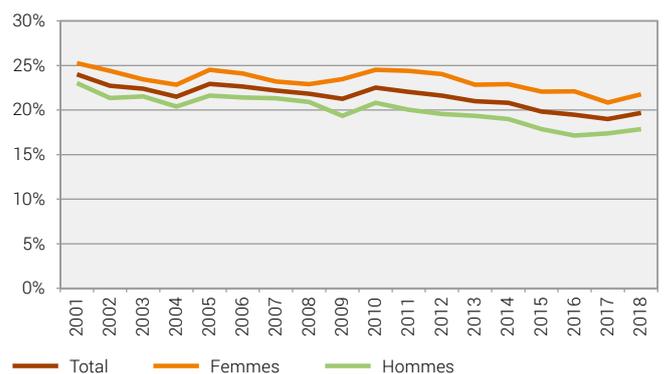
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2019

Part des personnes actives occupées travaillant régulièrement le samedi selon le sexe, de 2001 à 2018

Population résidente permanente de 15 ans et plus

G3.16



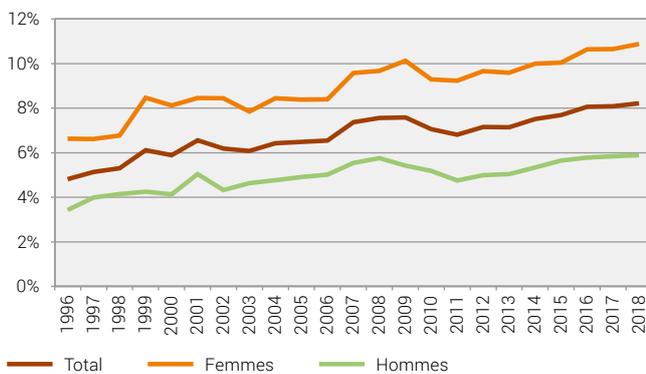
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2019

Part des personnes actives occupées exerçant plusieurs emplois selon le sexe, de 1996 à 2018

Population résidente permanente de 15 ans et plus

G3.17



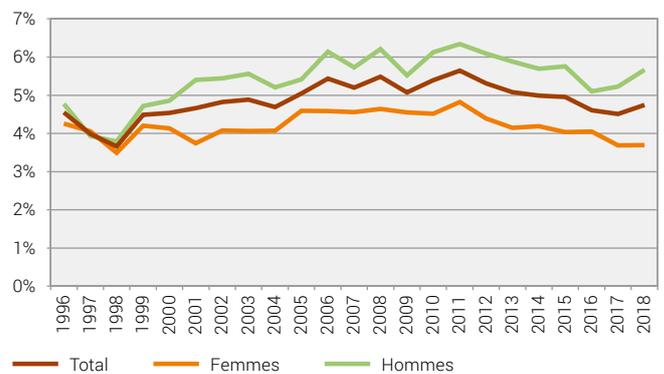
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2019

Part des personnes actives occupées travaillant régulièrement la nuit selon le sexe, de 1996 à 2018

Population résidente permanente de 15 ans et plus

G3.18



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2019

3.6 Vie professionnelle: risques au travail

En 2017, un peu moins de la moitié des personnes actives professionnellement étaient exposées à au moins trois risques physiques dans leur travail et une sur cinq était la plupart du temps ou toujours stressée. Les personnes exposées à de telles situations ont nettement plus de risque de déclarer un état de santé qui n'est pas bon.

Les risques physiques à un niveau élevé

En 2017, 45,5% des personnes actives professionnellement et âgées entre 15 et 64 ans étaient exposées dans leur travail à au moins trois risques physiques différents. Cette proportion, stable depuis 2012, est en hausse de 8 points de pourcentage par rapport à 2007 (cf. graphique G3.19).

Les risques ergonomiques (mouvements répétitifs, positions douloureuses, lourdes charges, etc.) sont en hausse comparé à 2007. Par exemple, 47,9% des personnes actives devaient en 2017 travailler dans des positions douloureuses ou fatigantes. Cette proportion, semblable à celle de 2012, est supérieure à celle de 2007 (34,3%).

Les femmes sont autant concernées que les hommes par les risques ergonomiques. Ceux-ci sont en effet fréquents dans des branches comme la santé ou le social, la restauration ainsi que le commerce, avec un emploi féminin important, et pas seulement dans l'industrie ou la construction, où domine l'emploi masculin.

Les risques environnementaux, comme le bruit ou les températures extrêmes, sont moins courants et ils concernent plus souvent les hommes. Il en va de même pour l'exposition aux produits toxiques ou nocifs.

Les moins de 30 ans sont plus exposées à un cumul de risques physiques que les personnes plus âgées (58,8% pour les 15–29 ans, contre à peine plus de 40% dès 30 ans). C'est aussi le cas pour les personnes avec un bas niveau de formation (75,5%, contre 26,0% pour celles avec une formation de niveau tertiaire). Quant aux personnes de nationalité suisse ou d'un pays de l'Europe du Nord et de l'Ouest, elles sont moins confrontées aux risques physiques que celles d'une autre nationalité (41,2% contre 65,1%).

Une personne sur cinq très stressée

Entre 2012 et 2017, la part des personnes actives exposées à au moins trois types de risques psychosociaux, liés à l'organisation du travail, a augmenté de 46,1% à 50,1% (cf. graphique G3.20). Cette croissance s'explique en particulier par l'augmentation de la part des personnes ressentant la plupart du temps ou toujours du stress à leur travail (de 17,5% à 21,2%) et de celle des personnes craignant de perdre leur emploi (de 12,7% à 15,9%).

Les hommes sont plus souvent confrontés que les femmes à un travail avec une demande ou une intensité élevées. Par contre, les femmes souffrent plus souvent que les hommes d'un manque d'autonomie, par exemple de l'impossibilité de prendre une pause quand elles le souhaitent (25,1% contre 18,0%). Les femmes sont également plus souvent que les hommes victimes de violences ou de discriminations (21,1% contre 17,5%). Cette différence s'explique par la part plus élevée de femmes déclarant avoir subi des discriminations liées à leur sexe. Il n'y a par contre pas de différence significative dans la part des femmes ou des hommes déclarant avoir subi du mobbing (7,7% contre 6,6%).

La part des personnes confrontées à au moins trois types de risques psychosociaux est plus élevée parmi les moins de 30 ans (57,9%), ainsi que parmi les hommes dont le niveau de formation ne dépasse pas la scolarité obligatoire (63,6%), alors qu'il n'y a guère de différence significative selon la formation parmi les femmes. Les personnes de nationalité suisse sont moins exposées au cumul de risques psychosociaux que celles de nationalité étrangère (47,1% contre 58,0%).

Des risques associés à une moins bonne santé

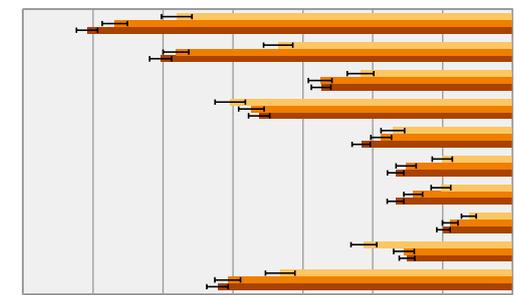
Les personnes exposées à un cumul d'au moins trois risques physiques, ou d'au moins trois types de risques psychosociaux, sont plus nombreuses que les autres à considérer que leur état de santé général n'est pas bon (cf. graphique G3.21). Les positions douloureuses et fatigantes, le stress et la crainte de perdre son emploi sont parmi les situations les plus associées à un moins bon état de santé. Ce lien entre conditions de travail et santé demeure lorsqu'on tient compte d'autres facteurs explicatifs, comme le sexe, l'âge, le niveau de formation ou la nationalité. Une moins bonne santé est elle-même un facteur pouvant contribuer à la fragilisation de la situation sociale.

Risques physiques au travail, en 2007, en 2012 et en 2017

Population active occupée de 15 à 64 ans

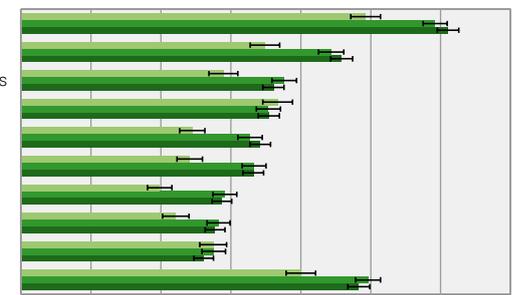
G3.19

Femmes



- Mouvements répétitifs
- Positions douloureuses, fatigantes
- Soulever, déplacer des lourdes charges
- Rester debout
- Températures élevées
- Bruits forts
- Températures basses
- Vibrations
- Produits nocifs ou toxiques
- Risques physiques (≥3)

Hommes



70% 60% 50% 40% 30% 20% 10% 0%
 2007 2012 2017 Intervalle de confiance (95%)

Remarque: exposition le quart du temps au moins (rester debout: 3/4)

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

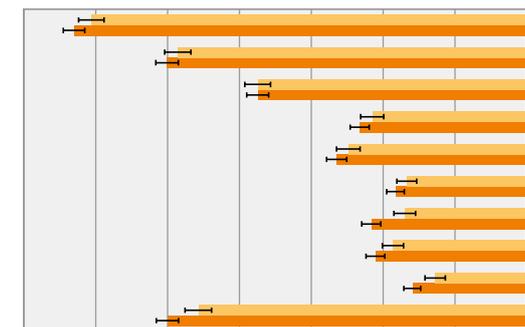
© OFS 2019

Risques psychosociaux au travail, en 2012 et en 2017

Population active occupée de 15 à 64 ans

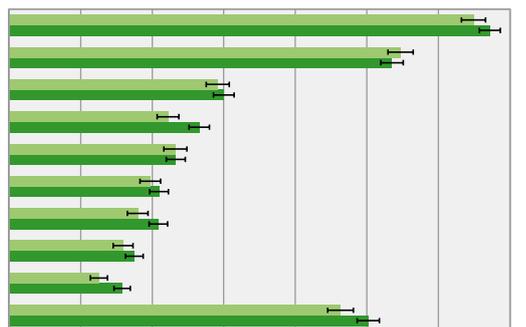
G3.20

Femmes



- Demande élevée¹
- Intensité élevée¹
- Faible autonomie¹
- Conflit de valeurs¹
- Exigence émotionnelle¹
- Faible soutien social¹
- Ressentir du stress²
- Discrimination, violence³
- Crainte de perdre son emploi⁴
- Risques psychosociaux (≥3 types)

Hommes



70% 60% 50% 40% 30% 20% 10% 0%
 2012 2017 Intervalle de confiance (95%)

¹ la plupart du temps ou toujours, au moins un risque ² la plupart du temps ou toujours ³ au cours des 12 derniers mois, au moins un risque ⁴ passablement ou beaucoup

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

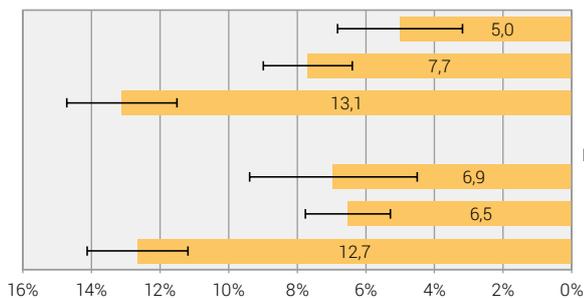
© OFS 2019

Santé auto-évaluée selon les conditions de travail, en 2017

Part de la population active de 15 à 64 ans déclarant un état de santé général moyen ou (très) mauvais

G3.21

Femmes



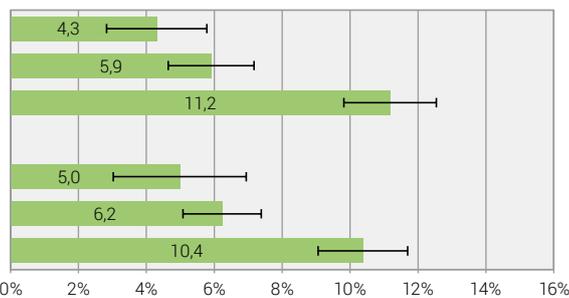
Risques physiques

- 0
- 1 ou 2
- ≥3

Risques psychosociaux

- 0
- 1 ou 2
- ≥3

Hommes



Intervalle de confiance (95%)

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© OFS 2019

3.7 Santé: état de santé

Les personnes sans formation postobligatoire déclarent plus fréquemment que celles avec une formation supérieure que leur état de santé n'est pas bon. Elles souffrent également davantage de détresse psychologique et de troubles du sommeil.

Santé auto-évaluée moins bonne parmi les personnes sans formation postobligatoire

Il est admis que la santé auto-évaluée est un bon indicateur de l'état de santé général, au niveau individuel comme au niveau de la population. Dans toutes les classes d'âge, chez les hommes comme chez les femmes, la manière d'apprécier son état de santé général varie nettement selon le niveau de formation² (cf. graphique G3.22). Les personnes qui n'ont accompli que la scolarité obligatoire qualifient beaucoup moins souvent leur état de santé de bon ou de très bon que celles qui ont une formation supérieure (66,4% contre 90,7%).

Une différence analogue s'observe également pour d'autres indicateurs de l'état de santé. Ainsi, près de 11,2% des personnes n'ayant accompli que la scolarité obligatoire ont un problème de santé qui les limite fortement dans leur vie quotidienne depuis au moins six mois, alors que ce n'est le cas que de 2,8% des personnes ayant une formation du degré tertiaire.

Il en va de même pour les troubles physiques. De manière générale, les personnes sans formation postobligatoire souffrent davantage de troubles physiques importants que les personnes ayant achevé une formation tertiaire (30,5% contre 17,3%). En particulier, les hommes et les femmes entre 45 et 64 ans ayant suivi uniquement l'école obligatoire souffrent plus souvent de maux de dos, de maux de tête ainsi que de sentiment de faiblesse généralisée.

Détresse psychologique élevée plus fréquente chez les personnes avec un bas niveau de formation

Un écart selon le niveau de formation s'observe également pour l'état de santé psychique. Ainsi, une détresse psychologique moyenne ou élevée est plus fréquente chez les personnes sans formation postobligatoire que chez les personnes ayant une formation du degré tertiaire (25,0% contre 11,4%, cf. graphique G3.23). Les différences sociales sont encore plus marquées lorsque l'on prend uniquement en compte la détresse psychologique élevée (8,7% contre 2,4%).

Progression différenciée des troubles du sommeil

La qualité du sommeil est un indicateur important de la qualité de vie et de l'état de santé d'un individu. Les personnes avec un niveau de formation correspondant à l'école obligatoire souffrent plus fréquemment de troubles du sommeil moyens ou pathologiques que les personnes ayant un niveau d'éducation tertiaire (femmes: 46,4% contre 27,7%; hommes: 42,6% contre 22,3%). La plus large disparité apparaît chez les hommes de 45–64 ans: la moitié des hommes sans formation postobligatoire de cette classe d'âge souffrent de troubles du sommeil moyens ou pathologiques contre près d'un quart pour ceux détenant un niveau de formation tertiaire (cf. graphique G3.24). En 5 ans, les troubles du sommeil ont progressé de 5 points de pourcentage pour arriver à 30,2% en 2017. Cette augmentation affecte plus particulièrement les personnes dont le niveau de formation ne dépasse pas la scolarité obligatoire (2012: 35,7%; 2017: 45,0%; niveau tertiaire 2012: 20,2%; 2017: 24,6%). L'écart entre les personnes qui ont un bas de niveau de formation et celles qui ont achevé une formation tertiaire s'est donc amplifié pour ce qui concerne les troubles du sommeil.

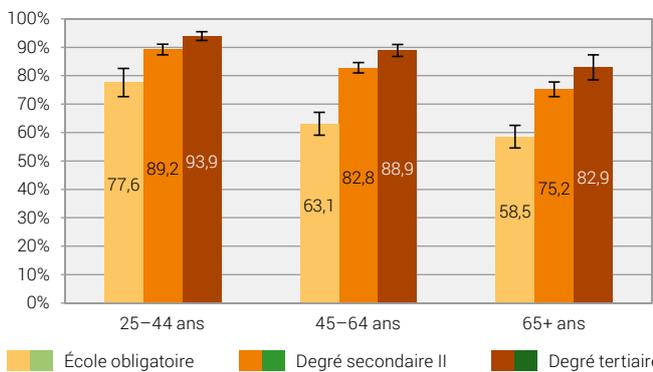
² Dans cette section, seules les personnes de 25 ans et plus sont prises en compte car la formation est en général achevée à cet âge.

(Très) bonne santé auto-évaluée selon le niveau de formation, en 2017

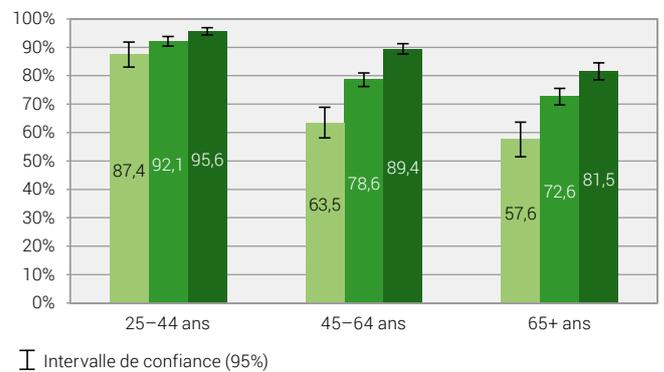
Population de 25 ans et plus vivant en ménage privé

G3.22

Femmes



Hommes



Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

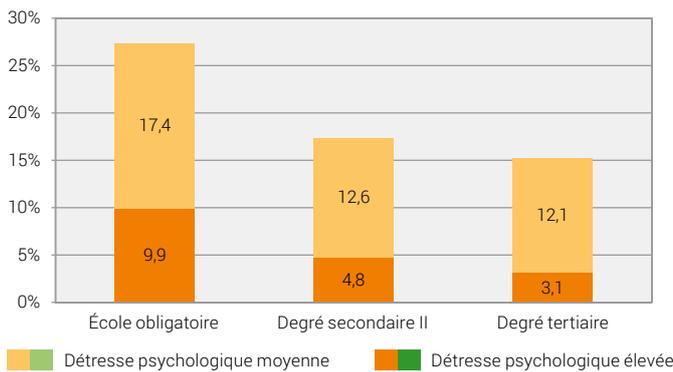
© OFS 2019

Détresse psychologique selon le niveau de formation, en 2017

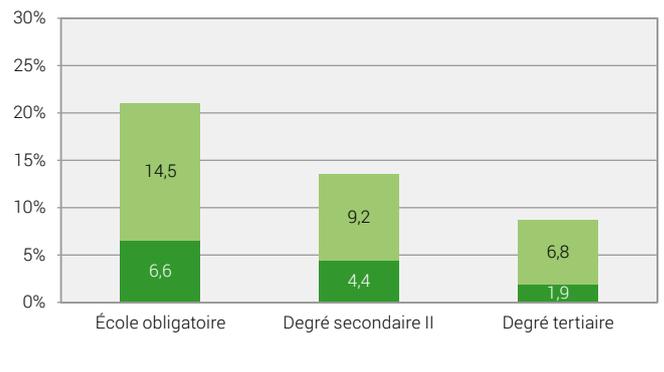
Sur une période de 4 semaines, population de 25 ans et plus vivant en ménage privé

G3.23

Femmes



Hommes



Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

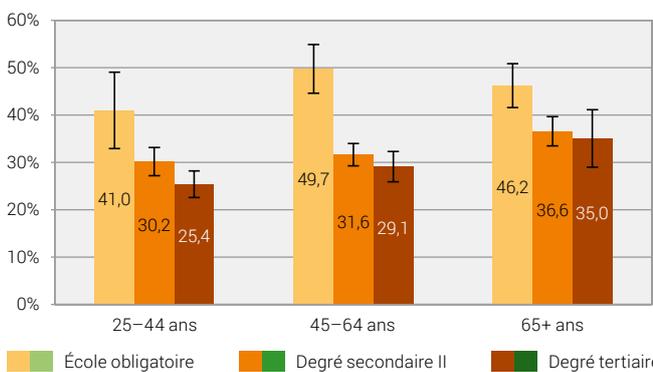
© OFS 2019

Troubles du sommeil selon le niveau de formation, en 2017

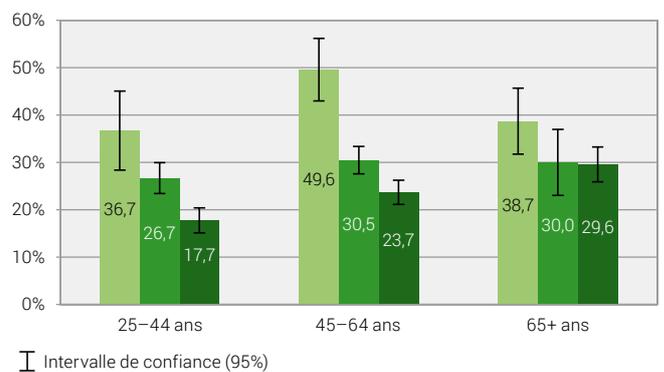
Population de 25 ans et plus vivant en ménage privé

G3.24

Femmes



Hommes



Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© OFS 2019

3.8 Santé: comportements en matière de santé

Les personnes avec un bas niveau de formation sont moins actives physiquement, fument davantage et souffrent plus souvent d'obésité que les personnes avec un niveau de formation élevé. La fréquence des privations pour raisons financières en matière de soins augmente également à mesure que le niveau de formation diminue.

Stabilité des différences selon la formation en matière d'obésité

Globalement, 12,3% de la population de 25 ans et plus souffrent d'obésité. Chez les femmes, les différences sont marquées selon le niveau de formation, dans toutes les classes d'âge (cf. graphique G3.25). C'est entre 45 et 64 ans que la différence est la plus prononcée: 27,4% des femmes n'ayant accompli que la scolarité obligatoire sont obèses, contre 7,4% parmi celles ayant une formation du degré tertiaire, soit 4 fois plus. Chez les hommes, ces différences selon le niveau de formation sont moins amples. Il n'y a pas d'évolution notable dans l'ampleur de ces écarts depuis 20 ans.

Augmentation générale de la part des personnes physiquement actives

L'activité physique protège de certains problèmes de santé, comme la surcharge pondérale, l'hypertension, les maladies cardiovasculaires, le diabète de type 2, l'ostéoporose, ainsi que le cancer du côlon et du sein (OFSP, 2013). 79,1% des personnes avec un niveau de formation tertiaire sont actives durant les loisirs contre 61,0% des personnes dont le niveau de formation ne dépasse pas la scolarité obligatoire (cf. graphique G3.26). Sur les 15 dernières années, la part des personnes suffisamment actives n'a cessé d'augmenter (2002: 59,3%; 2017: 74,6%). Cependant, l'écart selon le niveau de formation ne s'est réduit que parmi les hommes de 25–44 ans: la différence entre le niveau de scolarité obligatoire et le niveau tertiaire est passée de 20 points de pourcentage en 2002 à 10 points en 2017. Plusieurs facteurs influencent la pratique d'une activité physique durant les loisirs, comme par exemple le revenu, les conditions de travail ou encore le lieu de vie.

Diminution du tabagisme plus marquée chez les personnes avec une formation tertiaire

Une différence s'observe également en matière de tabagisme parmi les personnes entre 25 et 64 ans (cf. graphique G3.27). Dans cette tranche d'âge, les personnes avec un niveau de formation correspondant à l'école obligatoire sont davantage fumeuses que celles avec une formation tertiaire (36,7% contre 24,9%). L'écart est particulièrement marqué chez les hommes (43,4% contre 28,0%). En 20 ans, la part des personnes fumant 20 cigarettes par jour ou plus a presque diminué de moitié (1997: 40,3%; 2017: 22,4%). Mais la diminution est beaucoup plus marquée parmi les personnes qui ont achevé une formation tertiaire (1997: 32,5%; 2017: 14,6%) que parmi celles qui ont achevé uniquement la scolarité obligatoire (1997: 46,6%; 2017: 33,1%). Il existe également une différence en matière de tabagisme passif, même si l'exposition des personnes non-fumeuses à la fumée passive est en diminution depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif en 2010. Entre 25 et 64 ans, les personnes non fumeuses avec un niveau de formation correspondant à l'école obligatoire sont presque quatre fois plus exposées à la fumée passive que celles ayant achevé une formation tertiaire (11,0% contre 3,2%).

Personnes sans formation postobligatoire plus touchées par la privation de soins

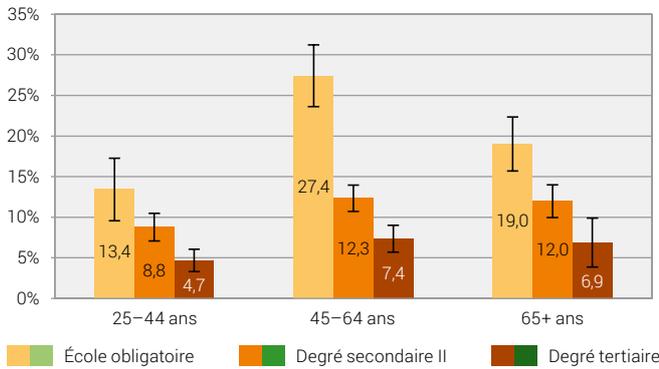
La privation en matière de soins dentaires ou médicaux nécessaires mesure le fait d'avoir vraiment besoin d'un contrôle ou d'un traitement chez le dentiste ou le médecin et de ne pas y avoir accès par manque de moyens financiers. En 2017, 3,3% de la population résidante de 16 ans et plus ont été privés, pour des raisons financières, de soins nécessaires chez un dentiste ou un médecin. Il n'y a pas de différence selon le sexe. En revanche, la part des personnes qui sont en situation de privation en matière de soins est plus élevée parmi les personnes avec une formation du niveau de la scolarité obligatoire que parmi celles ayant achevé une formation tertiaire (6,9% contre 1,8%).

Obésité selon le niveau de formation, en 2017

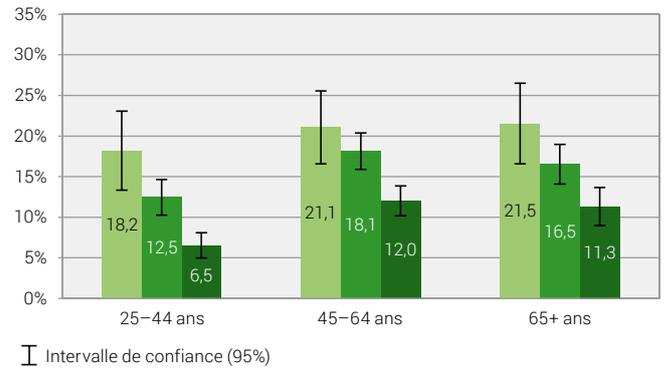
Population de 25 ans et plus vivant en ménage privé

G3.25

Femmes



Hommes



Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

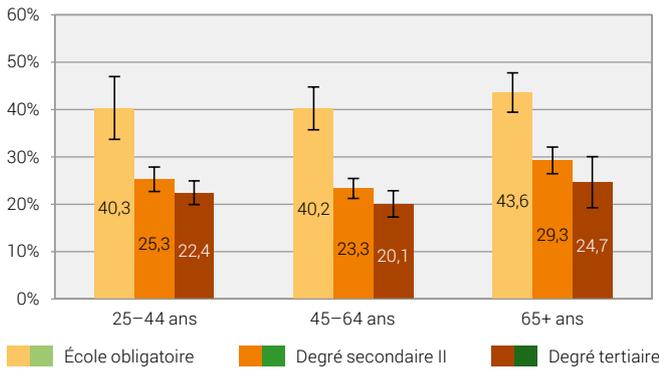
© OFS 2019

Personnes insuffisamment actives¹ physiquement selon le niveau de formation, en 2017

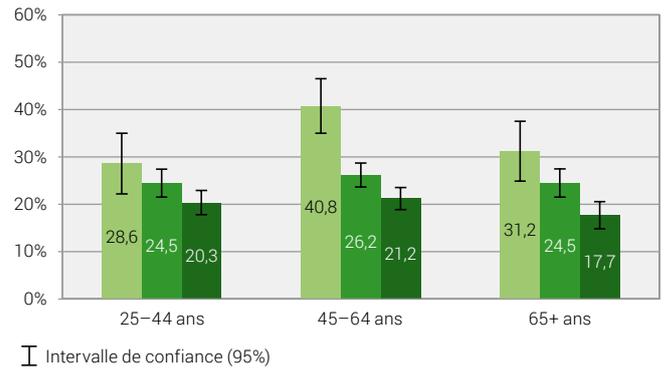
Population de 25 ans et plus vivant en ménage privé

G3.26

Femmes



Hommes



¹ par semaine <150 minutes d'activité physique modérée et <2 fois une activité physique intense

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

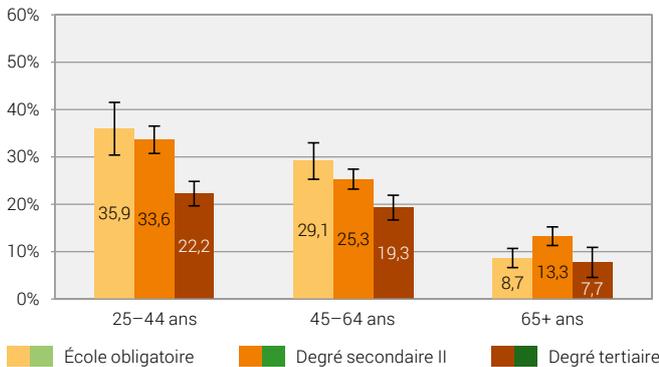
© OFS 2019

Fumeurs selon le niveau de formation, en 2017

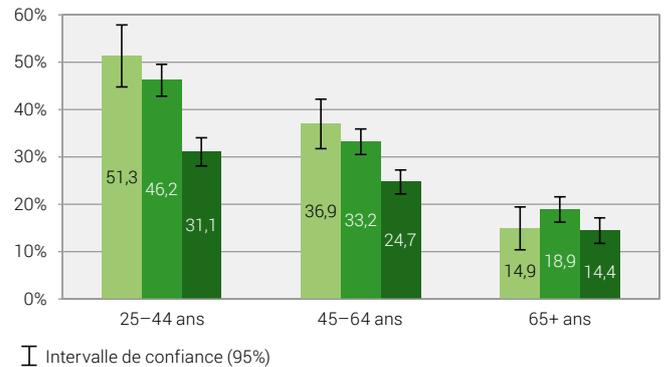
Population de 25 ans et plus vivant en ménage privé

G3.27

Femmes



Hommes



Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© OFS 2019

3.9 Santé: handicap

1,2 million de personnes vivent en Suisse avec un handicap au sens de la loi sur l'égalité. Deux sur trois sont actives professionnellement, souvent à temps partiel, et une sur quatre bénéficie d'une rente d'invalidité.

Environ 300 000 personnes font état de limitations sévères

Selon l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) de 2017, 1,2 million de personnes de 15 ans et plus vivant à domicile déclarent avoir un problème de santé durable et être limitées (fortement ou pas fortement) dans les activités de la vie normale. Elles sont ainsi considérées comme ayant un handicap au sens de la loi sur l'égalité, (cf. glossaire). Parmi elles, 297 000 font état de limitations fortes (handicap sévère) et 717 000 ont entre 15 et 64 ans (cf. graphique G3.28). S'y ajoutent environ 130 000 enfants de moins de 15 ans et les personnes vivant dans des homes ou autres ménages collectifs.

L'âge, le sexe et la formation influencent le risque de handicap: ce risque augmente avec l'âge, diminue avec le niveau de formation (et si celle-ci est générale plutôt que professionnelle), et touche un peu plus les femmes (la différence avec les hommes se concentrant sur les situations de limitations légères) (cf. graphique G3.29).

Deux personnes handicapées sur trois sont actives professionnellement

Dans la population âgée de 15 à 64 ans vivant en ménage privé, 66,4% des personnes handicapées sont actives professionnellement (personnes en emploi ou qui en cherchent un, cf. graphique G3.30). Leur participation au marché du travail reste inférieure à celle des personnes sans handicap (86,7%), surtout si elles sont confrontées à des limitations fortes (37,2%). Hommes ou femmes, elles sont aussi plus souvent occupées à temps partiel, ce qui apparaît comme une stratégie pour participer au marché du travail malgré le handicap (cf. graphique G3.31). L'écart traditionnel entre hommes et femmes concernant le temps partiel fait que cette forme d'emploi est majoritaire parmi les femmes handicapées mais reste minoritaire parmi les hommes handicapés.

Le handicap n'est pas la seule raison des personnes handicapées à moins s'engager professionnellement. Même parmi celles avec des limitations fortes, seules 37,8% indiquent ne pas chercher de travail, resp. 11,4% travailler à temps partiel, pour des raisons de santé; et 21,5% disent avoir quitté leur dernier emploi pour des raisons de santé. Dans l'ensemble des 15 à 64 ans, ces chiffres ne dépassent pas 2,1%, 1,6% et 1,8%.

Une personne handicapée sur quatre touche une rente AI

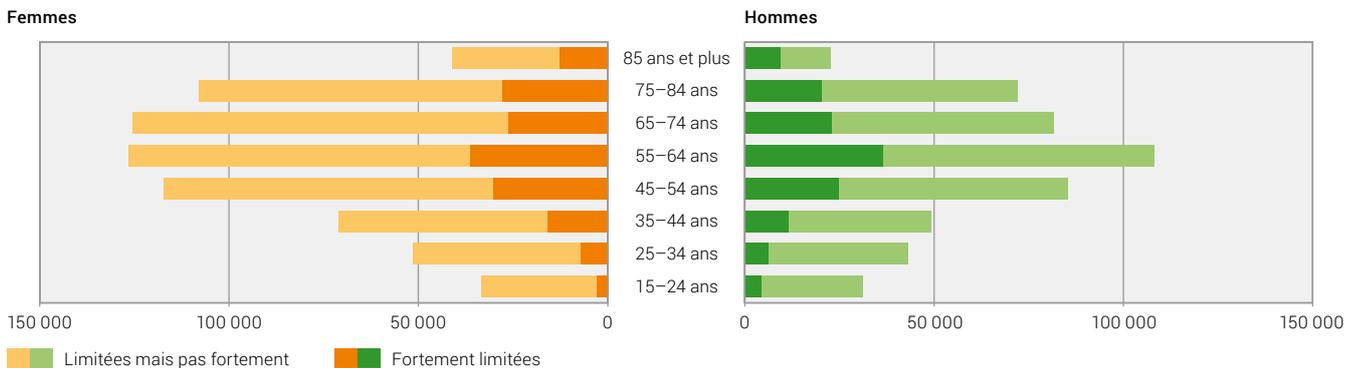
Parmi les personnes vivant en ménage privé, 4,0% des 15 à 64 ans sont au bénéfice d'une rente de l'assurance-invalidité (AI) (cf. graphique G3.32). Ce chiffre augmente à 23,9% parmi l'ensemble des personnes handicapées et à 49,6% parmi celles fortement limitées. Il est en baisse par rapport à 2010. Ces résultats sont concordants avec la statistique de l'AI selon laquelle 218 688 personnes résidant en Suisse (y compris celles vivant en home) touchaient une rente au 31 décembre 2017. Les rentes AI ne dépendent pas seulement du handicap mais aussi du marché du travail: il faut avoir 18 ans et moins que l'âge pour l'ouverture du droit à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et une incapacité de gain durable d'au moins 40% liée à un problème de santé pour y avoir droit. Une personne aveugle qui travaille n'est pas invalide.

La part de rentiers et rentières augmente avec l'âge (de 5,3% parmi les personnes avec handicap âgées de 15 à 24 ans à 33,3% parmi celles de 55 à 64 ans). Elle est aussi plus élevée parmi les hommes handicapés (27,5% pour 21,0% parmi leurs consœurs). Parmi les personnes avec handicap qui ont une rente AI, deux sur cinq perçoivent des prestations complémentaires en plus de la rente car cette dernière ne suffit pas pour couvrir le minimum vital. Les personnes avec handicap qui touchent une rente perçoivent en moyenne 1494 francs par mois de l'AI (allocations pour impotence comprises, sans indemnités journalières ni prestations complémentaires).

Nombre de personnes avec handicap, selon l'âge, le sexe et le degré de limitation, en 2017

Population de 15 ans et plus vivant en ménage privé

G3.28



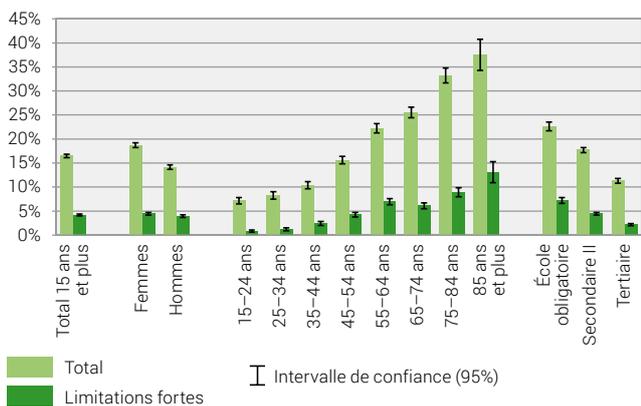
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2019

Part de personnes avec handicap selon le sexe, l'âge et le niveau de formation, en 2017

Population de 15 ans et plus vivant en ménage privé

G3.29



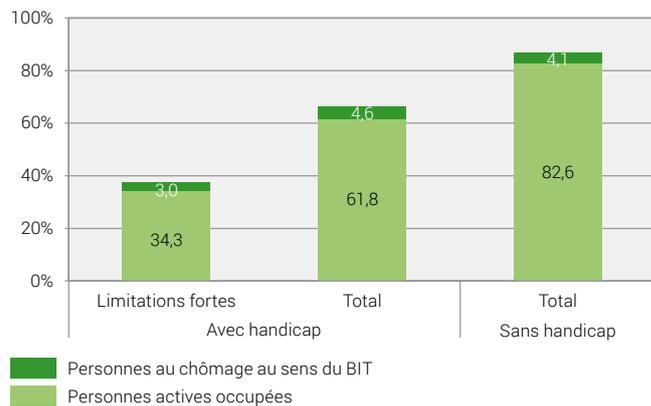
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2019

Participation au marché du travail: personnes avec et sans handicap, en 2017

Population de 15 à 64 ans vivant en ménage privé

G3.30



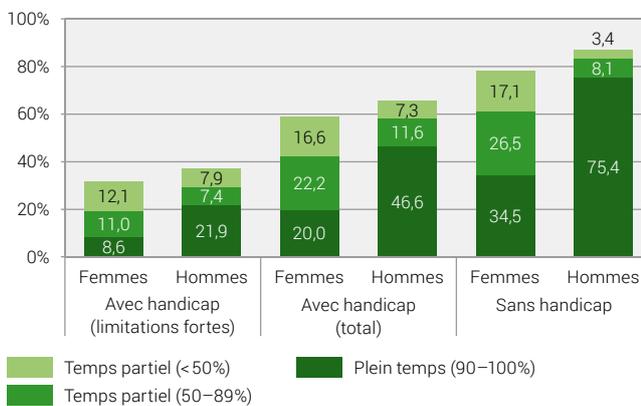
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2019

Occupation professionnelle et taux d'occupation: personnes avec et sans handicap selon le sexe, en 2017

Population de 15 à 64 ans vivant en ménage privé

G3.31



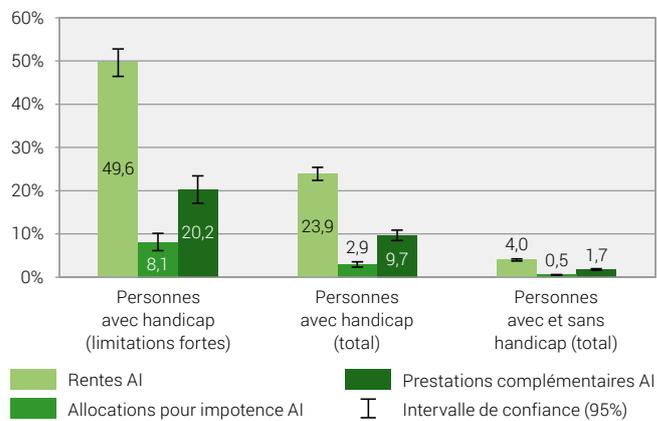
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2019

Prestations financières de l'AI: personnes avec et sans handicap, en 2017

Population de 15 à 64 ans vivant en ménage privé

G3.32



Sources: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), Protection sociale et marché du travail (SESAM)

© OFS 2019

3.10 Conciliation emploi et famille

Si la grande majorité des mères travaillent aujourd'hui, la répartition des tâches professionnelles, domestiques et familiales est toujours inégale, surtout dans les ménages comptant des enfants: les mères travaillent souvent à temps partiel et assument la plus grande partie des tâches domestiques et familiales. Par ailleurs, les femmes étant plus présentes sur le marché de l'emploi, la demande en matière d'accueil extra-familial des enfants a augmenté.

Les mères vivant dans un ménage de couple travaillent souvent à moins de 50%

Dans les ménages formés d'un couple avec enfants, dont les deux partenaires ont entre 25 et 54 ans, le modèle le plus fréquent est celui du père travaillant à plein temps et de la mère à temps partiel, suivi de celui du père à plein temps et de la mère sans activité rémunérée (cf. graphique G3.33). Dans les ménages comptant des enfants de moins de 13 ans, le modèle le plus souvent adopté est celui de la mère travaillant à moins de 50%. Lorsque l'enfant le plus jeune a entre 13 et 24 ans, c'est celui de la mère à un taux d'activité de 50 à 89% qui s'impose. En 2009, indépendamment de l'âge du plus jeune enfant, le modèle de la mère travaillant à moins de 50% était encore le plus fréquent. Dans une bonne moitié des couples dont le ménage ne compte pas d'enfant de moins de 25 ans, les deux partenaires travaillent à temps complet.

Les ménages composés de couples optent rarement pour le modèle dans lequel tous deux occupent un emploi à temps partiel. C'est dans les familles dont le plus jeune enfant a moins de 4 ans que ce modèle est le plus répandu: en 2009, il concernait 5,6% d'entre elles, et en 2017, 9,0%. Les mères vivant seules sont davantage actives occupées que les mères vivant en couple (83,7% contre 76,1%), et plus rarement à temps partiel (56,8% contre 60,6%). De plus, leur taux d'occupation est aussi en moyenne plus élevé.

Dans trois quarts des ménages avec enfants, les tâches domestiques reviennent principalement aux mères

Dans la plupart des ménages comptant des enfants de moins de 25 ans, ce sont principalement les mères qui assument le travail domestique (73,8%). Dans 3,3% des ménages seulement, ces tâches reviennent principalement au père. La répartition est plus égalitaire dans les ménages sans enfants de moins de 25 ans, puisque dans une petite moitié de ceux-ci, les deux partenaires y contribuent plus ou moins dans une même mesure. Indépendamment de la présence ou non d'enfants, la part des ménages dans lesquels les travaux domestiques sont un domaine principalement féminin augmente avec l'âge de la femme (cf. graphique G3.34). Par ailleurs, la grande majorité des femmes et des hommes affirme être très satisfaits de la manière dont les tâches domestiques sont réparties au sein de leur couple. Cette satisfaction dépend toutefois de la façon dont les tâches sont réparties (cf. graphique G3.35): tant chez les hommes que chez les femmes, elle est à son maximum quand les tâches sont partagées, ou que c'est l'autre partenaire qui s'en charge. Bien moins de personnes se disent «très satisfaites» parmi les hommes et les femmes qui assument l'essentiel des tâches domestiques, que le ménage compte ou non des enfants.

Plus de la moitié des enfants fréquentent régulièrement une structure d'accueil extrafamilial

Les femmes étant plus présentes sur le marché de l'emploi, la demande en matière d'accueil extrafamilial a augmenté. En 2014, 60,0% des enfants de 0 à 12 ans bénéficiaient d'une garde extrafamiliale ou extrascolaire. Ce taux est nettement plus élevé chez les enfants d'âge préscolaire (0–3 ans: 71,7%) que chez ceux d'âge scolaire (4 à 12 ans: 54,2%; cf. graphique G3.36).

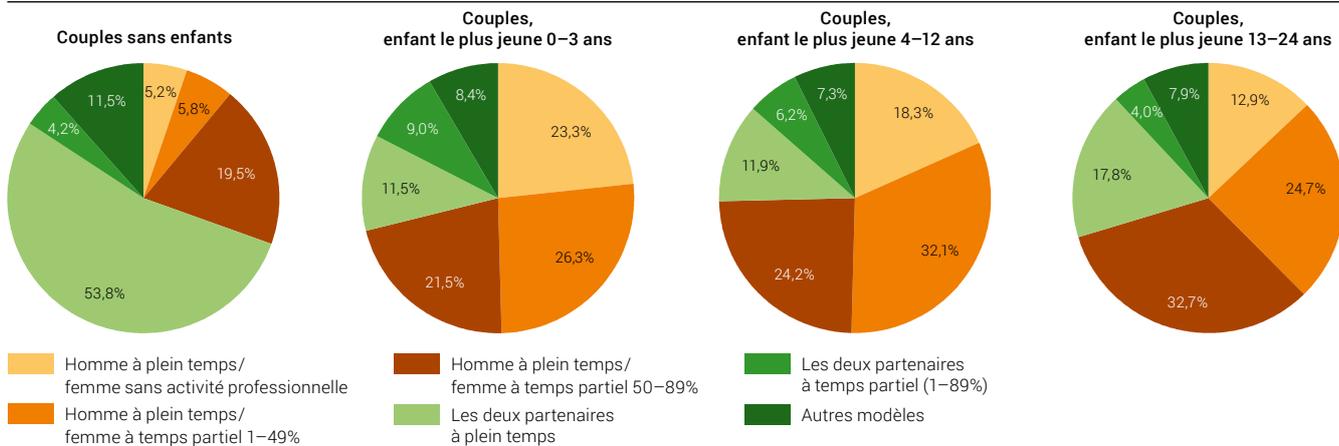
Quel que soit l'âge des enfants, le mode le plus fréquent est la garde non institutionnelle, par des proches (parenté, connaissances, voisins) ou par des personnes employées de maison (nounou, au pair, babysitter): 51% des enfants de 0 à 3 ans et 39,7% des 4 à 12 ans sont gardés au moins une heure par semaine par des particuliers. La plupart du temps, les familles ont recours à cet accueil non institutionnel de 1 à 9 heures par semaine, c'est-à-dire pour un temps réduit.

Quant aux formes de garde institutionnelles – crèches, accueil parascolaire ou parents de jour –, 40,8% des 0 à 3 ans et 24,7% des 4 à 12 ans sont gardés (cf. graphique G3.37). Parmi les enfants d'âge préscolaire, 23,6% fréquentent une crèche ou une maman de jour entre 10 et 29 heures par semaine, 11,5% entre 1 et 9 heures et 5,7% 30 heures ou plus. Une fois atteint l'âge de la scolarité obligatoire (4 ans), la durée de la prise en charge institutionnelle diminue nettement. Enfin, les familles vivant dans de grandes villes et les mères élevant seules leurs enfants ont plus souvent recours à un accueil institutionnel qu'à un accueil non institutionnel, ce dernier étant plus fréquent dans les régions rurales.

Modèles d'activité professionnelle des couples avec ou sans enfants dans le ménage, en 2017

Les deux partenaires de 25 à 54 ans

G3.33



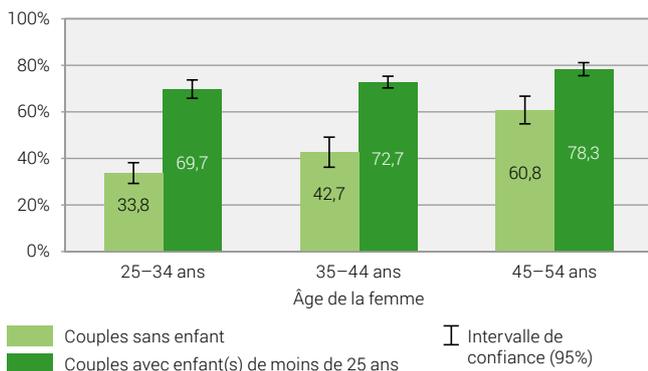
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2019

Ménages dans lesquels les tâches domestiques sont accomplies principalement par la femme, en 2013

Les deux partenaires de 25 à 54 ans

G3.34



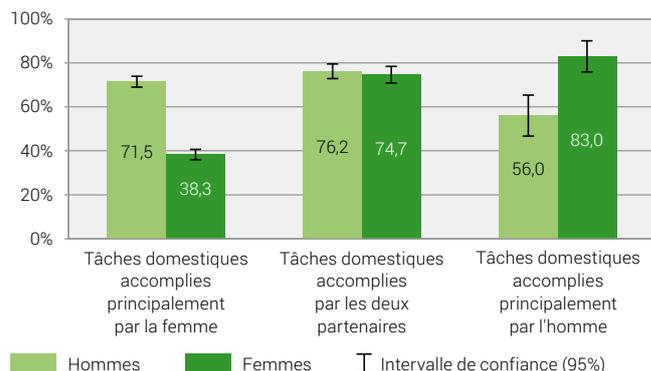
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2019

Personnes très satisfaites de la répartition des tâches domestiques dans leur couple selon le sexe et le mode de répartition pratiqué, en 2013

Personnes de 25 à 54 ans

G3.35

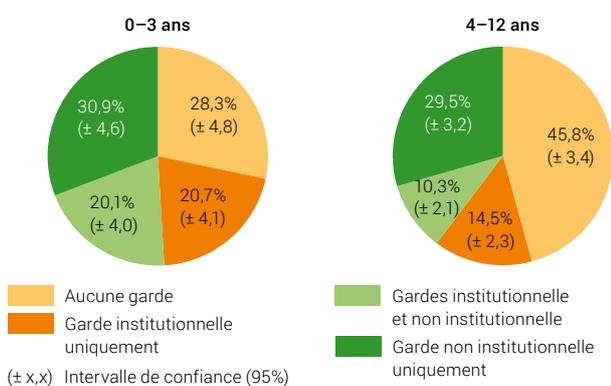


Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2019

Recours aux différents types d'accueil extrafamilial selon l'âge des enfants, en 2014

G3.36

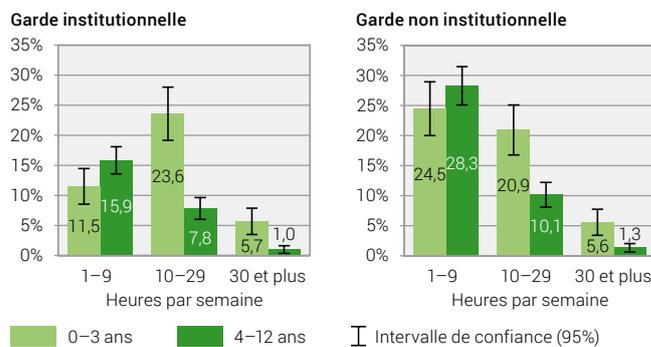


Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), version 04.04.2016

© OFS 2019

Pourcentage d'enfants avec un accueil extrafamilial selon l'âge des enfants, le type et le nombre d'heures de garde par semaine, en 2014

G3.37



Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), version 04.04.2016

© OFS 2019

3.11 Logement

Bien que de plus en plus de Suisses soient propriétaires de leur logement, 55% d'entre eux, soit la majorité, sont locataires. Ce sont surtout les chômeurs, les personnes à bas revenu et les étrangers qui sont touchés par des problèmes tels qu'une forte densité d'occupation ou une humidité excessive. À l'opposé, les plus de 64 ans et les hauts revenus occupent les logements les plus spacieux.

Parmi les personnes élevant seules leurs enfants, une sur six vit dans un logement surpeuplé

La population résidente suisse dispose généralement de logements suffisamment spacieux. La part de la population de 16 ans et plus vivant dans un logement surpeuplé (selon la définition d'EUROSTAT, cf. graphique G3.38) s'est élevée à 6,1% en 2016, et est restée stable par rapport à l'année de référence 2013. Les facteurs déterminants en la matière sont le revenu et la situation familiale ainsi que l'origine et le niveau de formation: parmi les ménages monoparentaux, une personne sur six vit dans un logement surpeuplé, et ce problème touche aussi de manière particulièrement forte le quintile de population au revenu le plus faible, les personnes sans formation postobligatoire, les ressortissants étrangers et les moins de 65 ans vivant seuls. À l'inverse, les personnes vivant dans des ménages percevant des revenus élevés et les personnes âgées (65 ans et plus) sont moins susceptibles de vivre dans des logements exigus.

Une personne sur neuf vit dans un logement trop humide

Afin de déterminer la qualité du logement, une question est posée au sujet d'éventuels problèmes d'humidité dans le logement, de défauts d'étanchéité du toit ou de moisissures sur les montants des fenêtres, les sols ou les murs. Dans l'ensemble de la population, 11,4% des personnes ont été confrontées à l'un au moins de ces problèmes en 2016 (un chiffre qui était de 10,7% en 2013). Ce sont surtout les personnes sans emploi, celles vivant dans des ménages monoparentaux, les ressortissants étrangers et les personnes vivant dans des ménages à bas revenus qui sont touchés (cf. graphique G3.39). La classe d'âge joue aussi un rôle significatif, puisque les plus de 65 ans sont les moins concernés, tandis que les moins de 50 ans en souffrent en moyenne davantage que les autres. Cette situation affecte d'autant plus le bien-être de ces personnes qu'un logement humide n'est pas seulement source d'odeurs pénétrantes, mais aussi de risques pour la santé.

Les chômeurs et les faibles revenus sont les moins satisfaits de leur logement

Les résidents suisses sont, dans l'ensemble, bien satisfaits de leur logement. En 2016, la satisfaction moyenne s'est élevée à 8,3 sur une échelle allant de 0 («pas du tout satisfait») à 10 («tout à fait satisfait») (cf. graphique G3.40). Les profils de satisfaction reflètent le fossé existant entre les personnes les plus aisées et les personnes les moins bien loties de notre société. Presque un cinquième des personnes au chômage et un huitième des faibles revenus et des étrangers sont plutôt insatisfaits de leurs conditions de logement (valeurs allant de 0 à 5 sur l'échelle de mesure), contre 6,5% dans l'ensemble de la population. Les personnes de moins de 65 ans vivant seules et celles sans formation postobligatoire sont elles aussi plus souvent insatisfaites de leur logement que la moyenne. Le rapport entre la situation en matière de logement (espace de vie, qualité du logement) et la satisfaction est évident: dans ces groupes de population, les conditions de logement défavorables se traduisent par un faible niveau de satisfaction.

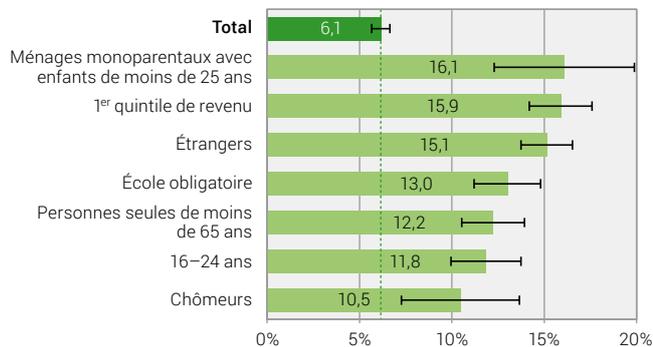
À l'inverse, les personnes vivant dans des ménages percevant des revenus élevés et les personnes âgées (65 ans et plus) affichent les plus faibles taux d'insatisfaction (données sans illustration graphique). La satisfaction en matière de logement dépend aussi du statut d'occupation du logement: les propriétaires se disent nettement plus satisfaits que les locataires. Ces résultats diffèrent à peine de ceux de l'année de référence 2013.

En résumé, on observe que ce sont généralement les personnes à bas revenus, les chômeurs et les personnes d'origine étrangère qui vivent dans des conditions objectivement défavorables. Les personnes vivant seules et celles n'ayant pas de formation postobligatoire habitent souvent des logements surpeuplés. De ce fait, les groupes concernés par ces problèmes de logement en donnent une évaluation négative. Les personnes vivant dans des ménages monoparentaux et les groupes d'âge plus jeunes habitent certes de plus en plus souvent des logements surpeuplés ou humides, mais ils ne s'en déclarent pas excessivement insatisfaits.

Espace de vie disponible, en 2016

Part de la population résidante de 16 ans et plus vivant dans un logement surpeuplé

G3.38



Intervalles de confiance (95%)

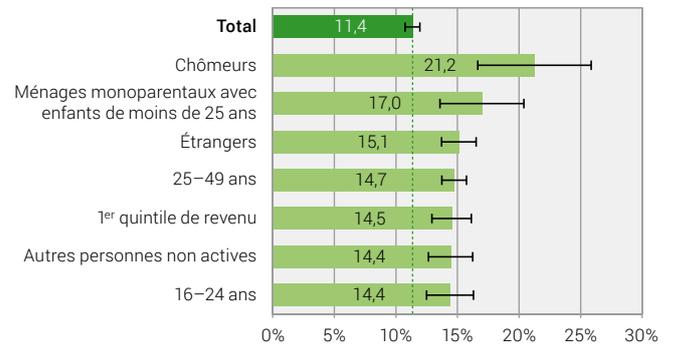
Remarque: selon les définitions d'EUROSTAT, une personne est considérée comme vivant dans un logement surpeuplé si son logement ne compte pas au minimum les pièces suivantes: une pièce commune, une pièce pour chaque couple vivant dans le ménage, une pièce pour chaque personne célibataire de 18 ans ou plus, une pièce pour deux personnes célibataires de 12 à 17 ans et de même sexe, une pièce pour chaque personne célibataire de 12 à 17 ans n'entrant pas dans la catégorie précédente, une pièce pour deux enfants de moins de 12 ans.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), version 24.01.2018, sans loyers fictifs © OFS 2019

Problèmes d'humidité dans le logement, en 2016

Part de la population résidante de 16 ans et plus vivant dans un logement trop humide

G3.39



Intervalles de confiance (95%)

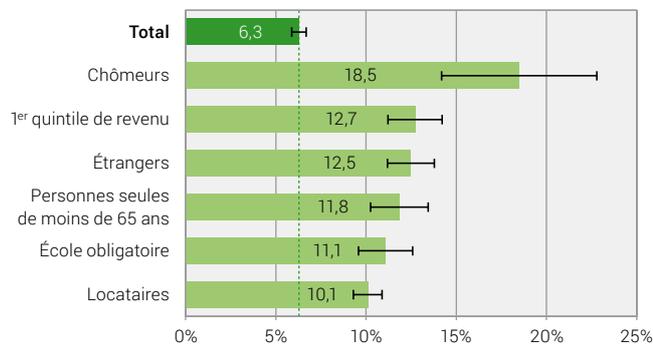
Question posée: avez-vous l'un des problèmes suivants au niveau de votre logement? Défaut d'étanchéité du toit – humidité – moisissures sur les montants des fenêtres, sur les sols ou les murs.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), version 24.01.2018, sans loyers fictifs © OFS 2019

Satisfaction par rapport au logement, en 2016

Pourcentage d'insatisfaits¹, population résidante de 16 ans et plus

G3.40



Intervalles de confiance (95%)

¹ Insatisfaits: personnes dont la réponse se situe dans la partie inférieure de l'échelle des réponses (de 0 à 5).

Question posée: sur une échelle de 0 à 10, dans quelle mesure êtes-vous satisfait/e de votre logement en général?

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), version 24.01.2018, sans loyers fictifs © OFS 2019

3.12 Relations sociales et existence en général

Les personnes à bas revenus, les chômeurs ainsi que celles sans formation postobligatoire ou de nationalité étrangère déclarent plus souvent que la moyenne avoir peu de contacts sociaux et manquer de soutien dans leur vie de tous les jours. Par conséquent, elles se sentent souvent seules aussi.

Statut professionnel et situation financière influencent l'intégration sociale

Les relations sociales sont essentielles au bien-être de l'individu. La fréquence des contacts sociaux montre dans quelle mesure les personnes interrogées sont insérées dans un réseau social informel. En 2016, 6,0% de la population de plus de 16 ans n'avait pas pu retrouver une fois par mois au moins des amis, des proches ou des membres de leur famille (cf. graphique G3.41). La moitié d'entre eux mentionnent des raisons économiques, et l'autre moitié d'«autres raisons». Le risque d'isolement social est particulièrement fort lorsque des groupes de population cumulent des facteurs de risque tels que problèmes de santé, âge avancé, manque de temps ou encore langue ou culture étrangère.

L'insertion sociale la plus faible s'observe dans le quintile de la population ayant les revenus les plus bas: la situation financière des ménages peut en effet peser fortement sur les relations sociales, soit qu'il leur faille renoncer, pour des questions de coûts, à certains loisirs, soit qu'une vie professionnelle astreignante, indispensable à leur survie financière, ne leur laisse que peu de temps pour les contacts sociaux. Ces derniers dépendent aussi de certaines ressources immatérielles: 14,0% des personnes au chômage et 12,0% des personnes sans formation postobligatoire ou d'origine étrangère manquent de contacts sociaux, autant de groupes qui comptent un nombre proportionnellement élevé de faibles revenus. Ces données montrent aussi que l'intégration sociale passe en grande partie par l'insertion dans un milieu professionnel. L'année de référence 2013 affichait des résultats semblables, si ce n'est que les étrangers étaient quelque peu mieux intégrés socialement.

Bénéficier d'un bon soutien social aide à affronter les difficultés de la vie et reflète la qualité des relations sociales. Au sein de la population résidante, 95% des personnes disent avoir de la famille, des amis ou des voisins à qui demander de l'aide morale ou matérielle en cas de problème, tandis que 5,0% n'ont pas vers qui se tourner (cf. graphique G3.42). Plus les contacts sociaux sont fréquents, moins le risque de manquer de soutien matériel ou moral est marqué. Les groupes de population auxquels manque ce soutien social sont en effet les mêmes que ceux qui ont déjà été identifiés comme groupes à risque pour ce qui est de l'insertion sociale: les personnes d'origine étrangère, celles sans formation postobligatoire, les bas revenus et les chômeurs. Ces résultats valent aussi pour l'année de référence 2013.

Sentiment de solitude pour 4,9% de la population

Le sentiment de solitude est lui aussi particulièrement présent dans les groupes mentionnés ci-dessus. Parmi les chômeurs, les personnes sans formation postobligatoire, les ménages monoparentaux et les personnes d'origine étrangère, la part des individus qui se sentent plutôt ou très souvent seuls se situe dans une fourchette allant de 8 à 15% (cf. graphique G3.43). Les personnes provenant de pays extraeuropéens sont particulièrement touchées (16,0%, donnée sans illustration graphique). Dans l'ensemble de la population, cette part s'élève à 4,9%. Elle a quelque peu augmenté depuis 2007, étant donné qu'elle était de 3,2% cette année-là.

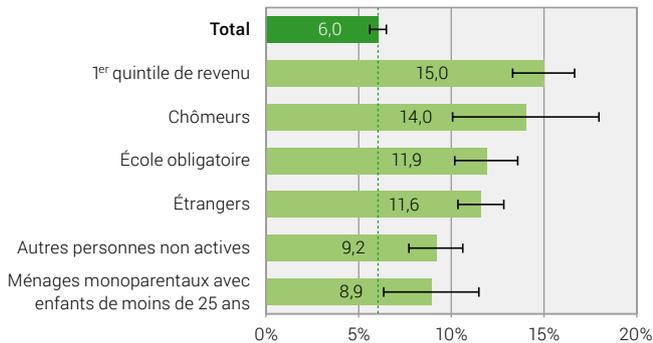
Les personnes âgées particulièrement satisfaites de leur vie en général

La population âgée de 16 ans et plus est très satisfaite de la vie qu'elle mène, avec une valeur moyenne de 8,0 sur une échelle allant de 0 («pas du tout satisfait») à 10 («tout à fait satisfait»). Toutefois, 9,3% des personnes indiquent une satisfaction faible ou plutôt faible (valeurs allant de 0 à 5), et c'est chez les chômeurs que leur proportion est la plus élevée (cf. graphique G3.44). La part de personnes peu satisfaites de leur vie est aussi comparativement élevée parmi celles de moins de 65 ans vivant seules, tout comme chez les bas revenus et les personnes sans formation postobligatoire. Cette part diminue avec l'augmentation du niveau de revenu et de formation. Outre les personnes aux revenus élevés, ce sont surtout les personnes à la retraite, les couples sans enfants (en particulier s'ils sont âgés), mais aussi les moins de 18 ans qui affichent des taux de satisfaction particulièrement élevés pour ce qui est de leur vie en général. Le sexe, par contre, ne semble pas jouer de rôle: femmes et hommes sont généralement tout aussi satisfaits, ou insatisfaits, de leur existence.

Contacts sociaux, en 2016

Part de la population ayant peu de contacts sociaux¹, population résidante de 16 ans et plus

G3.41



Intervalles de confiance (95%)

¹ Peu de contacts sociaux: personnes ayant répondu «non» à la question sur les contacts sociaux.

Question posée: pouvez-vous retrouver des amis, de la famille, des proches autour d'un verre ou d'un repas au moins une fois par mois, peu importe le lieu de rencontre? Oui/Non

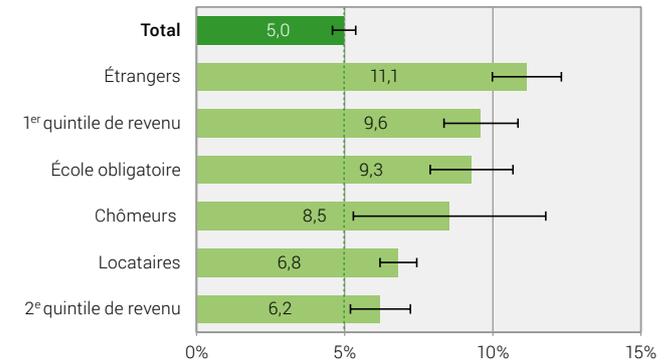
Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), version 24.01.2018, sans loyers fictifs

© OFS 2019

Soutien social, en 2016

Part de la population sans soutien social¹, population résidante de 16 ans ou plus

G3.42



Intervalles de confiance (95%)

¹ Pas de soutien social: personnes ayant répondu «non» à la question sur le soutien social.

Question posée: avez-vous des membres de la famille, des amis ou des voisins auxquels vous pouvez demander de l'aide (aide morale, matérielle ou financière)? Oui/Non

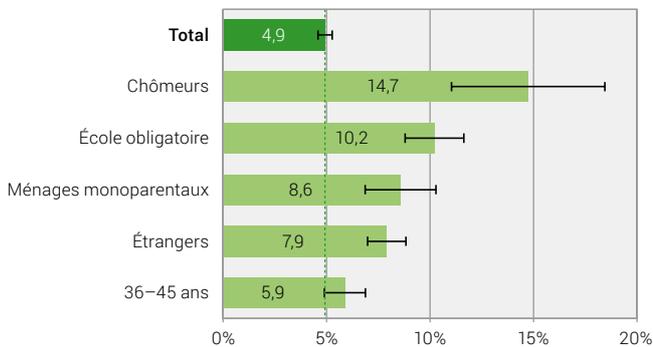
Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), version 24.01.2018, sans loyers fictifs

© OFS 2019

Sentiment de solitude, en 2017

Part de la population qui se sent souvent ou très souvent seule, population résidante de 15 ans et plus

G3.43



Intervalles de confiance (95%)

Question posée: à quelle fréquence vous arrive-t-il de vous sentir seul(e)? Jamais / parfois / assez souvent / très souvent
Les réponses 3 et 4 (assez souvent et très souvent) ont ici été réunies.

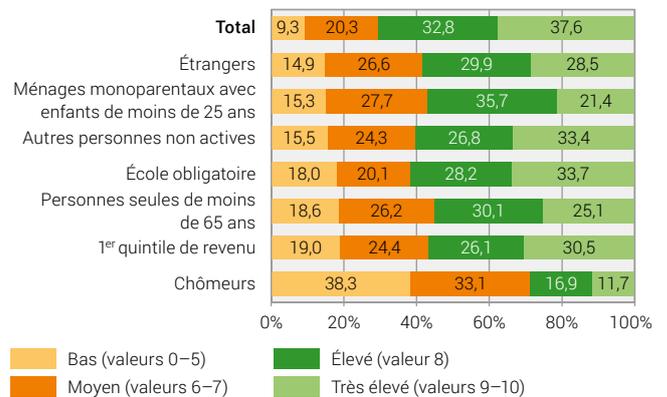
Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© OFS 2019

Satisfaction dans la vie en général, en 2016

Part de la population de 16 ans et plus, selon le degré de satisfaction

G3.44



Question posée: en général, dans quelle mesure êtes-vous satisfait/e de la vie que vous menez actuellement, si 0 signifie «pas du tout satisfait/e» et 10 «tout à fait satisfait/e»?

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), version 25.09.2017, y.c. loyers fictifs

© OFS 2019

4 Système de sécurité sociale

4.1 Fonctionnement du système de sécurité sociale

En Suisse, la sécurité sociale est bâtie sur un système complexe à plusieurs niveaux. Elle a été élaborée au cours d'un lent processus influencé par la démocratie directe, le fédéralisme et le libéralisme. Ce système est souvent représenté par une pyramide inversée.

Le premier niveau, la partie la plus haute et la plus large de la pyramide, est celui qui fournit aux citoyens les services et les infrastructures de base (cf. graphique G 4.1). Ces services, pour la plupart financés par les impôts, sont accessibles à toute la population. Ils comprennent par exemple le système éducatif, le système de santé et le système juridique.

Viennent ensuite les assurances sociales qui sont du ressort de la compétence de la Confédération et qui garantissent la sécurité économique des individus; ces assurances couvrent des risques particuliers comme la vieillesse, la maladie, le chômage ou l'invalidité, indépendamment de la situation financière de la personne. La couverture est le plus souvent liée à des cotisations sociales par l'activité professionnelle.

Le niveau suivant comporte les prestations sous condition de ressources. Les cantons sont tenus, en vertu de la Constitution fédérale, de mettre en place ce type de prestations pour soutenir financièrement les résidents qui ne sont pas en mesure de subvenir à leur entretien et n'ont pas droit à des prestations des assurances sociales, ou pas dans une mesure suffisante.

On distingue d'abord les prestations qui garantissent l'accès aux services et infrastructures de base et qui trouvent leur fondement dans les lois fédérales (subsidés de formation, subsidés pour le paiement des cotisations à l'AVS/AI/allocations pour perte de gain (APG), réductions de primes d'assurance maladie, aide aux victimes, assistance juridique et judiciaire gratuite). Ces prestations ont pour but de prévenir la pauvreté (OFS, 2017).

On retrouve ensuite les prestations sous condition de ressources qui visent à lutter contre la pauvreté. Ces prestations soutiennent financièrement les personnes qui n'ont pas droit à des prestations des assurances sociales, ou pas dans une mesure suffisante, et dont les ressources ne suffisent pas à couvrir les besoins vitaux. Ces prestations sont allouées par les cantons et régies par des lois cantonales; elles varient donc d'un canton à l'autre. Elles sont constituées des prestations sous condition de ressources en amont de l'aide sociale économique et de l'aide sociale économique elle-même (aussi appelée aide sociale au sens strict).

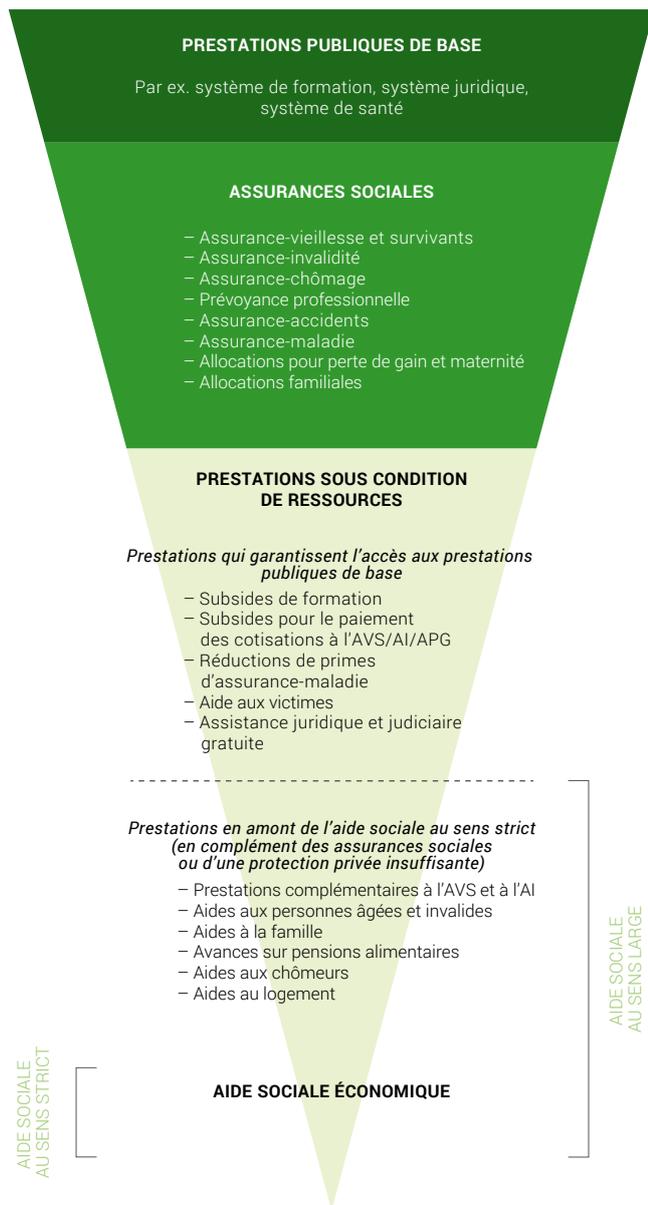
Les prestations sous condition de ressources en amont sont versées par les cantons et réduisent les charges de l'aide sociale économique en ciblant des risques particuliers. Elles comprennent les prestations complémentaires fédérales à l'AVS/AI, les aides aux personnes âgées et invalides, les aides aux chômeurs, les aides à la famille, les avances sur pensions alimentaires et les aides au logement.

Quant à l'aide sociale économique, elle est versée par les cantons ou les communes et constitue le dernier filet du système de sécurité sociale. Elle intervient indépendamment de la cause de la situation lorsque les ressources financières sont insuffisantes à couvrir le minimum vital et que toutes les possibilités d'aides en amont sont épuisées (prestations et assurances sociales). Ensemble, les prestations sous condition de ressources en amont et l'aide sociale au sens strict forment l'aide sociale au sens large.

Dans ce rapport, l'attention se porte sur les risques couverts par le système de sécurité sociale et les prestations mises en place pour lutter contre la pauvreté. Les Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) permettent de saisir, de manière globale, les dépenses par rapport à la croissance globale du pays, l'origine des recettes et le poids financier de chaque risque. La statistique financière et le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale au sens large ainsi que le type de prestations mises en place permettent de mieux comprendre comment la pauvreté est combattue en Suisse.

Modèle du système de sécurité sociale

G4.1



© OFS 2019

4.2 Finances de la sécurité sociale: dépenses

Les dépenses sociales, qui se montaient à 175 milliards en 2017, continuent à augmenter surtout sous l'impulsion des domaines de la vieillesse et de la maladie/soins de santé. Entre 1996 et 2017, les dépenses dans le domaine de l'exclusion sociale et du logement ont vu leur poids relatif augmenter, en passant de 3,1% à 3,5% de l'ensemble des dépenses. Parallèlement, l'importance relative des dépenses liées au chômage et à l'invalidité s'est amoindrie.¹

Vieillesse et maladie font accroître les dépenses sociales

Les dépenses pour la protection sociale se chiffrent à 175 milliards de francs en 2017. Ce montant correspond à 26,1% du PIB, soit 20 700 francs par habitant. Par rapport à 1996, les dépenses ont sensiblement augmenté (cf. graphique G 4.2). Avec le vieillissement de la population, et en raison de besoins accrus en soins de santé, les dépenses consacrées aux domaines de la vieillesse et de la maladie/soins de santé ont fait évoluer l'ensemble des dépenses sociales à la hausse. Ces domaines totalisent désormais respectivement 42,4% et 31,7% du total (cf. graphique G 4.4).

La plupart des prestations de vieillesse sont octroyées par l'AVS et la prévoyance professionnelle (PP), les deux principaux régimes de la protection sociale (cf. graphique G 4.5). Les prestations de la maladie/soins de santé sont surtout garanties par l'assurance maladie (AMal) et le financement public des hôpitaux.

Diminution des rentes d'invalidité

Le troisième domaine par importance est celui de l'invalidité (8,1% en 2017). Pendant les années 1990, les prestations sociales pour l'invalidité ont fortement augmenté. Dès la moitié des années 2000, elles ont fait du surplace aux environs de 14 milliards de francs. Deux effets de force égale mais contraire ont contribué à cette phase de stabilité. D'une part, la somme des rentes notamment de l'AI et de la PP a diminué (révisions de l'AI en 2004 et en 2008). D'autre part, les prestations complémentaires de l'AI (PC-AI) ont augmenté (cf. graphique G 4.7). L'évolution à la baisse du nombre de rentes n'a pas été uniforme: les accidents, les maladies musculo-squelettiques et d'autres maladies ont perdu du poids face aux maladies psychiques et du système nerveux (OFAS, 2017a).

À la quatrième et cinquième place se trouvent, les domaines famille/enfants et survie, lesquels totalisent 6,0% et 4,8% respectivement. Les montants de ces domaines ont augmenté régulièrement depuis 1996, mais à un rythme inférieur par rapport aux autres domaines, d'où leur diminution en termes relatifs (cf. graphique G 4.4).

Dépenses pour le chômage maîtrisées

Les dépenses pour le chômage suivent de près l'évolution des chômeurs inscrits au sens du Secrétariat d'état à l'économie (SECO) (cf. glossaire). Entre 1996 et 2017, elles ont oscillé entre environ 3 et 6 milliards de francs sans connaître de véritable tendance à la hausse (cf. graphique G 4.6). Plusieurs réformes ont en effet visé à assurer la stabilité financière de l'assurance-chômage, principal régime dans ce domaine (cf. chapitre 4.3). Cela dit, le nombre de chômeurs au sens du BIT, qui tient compte aussi des chômeurs non-inscrits, n'a pas stagné: il est passé de 163 000 à 234 000 personnes entre 1996 et 2017.

Les indemnités de chômage tendent à augmenter fortement en période de récession, ce qui provoque des pics de croissance pour l'ensemble de prestations sociales (cf. graphiques G 4.3, par ex. les années 2002 et 2009). Du point de vue économique, ce phénomène n'est pas sans importance. En effet, l'augmentation des prestations sociales en période de récession réduit les pertes de revenu des ménages, soutient la consommation et limite ainsi l'ampleur de la récession elle-même. Les dépenses sociales jouent ainsi ce que l'on appelle «un rôle stabilisateur sur l'économie» (Brunetti, 2009).

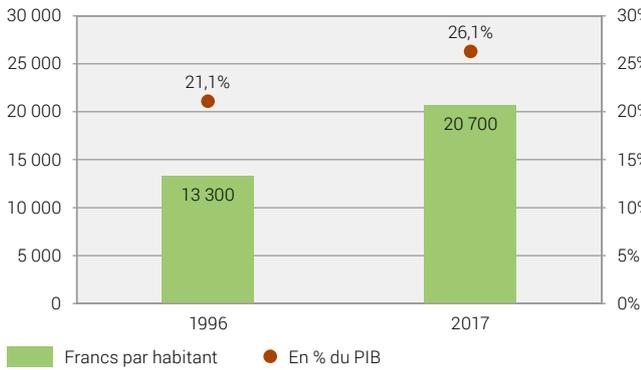
Essor des dépenses de l'exclusion sociale et du logement

Les dépenses pour l'exclusion sociale et le logement se composent majoritairement de prestations sous condition de ressources (y c. l'aide sociale au sens strict) et de prestations pour l'asile. Par rapport aux autres domaines de la protection sociale, les dépenses pour l'exclusion sociale et le logement sont faibles (6,0 milliards de francs en 2017) et elles n'ont que peu contribué à l'augmentation de l'ensemble des dépenses sociales. Leur taux de croissance est pourtant supérieur à la moyenne des autres domaines, ce qui fait que la quote-part des dépenses de l'exclusion sociale et du logement est passée de 3,1% à 3,5%.

¹ Toutes les données financières sont ici exprimées aux prix de 2017, sauf indication contraire.

Dépenses de la protection sociale, en 1996 et en 2017

G4.2

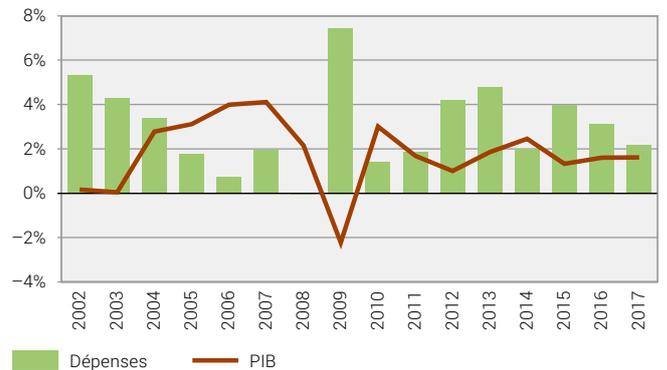


Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

© OFS 2019

Dépenses sociales et PIB, variations annuelles, en %, de 2002 à 2017

G4.3



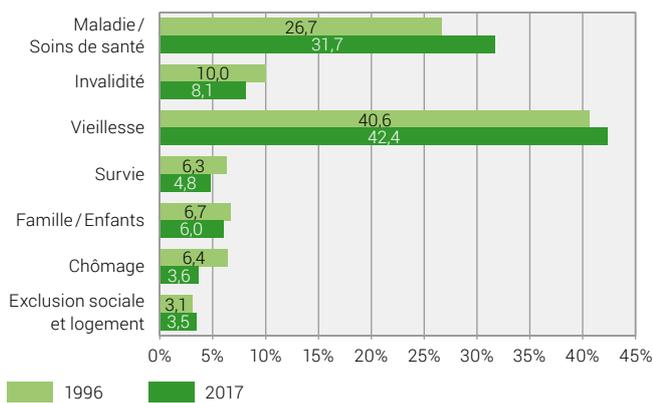
Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

© OFS 2019

Dépenses sociales, par fonction, en 1996 et en 2017

Total=100%

G4.4

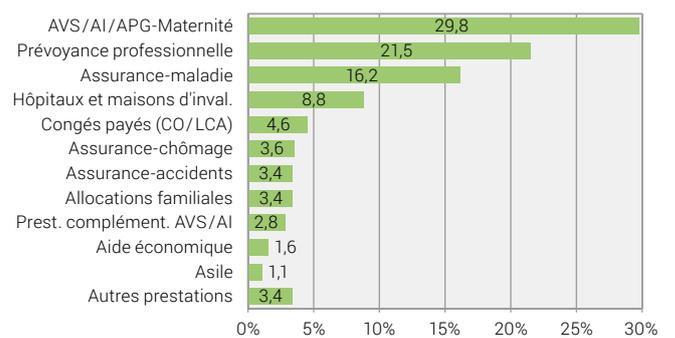


Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

© OFS 2019

Dépenses sociales, par groupe de régimes, en 2017

G4.5

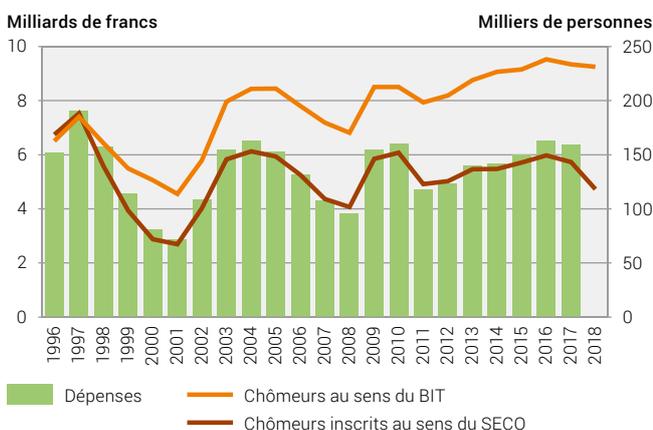


Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

© OFS 2019

Chômage: dépenses et personnes touchées, de 1996 à 2018

G4.6

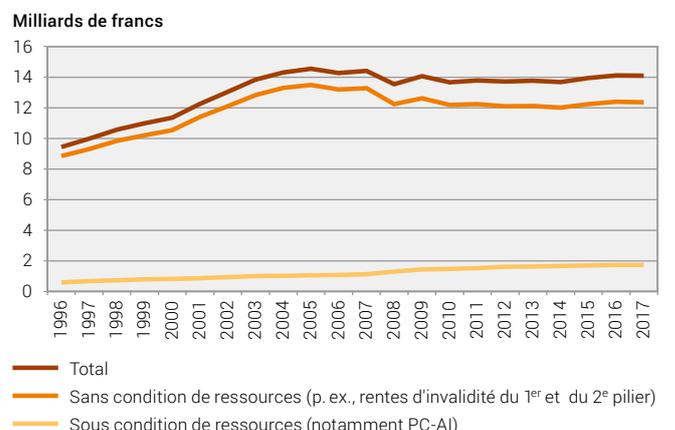


Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

© OFS 2019

Dépenses pour l'invalidité, de 1996 à 2017

G4.7



Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

© OFS 2019

4.3 Finances de la sécurité sociale: recettes

Les recettes de la protection sociale se montaient à 33,3% du PIB en 2017. Les cotisations sociales financent 65,3% de la protection sociale. Au fil du temps, les primes de caisse maladie et les contributions publiques des cantons et des communes ont vu leur part augmenter. Les revenus de la propriété, de leur côté, ont perdu de l'importance.²

Les recettes suivent le cours des dépenses

En 2017, les recettes de la protection sociale s'élèvent à 222 milliards de francs, ce qui correspond à 26 300 par habitant, soit 33,3% du PIB. En 1996, elles se chiffraient à 18 100 francs par habitant (28,7% du PIB, cf. graphique G 4.8). L'augmentation des recettes reflète grosso modo celle des dépenses (cf. chapitre 4.2). Les recettes, en effet, doivent couvrir durablement les dépenses liées aux prestations sociales.

Le cours des recettes de la protection sociale peut être influencé par les hauts et les bas de l'activité économique. La crise économique de 2009 coïncide ainsi avec une faible augmentation des recettes (cf. graphique G 4.9). Des fluctuations ponctuelles peuvent aussi se produire suite à des interventions politiques, comme par exemple le relèvement de la TVA en faveur de l'AI en 2011 et l'augmentation des taux des cotisations sociales de l'assurance-chômage aussi en 2011 (4^e révision de la LACI).

Hausse des primes de caisse-maladie

En 2017, 65,3% des recettes sont issus de cotisations sociales des employeurs et des personnes assurées. Compte tenu des primes de caisse maladie, les personnes assurées (c'est-à-dire, les salariés, les indépendants, mais aussi les personnes inactives et à la retraite) payent davantage de cotisations que les employeurs. Les primes nettes de caisse maladie ont d'ailleurs gagné du poids entre 1996 et 2017: leur part en pourcentage du total des recettes est passée d'environ 8% à 12% (cf. graphique G 4.11). En pourcentage du PIB, la somme des primes de caisse-maladie s'élevait à 2,3% en 1996 contre 3,8% en 2017. Par habitant et aux prix de 2017, les primes de caisse-maladie ont doublé, en passant de 1473 francs à 3032 francs.

Cantons et communes ont de plus en plus de poids

Confédération, cantons et communes financent ensemble 23,6% de la protection sociale (19,3% en 1996). Entre 1996 et 2017, la part supportée par les seuls cantons et communes a augmenté de 3,0 points de pourcentage, en passant de 10,3% à 13,3% (cf. graphique G 4.12). Cette augmentation est surtout liée aux subsides des hôpitaux et des institutions pour invalides, mais aussi aux diverses prestations cantonales sous condition de ressources (y compris l'aide sociale et les subsides aux primes de caisse maladie).

Entre 1996 et 2017, la part financée par la Confédération a également augmenté (+1,4 point de pourcentage). Cette hausse est liée à l'AVS. La quote-part du financement de la Confédération de l'AVS est en effet passée de 17,1% à 25,8%. Cela est dû au relèvement de la TVA en 1999 et à la nouvelle répartition des tâches entre Confédération et cantons entrée en vigueur en 2008 (OFAS, 2017b).

Revenus de la propriété en perte de vitesse

En 2017, les revenus de la propriété (comme par ex. les placements financiers) contribuent à raison de 10,5% aux recettes: elles proviennent principalement des actifs gérés par le régime de prévoyance professionnelle. Entre 1996 et 2017 la part des revenus de la propriété a diminué de 4,7 points de pourcentage. Les CGPS se limitent aux revenus de la propriété et ne tiennent pas compte de la variation de la valeur des actifs.

Perspectives négatives pour l'AVS

Le Compte global des assurances sociales (CGAS) renseigne entre autres sur le résultat financier des assurances sociales (OFAS, 2018a). Un survol rapide de trois assurances sociales (cf. graphique G 4.13) montre que les finances de l'AI se sont redressées progressivement avec la révision de 2008: la raison principale du résultat négatif de 2018 (-0,2 milliards de francs) tient à la fin du financement supplémentaire (0,4% de TVA entre 2011 et 2017).

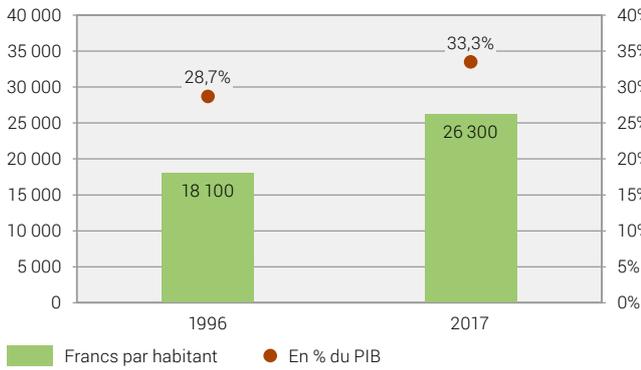
Suite à la révision en 2011, l'assurance chômage se porte mieux: en 2018, par exemple, elle enregistre un excédent de +1,2 milliards de francs.

L'AVS a connu un déficit de 2,2 milliards de francs en 2018: les perspectives de ce régime sont négatives, en raison du vieillissement progressif de la population (OFAS, 2018).

² Toutes les données financières sont ici exprimées aux prix de 2017, sauf indication contraire.

Recettes de la protection sociale, en 1996 et en 2017

G 4.8



Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

© OFS 2019

Recettes de la protection sociale et PIB, variations annuelles, de 2002 à 2017

G 4.9

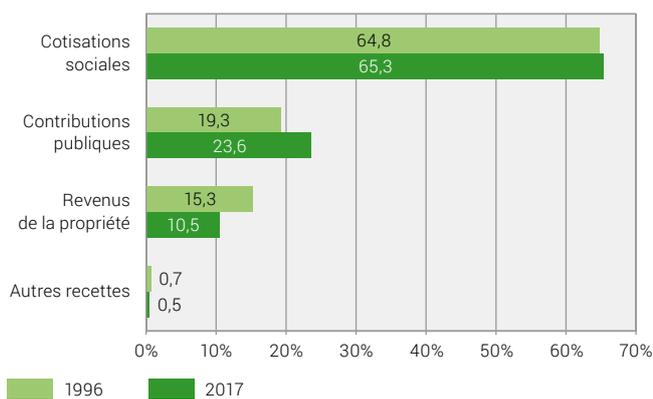


Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

© OFS 2019

Recettes de la protection sociale, par type, en %, en 1996 et en 2017

G 4.10

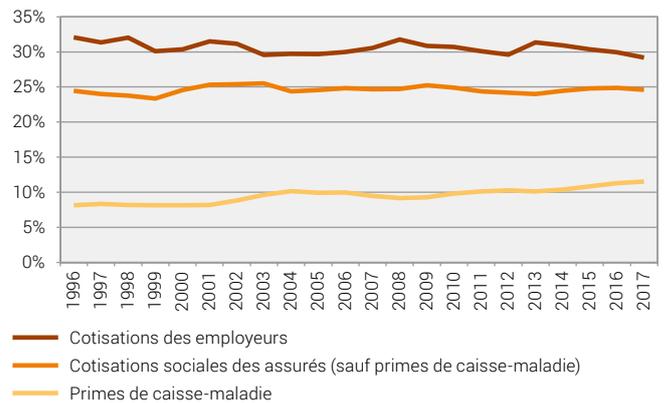


Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

© OFS 2019

Cotisations sociales, en % des recettes totales, de 1996 à 2017

G 4.11

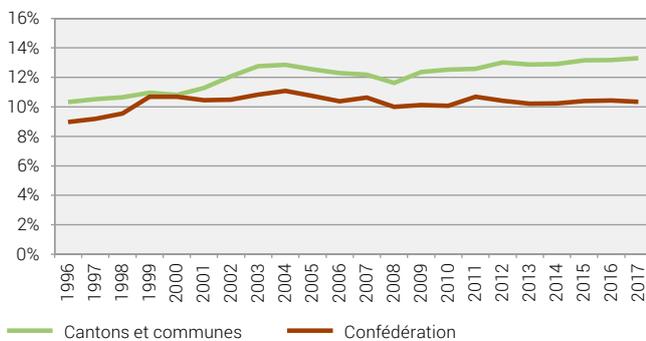


Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

© OFS 2019

Contributions publiques, en % des recettes totales, de 1996 à 2017

G 4.12



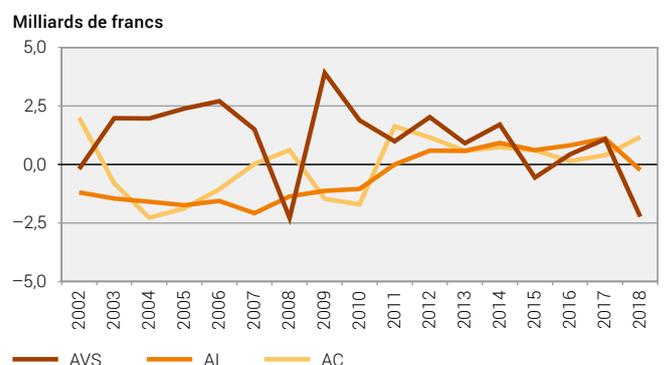
Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

© OFS 2019

Résultats financiers, de 2002 à 2018

Aux prix courants

G 4.13



Sources: OFAS – Compte global des assurances sociales (GCAS); SECO; Compenswiss

© OFS 2019

4.4 Aide sociale au sens large: bénéficiaires et financement

8,3 milliards de francs ont été versés au titre de l'aide sociale au sens large en 2017. 801 793 personnes, soit 9,5% de la population résidante permanente suisse, ont bénéficié d'une prestation sous condition de ressources comprise dans l'aide sociale au sens large. Les dépenses par bénéficiaire de l'aide sociale au sens large ont augmenté de 2002 francs (+24,0%) depuis 2006.

Nombre et taux de bénéficiaires de l'aide sociale au sens large tendanciellement en hausse depuis 2006

Entre 2006 et 2017, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale au sens large (cf. chapitre 4.1) est passé de 661 532 à 801 793 personnes, soit une augmentation de 21,2% (cf. graphique G4.14). En raison de l'augmentation de la population, le taux de bénéficiaires de l'aide sociale au sens large a augmenté moins fortement, passant de 8,9% en 2006 à 9,5% en 2017. Le taux de bénéficiaires a connu une baisse en 2007 et 2008 avant d'augmenter plus fortement entre 2012 et 2014. Il a baissé légèrement à nouveau en 2017. À noter qu'une personne qui perçoit plus d'une prestation au cours d'une année n'est comptée qu'une seule fois en tant que bénéficiaire de l'aide sociale au sens large tandis que les montants de toutes les prestations sont comptabilisés dans les dépenses totales.

Augmentation constante des dépenses pour l'aide sociale au sens large

De 2006 à 2017, les dépenses nettes (dépenses brutes moins les remboursements) au titre de l'aide sociale au sens large sont passées, en valeurs nominales, de 5,5 à 8,3 milliards (cf. graphique G4.15), ce qui correspond à une augmentation de 50,3%. Si l'on prend en compte le renchérissement, cette progression se réduit légèrement (47,9%). Durant la période observée, ces dépenses n'ont jamais diminué. Le taux de croissance annuel le plus bas est de 1,2% (2017) et le plus élevé de 6,1% (2012). L'aide sociale au sens large est financée conjointement par la Confédération, les cantons et les communes. En 2017, les cantons ont pris en charge 44,3% des dépenses d'aide sociale au sens large, les communes 36,9% et la Confédération 18,0%. Depuis 2006, ces parts n'ont que peu changé, puisqu'elles n'ont pas varié de plus d'un point de pourcentage.

Les prestations complémentaires et l'aide sociale au sens strict sont les principales prestations de l'aide sociale au sens large

En 2017, 45,7% (cf. graphique G4.16) des bénéficiaires de l'aide sociale au sens large touchaient des prestations complémentaires fédérales à l'AVS et à l'AI (PC), représentant 59,6% des dépenses (4,9 milliards de francs, cf. graphique G4.17). Vient ensuite l'aide sociale au sens strict (également appelée aide sociale économique) avec 35,0% des bénéficiaires et 34,0% des dépenses (2,8 milliards de francs). Les autres prestations sous condition de ressources (aides aux personnes âgées ou invalides, aides aux chômeurs, aides à la famille, avances sur pensions alimentaires et aides au logement) représentent ensemble 19,3% des bénéficiaires et 6,4% des dépenses (0,5 milliards de francs).

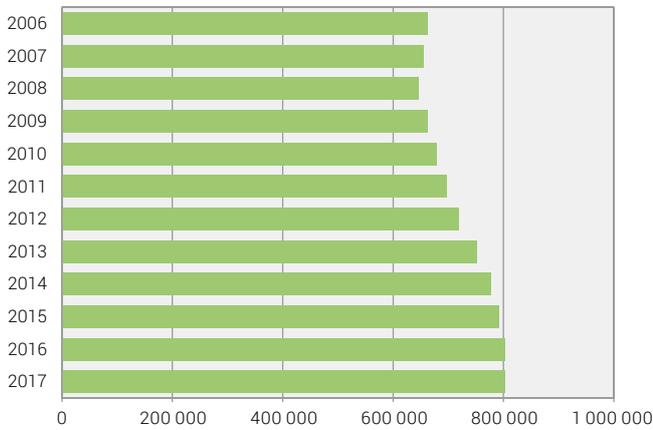
Les montants annuels versés aux bénéficiaires de l'aide sociale au sens large augmentent

Les dépenses par bénéficiaire de l'aide sociale au sens large ont augmenté de 2002 francs (+24,0%) depuis 2006 pour atteindre 10 333 francs en 2017. Les dépenses ont par conséquent augmenté plus fortement en moyenne que le nombre de bénéficiaires. Les dépenses par bénéficiaire varient fortement selon les prestations: de 1005 francs (aides au logement) à 13 306 francs (PC), en passant par 1644 francs (aides à la famille) et 10 028 francs (aide sociale au sens strict) en 2017.

Bénéficiaires de l'aide sociale au sens large, de 2006 à 2017

Sans double comptage

G4.14



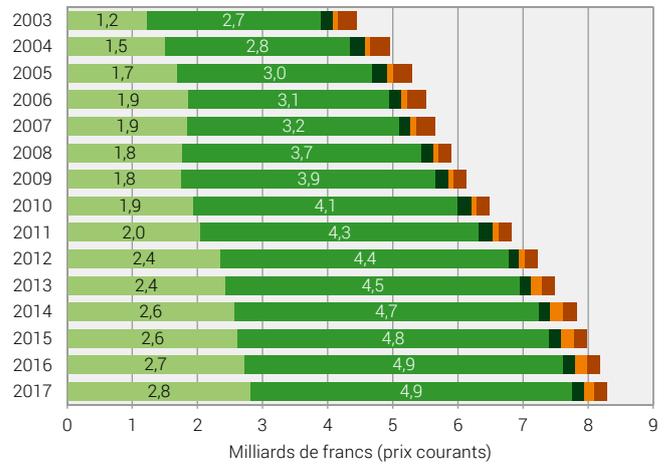
Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

© OFS 2019

Dépenses nettes pour l'aide sociale au sens large, de 2003 à 2017

Par prestation

G4.15



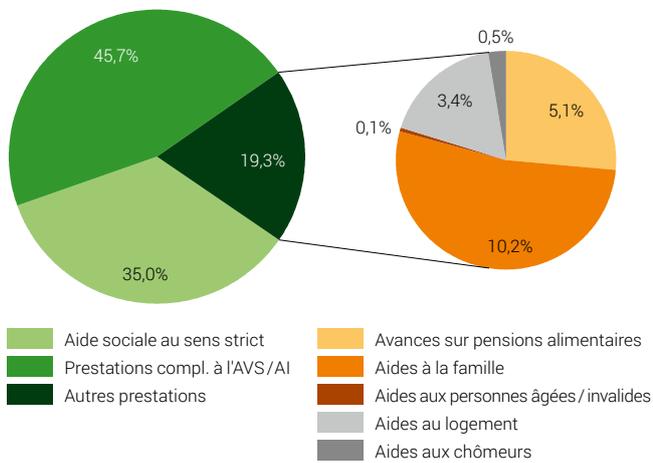
Source: OFS – Statistique financière de l'aide sociale au sens large (FIBS)

© OFS 2019

Bénéficiaires de l'aide sociale au sens large, en 2017

Parts selon la prestation, sans double comptage

G4.16



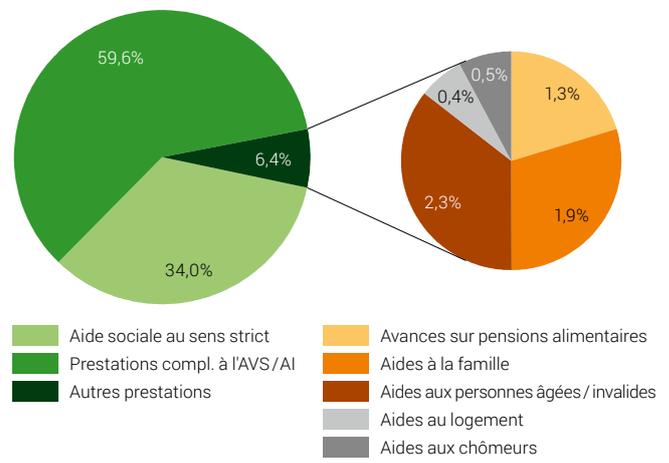
Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

© OFS 2019

Dépenses nettes pour l'aide sociale au sens large, en 2017

Parts selon la prestation

G4.17



Source: OFS – Statistique financière de l'aide sociale au sens large (FIBS)

© OFS 2019

4.5 Aide sociale au sens large: prestations sous condition de ressources

Entre 2006 et 2017, ce sont les prestations complémentaires et l'aide sociale au sens strict qui ont le plus augmenté. Les dépenses ont crû de 60,4% pour les prestations complémentaires (PC) et de 50,7% pour l'aide sociale au sens strict en raison notamment d'une hausse des bénéficiaires et de changements législatifs.

Augmentation du nombre des bénéficiaires des PC, des aides à la famille et de l'aide sociale au sens strict

La hausse du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale au sens large depuis 2006 a été majoritairement marquée par celle des prestations complémentaires, qui comptabilisent 371 194 bénéficiaires durant l'année 2017 (+80 450 personnes, soit +27,7%, cf. graphique G.4.18). Les aides à la famille ont connu une forte croissance ces dernières années pour atteindre 95 685 en 2017 (+38 752 personnes, +68,1%). Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale au sens strict a augmenté modérément mais sans discontinuer depuis 2008 pour atteindre 280 796³ bénéficiaires pour l'ensemble des cantons en 2017 (+35 640 personnes, +14,5%). Le nombre de bénéficiaires d'avances sur pensions alimentaires et d'aides aux personnes âgées/invalides a baissé depuis 2006, tandis que celui de bénéficiaires d'aides au logement a augmenté et celui d'aides aux chômeurs a fluctué.

Augmentation parallèle des dépenses et du nombre de bénéficiaires

Du point de vue financier également, les diverses prestations ont connu des évolutions différentes de 2006 à 2017 (cf. graphique G.4.19). Les deux prestations les plus importantes du point de vue du volume des dépenses ont toutes deux enregistré une augmentation: 1,9 milliard pour les PC (+60,4%) et 0,9 milliard pour l'aide sociale au sens strict (+50,7%), ce qui en fait pratiquement les seules responsables de l'accroissement des dépenses observé depuis 2006. Les dépenses pour les prestations complémentaires n'ont cessé de progresser sur l'ensemble de la période, tandis que celles de l'aide sociale au sens strict ont diminué de 2007 à 2009. On enregistre en revanche une diminution des dépenses nettes pour trois autres prestations, la baisse la plus forte concernant les aides aux personnes âgées ou invalides (-35,1% soit -102 millions), suivie par les aides aux chômeurs (-13,1%, -6 millions) et les avances sur pensions alimentaires (-11,2%, -14 millions). Comme pour le nombre de bénéficiaires, ce sont les aides à la famille qui ont enregistré la plus grande croissance relative, les dépenses ayant presque doublé durant la période d'observation (+88,8%, +74 millions).

Les aides au logement affichent elles aussi une augmentation marquée, +68,2%, mais leur volume étant relativement modeste, leur influence est marginale.

Évolution différente des dépenses par bénéficiaire selon les prestations

Par rapport à 2006, les dépenses absolues annuelles par bénéficiaire (cf. graphique G.4.20) ont augmenté le plus fortement pour les PC (+2714 francs) et l'aide sociale au sens strict (+2407 francs). Proportionnellement aux montants versés, l'augmentation relative est particulièrement marquée pour les aides au logement (+40,9%) et l'aide sociale au sens strict (+31,6%). À l'inverse, les dépenses par bénéficiaire ont baissé pour les aides aux personnes âgées/invalides et les aides aux chômeurs. Ces derniers enregistraient toutefois les dépenses par bénéficiaire les plus élevées en 2006.

Les effets des modifications des législations cantonales

En 2012, le canton de Genève a transféré l'aide aux chômeurs à l'aide sociale au sens strict, comme l'avait fait le canton de Vaud quelques années auparavant. Dans les deux cas, cette modification a fait diminuer de manière marquée les dépenses d'aide aux chômeurs au plan suisse. Le canton de Vaud a toutefois introduit une nouvelle aide aux chômeurs en 2011⁴. Il s'agit là d'une prestation unique en Suisse, appelée rente-pont, qui s'adresse aux actifs se retrouvant au chômage peu avant d'atteindre l'âge AVS.

À n'en pas douter, c'est le domaine des aides à la famille qui a enregistré les plus grandes transformations. Les cantons du Valais et de Fribourg, puis celui de Genève, ont supprimé des aides à la famille, devenues obsolètes depuis l'amélioration de la couverture fédérale intervenue à partir de 2009. Les cantons de Lucerne, de Bâle-Ville et de Zurich ont aboli les aides à la famille servant à couvrir les besoins vitaux des parents qui diminuent leur taux d'occupation pour s'occuper eux-mêmes de leurs enfants. Les cantons de Soleure, de Vaud et de Genève, par contre, ont introduit des prestations complémentaires pour familles, qui visent le maintien de l'activité lucrative malgré les obligations familiales.

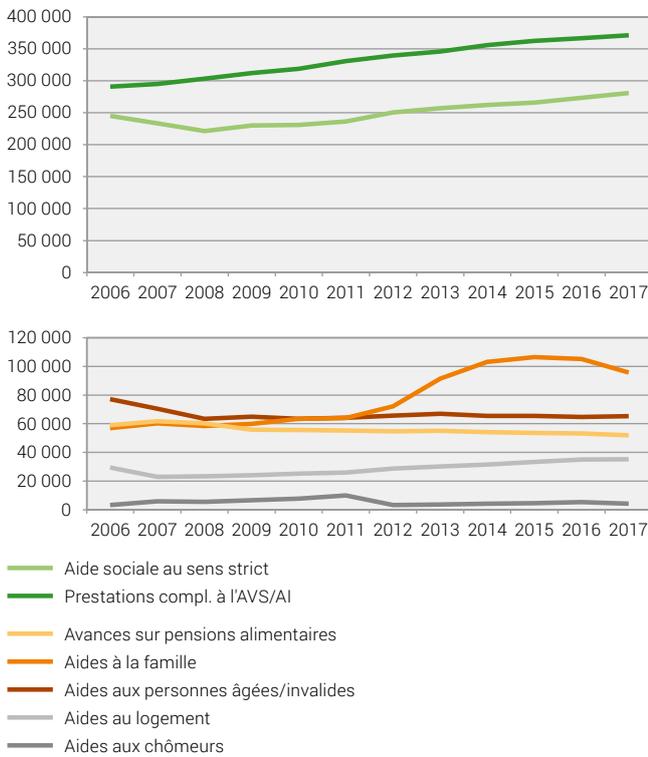
³ Ce chiffre comprend des doubles comptages dus aux changements de domicile en cours d'année.

⁴ concernant les prestations dans les cantons, voir *Inventaire de l'aide sociale au sens large*: www.aidesocialeasl.bfs.admin.ch [22.3.2019]

Bénéficiaires d'aide sociale au sens large, de 2006 à 2017

Évolution par prestation

G 4.18



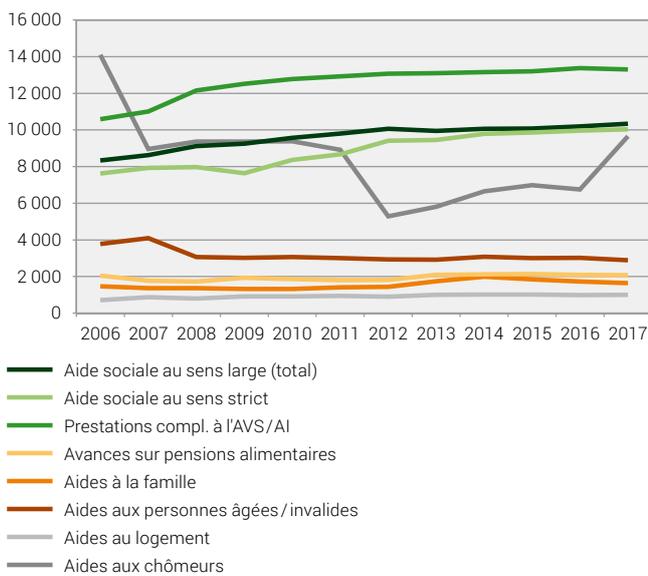
Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

© OFS 2019

Dépenses nettes par bénéficiaire, de 2006 à 2017

Évolution par prestation

G 4.20



Sources: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale, Statistique financière de l'aide sociale au sens large (FIBS)

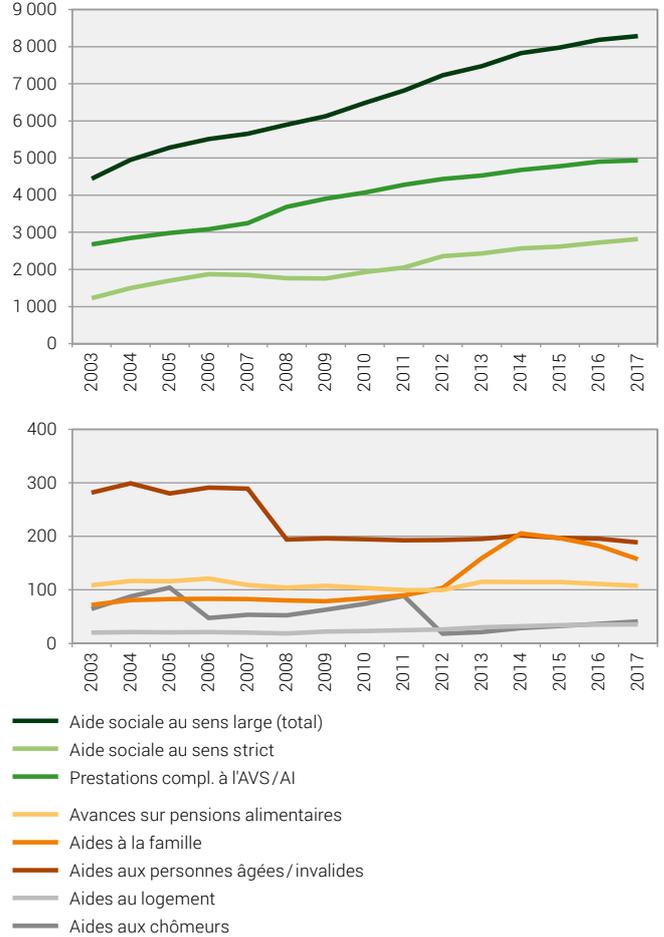
© OFS 2019

Dépenses nettes pour l'aide sociale au sens large, de 2003 à 2017

Évolution par prestation

G 4.19

En millions de francs (prix courants)



Source: OFS – Statistique financière de l'aide sociale au sens large (FIBS)

© OFS 2019

5 Groupes à risque d'exclusion sociale

5.1 Approche par les ressources financières: bénéficiaires de l'aide sociale au sens strict

Tandis que le taux d'aide sociale a stagné pour l'ensemble de la population entre 2005 et 2017, le taux des 46–64 ans et des enfants est celui qui a le plus augmenté. En outre, les personnes d'origine étrangère, divorcées, les enfants, les ménages monoparentaux ainsi que les personnes sans formation post-obligatoire restent surreprésentés parmi les bénéficiaires de l'aide sociale.

Augmentation du taux d'aide sociale des 46–64 ans et des enfants

Entre 2005 et 2017, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale¹ a augmenté: il se montait à 237 495 personnes en 2005 pour atteindre 278 345² personnes en 2017. Cette augmentation reflète avant tout l'accroissement de la population suisse. En effet, lorsque l'on met ce nombre en relation avec l'ensemble de la population, on n'observe que peu de changements: durant cette période, le taux d'aide sociale est passé de 3,2% à 3,3% (cf. graphique G 5.1).

Durant la même période, ce sont les personnes âgées de 46 à 55 ans et de 56 à 64 ans qui ont vu leur taux le plus fortement augmenter (respectivement de 2,9% à 3,5% et de 1,9% à 2,9%). On retrouve ensuite les enfants (0 à 17 ans): leur taux est passé de 4,8% à 5,3%. On relève aussi que ce taux a légèrement baissé chez les personnes d'origine étrangère et que ce sont les personnes divorcées et les jeunes adultes qui ont connu la baisse la plus importante.

Entre 2009 et 2017, à l'exception d'une légère diminution des personnes détentrices d'un niveau secondaire II au profit de celles qui ont atteint le niveau tertiaire, on ne relève que peu de changements dans la répartition des niveaux de formation parmi les bénéficiaires de l'aide sociale (cf. graphique G 5.2).

Personnes d'origine étrangère, divorcées et enfants plus à risque

Lorsque l'on compare le taux d'aide sociale des différents groupes sociodémographiques pour l'année 2017, on observe que les étrangers³, malgré la baisse enregistrée, représentent toujours le groupe le plus touché par le recours à des prestations de l'aide sociale (6,3% contre 3,3% pour l'ensemble de la population). On retrouve ensuite les personnes divorcées (5,6%), les enfants (5,3%) et les personnes célibataires (4,0%). En dessous de la barre des 4,0%, on relève les personnes d'origine suisse et les personnes âgées de 18 à 45 ans. À mesure que l'âge de la retraite approche, ce taux continue de faiblir pour passer en dessous de celui de l'ensemble de la population. À partir de 65 ans, le taux d'aide sociale baisse fortement pour s'établir à 0,2%. Dans ce cas, ce sont souvent les rentes et les prestations complémentaires à l'AVS qui prennent le relai de l'aide sociale.

En 2017, parmi les bénéficiaires de l'aide sociale de 25 à 64 ans, les personnes sans formation postobligatoire étaient plus nombreuses que dans le reste de la population (50,1% contre 19,1%, cf. graphique G 5.2) tandis que les personnes détentrices d'une formation tertiaire demeuraient sous-représentées (8,1% contre 38,3% dans le reste de la population).

Les ménages monoparentaux recourent plus de cinq fois plus souvent à des prestations de l'aide sociale

Le taux des ménages à l'aide sociale s'élevait à 4,2% en 2017 et n'a que peu augmenté depuis 2014 (4,1%, cf. graphique G 5.3). Les ménages composés de trois adultes ou plus et les ménages d'une personne ont enregistré une légère hausse durant cette période (+0,3 points de pourcentage). À l'opposé, les couples non mariés avec des enfants ont connu une baisse (de 9,5% à 8,6%). Pour les autres ménages, le taux d'aide sociale est demeuré stable.

En 2017, les familles monoparentales étaient plus de cinq fois plus concernées par le recours à des prestations de l'aide sociale que le reste des ménages (22,2%). On retrouvait ensuite les ménages composés de deux adultes non mariés et de personnes mineures (8,6%) et ceux composés d'un adulte (5,5%). Les ménages les moins touchés par le recours à l'aide sociale se trouvaient parmi les couples mariés, avec ou sans enfants (respectivement 1,7% et 0,7%).

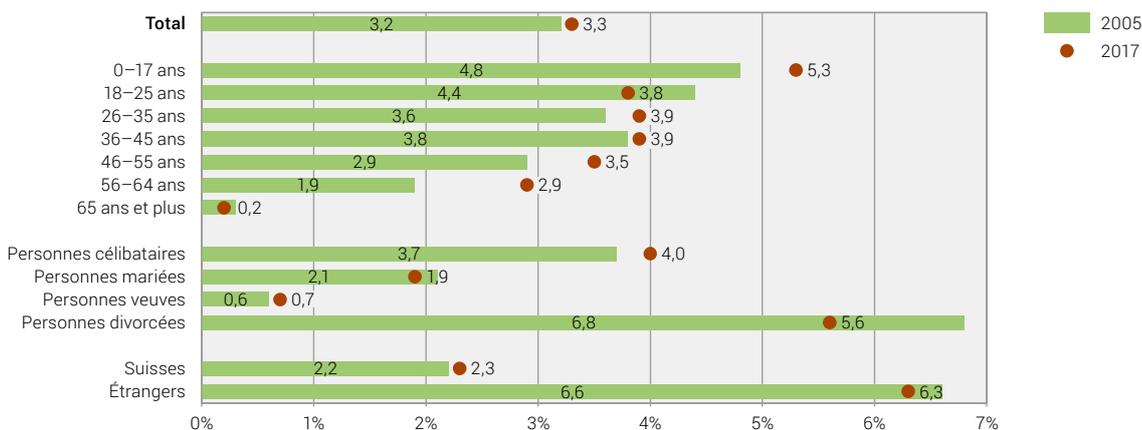
¹ Pour faciliter la lecture, le terme aide sociale se réfère ici à l'aide sociale économique respectivement à l'aide sociale au sens strict.

² Les chiffres pour la Suisse ne comprennent pas de doubles comptages au niveau cantonal dus aux changements de domicile.

³ Ici, les dossiers dont la personne demandeuse est requérante d'asile (permis N), admise provisoirement (permis F, moins de 7 ans) ou est réfugiée depuis moins de cinq ans depuis la demande d'asile en Suisse (permis B) ne sont pas inclus. Toutefois, les autres personnes du dossier peuvent posséder l'un de ces statuts de séjour.

Taux d'aide sociale, selon divers groupes sociodémographiques, en 2005 et en 2017

G5.1



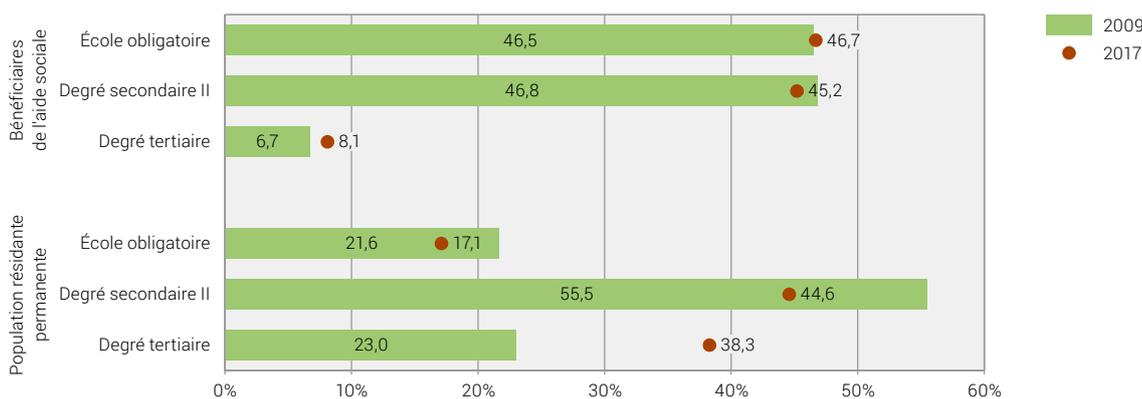
Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

© OFS 2019

Bénéficiaires de l'aide sociale et population permanente selon la formation achevée la plus élevée, en 2009 et en 2017

Personnes âgées de 25 à 64 ans

G5.2



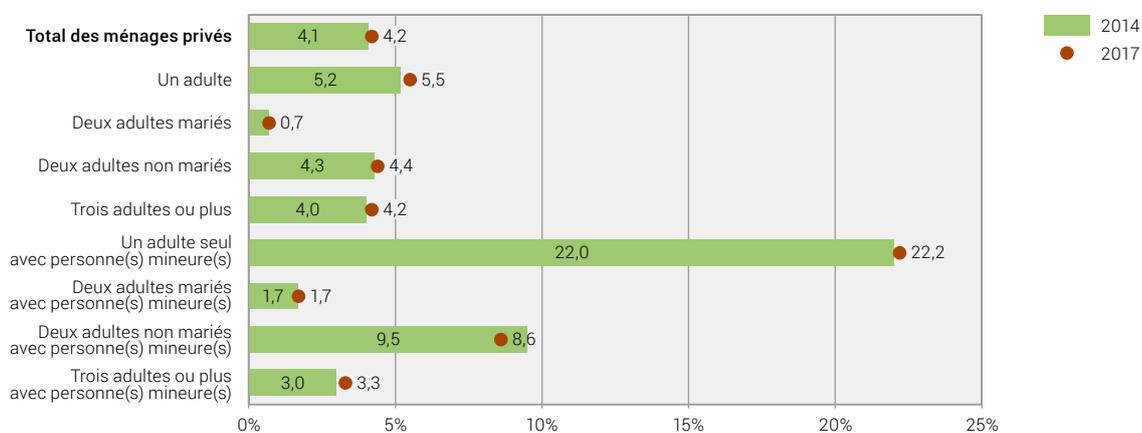
Remarque: pour la population résidente permanente, les données sont issues du relevé structurel 2016.

Sources: OFS – Relevé structurel (RS), Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

© OFS 2019

Taux des ménages soutenus par l'aide sociale, en 2014 et en 2017

G5.3



Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

© OFS 2019

5.2 Approche par les ressources financières: activité professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale au sens strict et durée d'octroi

Entre 2008 et 2017, la part des dossiers de personnes qui bénéficiaient de l'aide sociale durant une courte durée a diminué pour laisser place à des cas de plus longue durée. Durant la même période, la part des bénéficiaires actifs occupés a diminué pour laisser place à davantage de bénéficiaires sans emploi.

Baisse des bénéficiaires actifs occupés

Si l'on considère la situation professionnelle des bénéficiaires entre 2009 et 2017, on constate que la part des personnes sans emploi a augmenté (de 35,8% à 37,2%, cf. graphique G5.4) tandis que celle des personnes actives occupées a baissé (de 28,5% à 26,1%). Parmi les bénéficiaires actifs occupés, il ressort que le temps plein a faibli pour laisser place à davantage de personnes travaillant à temps partiel: en 2017, le temps partiel était majoritaire parmi les bénéficiaires actifs occupés (80,8%).

Lorsque l'on s'intéresse à la situation d'activité selon le type de ménage, on s'aperçoit que, en 2017, les couples avec des enfants affichaient une part de personnes actives occupées plus élevée et de personnes sans emploi plus faible que les couples sans enfants (respectivement 34,6% et 27,2% contre 25,7% et 32,4%). À l'opposé, les personnes seules étaient moins souvent actives occupées et plus fréquemment sans emploi (respectivement 22,0% et 45,8%). Ce sont surtout les femmes qui étaient actives occupées tout en touchant des prestations de l'aide sociale (27,0% contre 20,8% pour les hommes). Avec les 15–17 ans, les personnes âgées (56–64 ans) sont celles qui étaient le moins souvent dans cette situation (19,1%).

La durée d'octroi de prestations s'allonge

Entre 2009 et 2017, la part des dossiers actifs dont la durée d'octroi de l'aide sociale était de moins d'un an et de 1 à 2 ans a diminué (respectivement de 42,6% à 30,0% et de 21,2% à 19,1%, cf. graphique G5.5). Parallèlement, la part des dossiers d'une durée d'octroi de 4 à 6 ans et, surtout, celle de 6 ans et plus a augmenté (respectivement de 9,0% à 11,2% et de 8,0% à 19,0%). En 2017, les personnes seules se retrouvaient plus souvent parmi les bénéficiaires de courte durée (moins d'un an, 31,3%) tandis que les familles monoparentales (20,9%) et les couples sans enfants (22,5%) percevaient plus fréquemment des prestations durant une longue durée (de 6 ans et plus).

Parmi les raisons de clôture des dossiers⁴, la reprise d'une activité professionnelle figure en tête (23,4%, cf. graphique G5.6). On retrouve ensuite le changement de domicile (18,4%) et le droit à des prestations des assurances sociales (17,1%). Le droit à des prestations sous condition de ressources (8,6%) et la rupture de contacts entre les bénéficiaires et les services sociaux (7,9%) sont aussi fréquemment cités.

Peu d'influence de la conjoncture sur le taux d'aide sociale

Le taux d'aide sociale est faiblement influencé par une période de croissance économique ou au contraire un recul économique. Seule une croissance économique prolongée et forte le fera diminuer, et ce, de manière minime.

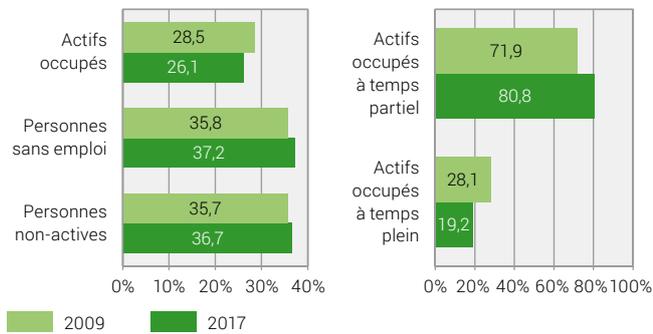
On observe qu'entre 2005 et 2008, la croissance économique a été positive et le taux de chômage au sens du BIT a baissé (cf. graphique G5.7). Dans le même temps, le taux d'aide sociale a diminué en passant de 3,2% à 2,9%. Conséquence de la crise financière, l'économie suisse a connu ensuite une récession en 2009, ce qui a provoqué la même année une hausse du taux de chômage. En 2010 et 2011, l'économie suisse a renoué avec des chiffres positifs et la situation sur le marché du travail a connu une amélioration. En 2012, la croissance du PIB par habitant a été quasiment nulle; elle est remontée ensuite en 2014. Dès 2015, la croissance a faibli. Parallèlement, le taux de chômage, après une légère baisse en 2011, a augmenté avant de se maintenir à un niveau relativement stable au cours des cinq dernières années de la période sous revue (4,8% en 2017). Durant la même période, le taux d'aide sociale a augmenté dès 2009 à 3,0% pour se situer à 3,3% en 2017.

⁴ La clôture du dossier ne signifie pas nécessairement que la personne n'est plus bénéficiaire de prestations de l'aide sociale. Par exemple, dans le cas d'un changement de domicile, il est possible que la personne ferme un dossier dans son ancien lieu de domicile pour en rouvrir un dans son nouveau lieu de domicile.

Bénéficiaires de l'aide sociale selon la situation d'activité et le taux d'occupation, en 2009 et en 2017

Personnes âgées de 15 à 64 ans

G5.4

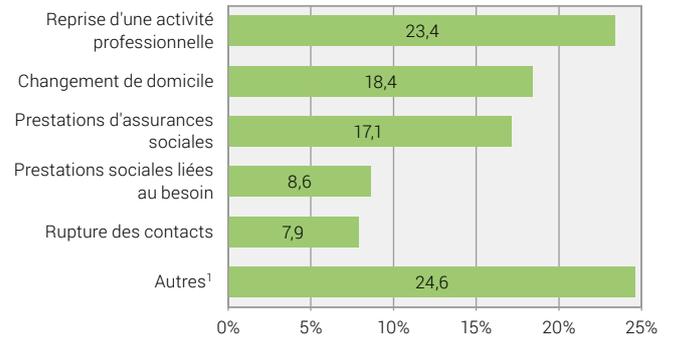


Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

© OFS 2019

Dossiers de l'aide sociale clos selon la raison principale de clôture, en 2017

G5.5



¹ mesures d'occupation, augmentation du revenu, décès, changement de service social ou de type de prestation, sans indication de la raison de clôture, autres, inconnu

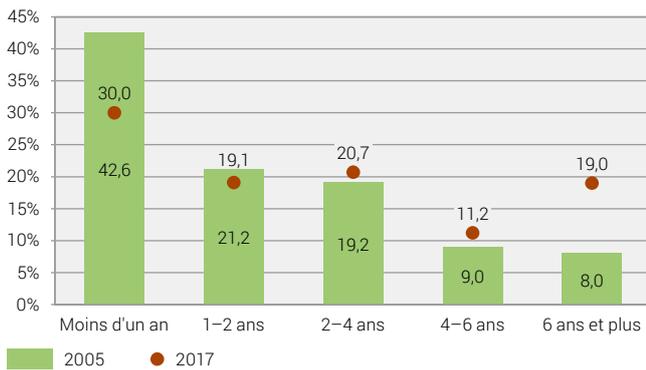
Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

© OFS 2019

Bénéficiaires de l'aide sociale selon la durée d'octroi, en 2005 et en 2017

Dossiers actifs

G5.6

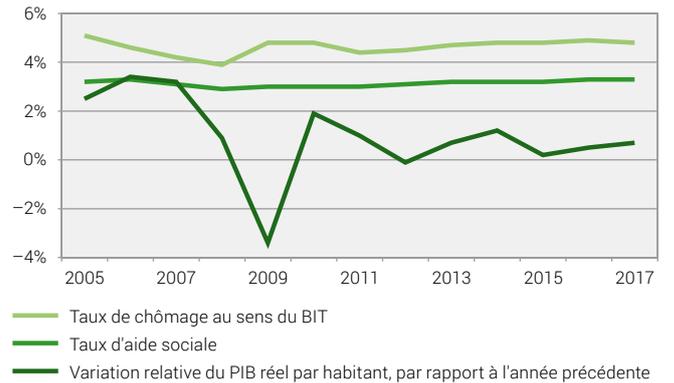


Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

© OFS 2019

Évolution du taux de chômage, du taux d'aide sociale et du PIB réel par habitant, de 2005 à 2017

G5.7



Sources: OFS – Comptes nationaux (CN), Enquête suisse sur la population active (ESPA), Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

© OFS 2019

5.3 Approche par les ressources financières: pauvreté en termes de revenus

En 2017, la pauvreté en termes de revenu touchait près de 675 000 personnes en Suisse, dont près de 165 000 actifs occupés. Les groupes les plus exposés sont les personnes qui vivent seules ou dans un ménage monoparental avec des enfants mineurs, celles qui n'ont pas terminé de formation postobligatoire et celles vivant dans des ménages dont aucun membre n'exerce d'activité rémunérée.

La pauvreté touche 8,2% de la population

En 2017, quelque 675 000 personnes vivaient dans un ménage dont le revenu disponible se situait en-dessous du seuil de pauvreté (cf. glossaire): 8,2% de la population résidente suisse vivant dans un ménage privé étaient touchée par la pauvreté en termes de revenu.

Il s'agit particulièrement souvent de personnes vivant dans des ménages ne comptant pas d'actif occupé (taux de pauvreté de 19,6%), de personnes vivant dans des ménages monoparentaux avec enfants de moins de 18 ans (15,5%), d'adultes en âge de travailler vivant seuls (12,4%) ainsi que de personnes sans formation postobligatoire (12,9%, cf. graphique G5.8). En outre, les étrangers sont nettement plus souvent touchés par la pauvreté que les citoyens suisses (10,9% contre 7,2%).

Le taux de pauvreté est également élevé chez les personnes de 65 ans et plus (15,2%), en particulier chez celles qui vivent seules (24,1%). Ce groupe de la population dispose toutefois plus souvent que les autres d'une fortune dans laquelle puiser pour régler ses dépenses courantes. Les personnes de 65 ans et plus souffrent par conséquent bien moins souvent de privations matérielles que celles des autres groupes d'âge, sont davantage satisfaites de la situation financière de leur ménage et ont moins de difficultés à joindre les deux bouts. Le pourcentage de personnes ne pouvant pas payer à temps leurs factures illustre bien ce fait: 2,1% seulement des retraités étaient dans cette situation, contre 8,9% des 18 à 64 ans.

4,3% de la population est pauvre malgré l'exercice d'une activité professionnelle

Le risque de pauvreté dépend aussi étroitement de la participation des adultes du ménage au marché de l'emploi. Au sein de la population active occupée⁵, le taux de pauvreté est nettement plus faible que parmi les personnes de 18 ans et plus sans activité professionnelle (4,3% contre 15,6%, cf. graphique G5.8)

Bien que, comme mentionné plus haut, l'intégration sur le marché de l'emploi prévienne efficacement la pauvreté, près de 165 000 personnes actives occupées étaient pauvres en termes de revenu en 2017. Parmi elles, on trouve les taux de pauvreté les plus élevés chez celles qui n'ont pas travaillé toute l'année (7,7%), les indépendants (8,7%), les personnes au bénéfice d'un contrat de durée déterminée (7,3%), les employés à temps partiel (5,8%) ainsi que les personnes travaillant dans de petites entreprises (6,7%).

La branche économique dans laquelle les actifs occupés affichent le plus haut taux de pauvreté est celle de l'hôtellerie et de la restauration (11,3%). Typiquement, ce secteur comprend aussi de nombreux postes à bas salaires (cf. chapitre 4.2). La branche des activités financières et d'assurance, en revanche, enregistre un taux de pauvreté particulièrement bas (0,7%). En outre, les actifs occupés sont d'autant plus touchés par la pauvreté qu'ils vivent seuls ou dans un ménage monoparental (7,7% et 6,9%), n'ont pas suivi de formation postobligatoire (7,7%), n'ont pas le passeport suisse (6,8%) ou sont les seuls à travailler dans leur ménage (6,9%).

Au total, près de 303 000 personnes étaient touchées par la pauvreté en Suisse en 2017 alors qu'elles vivaient dans un ménage comptant au moins un actif occupé. Parmi elles, 71 000 étaient des enfants (moins de 18 ans).

Depuis 2014, le taux de pauvreté augmente

De 2007 à 2013, le taux de pauvreté a diminué, passant de 9,3% à 5,9% dans l'ensemble de la population (cf. graphique G5.9). Depuis 2014 (6,7%), il a de nouveau augmenté. Dans le même temps, le revenu disponible du groupe de revenu le plus faible (les 10% les plus faibles de la répartition des revenus) a diminué.

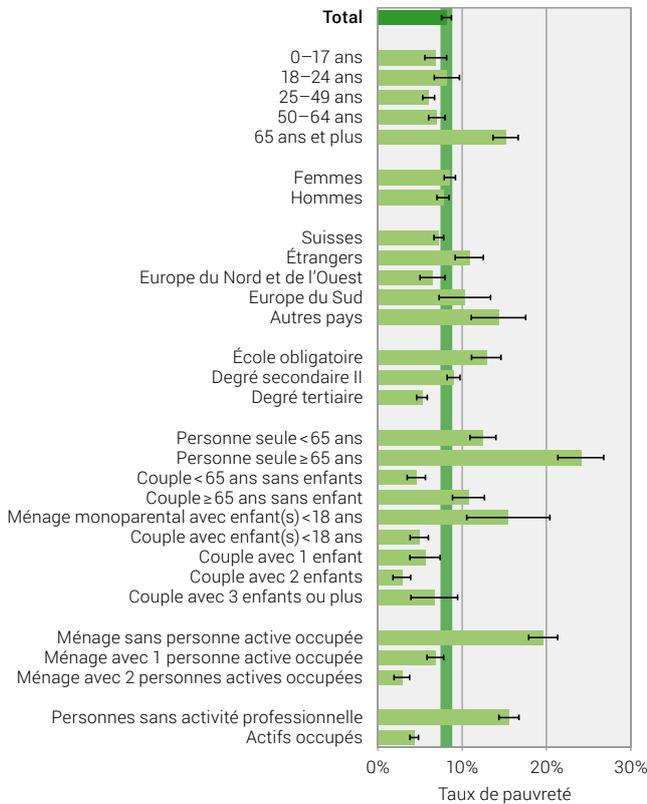
Une augmentation supérieure à la moyenne a été enregistrée en particulier pour les étrangers qui ne viennent pas d'Europe du Nord, de l'Ouest ou du Sud («autres pays»). Leur taux de pauvreté a plus que doublé, passant de 5,9% à 14,3%, et a aussi augmenté de façon marquée chez les personnes majoritairement actives (4,0% contre 10,6%). En revanche, le taux de pauvreté des suisses actifs occupés est resté stable.

⁵ Les personnes actives occupées correspondent ici aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont exercé une activité dépendante ou indépendante durant plus de la moitié des mois (statut d'activité le plus fréquent).

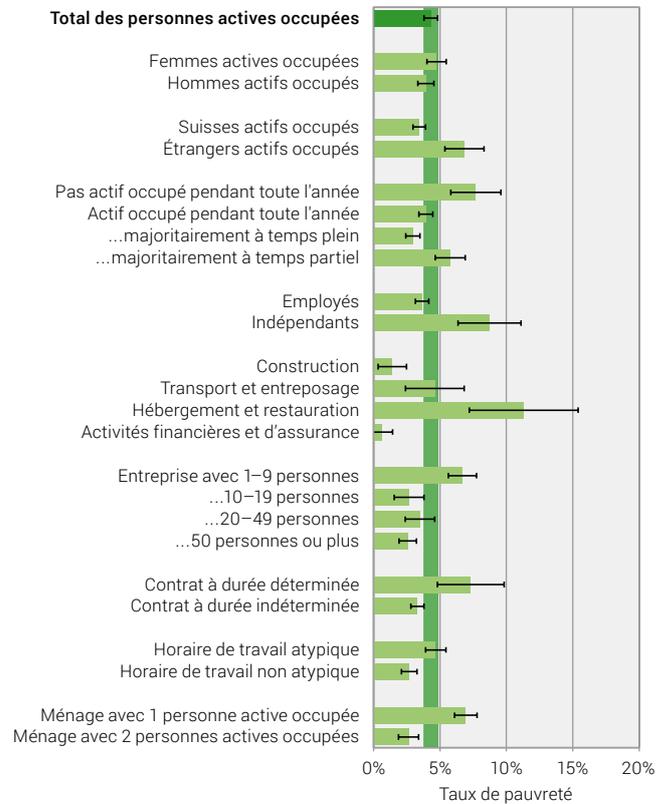
Taux de pauvreté de la population totale et de la population active occupée, selon différentes caractéristiques, en 2017

G5.8

Population totale



Personnes actives occupées



Intervalles de confiance (95%)

Le taux de pauvreté est calculé sur la base du revenu, indépendamment de la fortune éventuelle. Les variables portant sur la formation et le marché du travail ne sont relevées que pour les personnes de 18 ans et plus. Sont considérées comme des enfants les personnes âgées de moins de 25 ans qui vivent avec leur père et/ou leur mère. Les personnes actives occupées correspondent ici aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont exercé une activité dépendante ou indépendante durant plus de la moitié des mois (statut d'activité le plus fréquent). Est considéré comme travail atypique tout travail pendant la nuit et/ou le week-end et/ou avec des horaires de travail irréguliers.

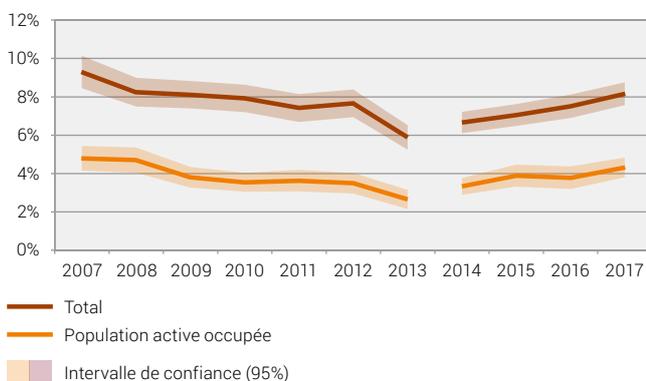
Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), version 3.6.2019, sans prise en compte du loyer fictif

© OFS 2019

Évolution du taux de pauvreté, de 2007 à 2017

Population totale et population active occupée

G5.9



Suite à des adaptations méthodologiques de la base de données SILC, tous les indicateurs à partir de SILC 2014 ne sont plus directement comparables avec les années précédentes. Les personnes actives occupées correspondent ici aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont exercé une activité dépendante ou indépendante durant plus de la moitié des mois (statut d'activité le plus fréquent).

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), sans prise en compte du loyer fictif

© OFS 2019

5.4 Approche par les ressources financières: pauvreté avant transferts sociaux

Les transferts sociaux, c'est-à-dire les prestations de soutien que les institutions versent à des ménages privés, contribuent de manière déterminante à contenir la pauvreté en Suisse: sans eux, le taux de pauvreté serait plus de deux fois plus élevé. Par contre, ils ne changent pratiquement rien aux facteurs de risque de pauvreté.

Un taux de pauvreté divisé par deux

Le taux de pauvreté avant transferts sociaux mesure la part de la population qui serait touchée par la pauvreté si elle n'avait bénéficié d'aucun transfert social (rentes de vieillesse et de survivants, allocations familiales, rentes d'invalidité, réductions des primes d'assurance-maladie, aide sociale ou indemnités journalières de l'assurance-chômage par ex.) Dans ce cas de figure hypothétique, presque un tiers (31,1%) de la population suisse aurait été considérée comme pauvre en 2017 (cf. graphique G5.10). Si l'on inclut dans le revenu les rentes de vieillesse et de survivants, ce taux tombe à 16,9%; et après prise en compte de tous les transferts sociaux, il n'est plus que de 8,2%. Les transferts sociaux réduisent donc fortement la part de la population suisse qui est pauvre en termes de revenu.

Quatre personnes sur cinq bénéficient de transferts sociaux

Étant donné qu'en Suisse, nombre de transferts sociaux sont alloués indépendamment du besoin, ils sont très répandus: presque deux tiers des personnes vivent dans des ménages touchant au moins une prestation sociale au sens strict (c'est-à-dire sans les rentes de vieillesse et de survivants, cf. graphique G5.11). Et ce taux atteint plus que 80% si l'on prend en compte les rentes de vieillesse et de survivants. Le type de prestation perçue est étroitement lié à l'âge: chez les personnes de 65 ans et plus, les rentes de vieillesse dominent nettement, tandis que les personnes en âge de travailler bénéficient plus souvent d'allocations familiales, de prestations visant à lutter contre l'exclusion sociale ou d'indemnités journalières de l'assurance-chômage.

L'importance considérable des rentes de vieillesse pour les personnes de 65 ans et plus se reflète dans le taux de pauvreté particulièrement élevé avant transferts sociaux dans ce groupe de population: sans ces derniers, 85,8% des retraités seraient pauvres en termes de revenu, un taux qui est de 15,2% après transferts. Cette très forte diminution du taux de pauvreté de la population âgée est presque exclusivement le fait des rentes vieillesse et survivants des 1^{er} et 2^e piliers. Ces rentes sont dans bien des cas la seule source substantielle de revenu pour les personnes de 65 ans et plus.

Des groupes à risque qui varient peu

Chez les personnes en âge de travailler par contre, les rentes de vieillesse ne jouent, de par leur nature, presque aucun rôle. Par la suite, nous nous limiterons donc au taux de pauvreté avant transferts sociaux au sens strict: les rentes de vieillesse et de survivants n'y sont pas considérées comme des transferts sociaux, mais comme des revenus. La question essentielle ici est de savoir si les groupes de population identifiés comme étant particulièrement vulnérables sont les mêmes avec et sans transferts sociaux, ou si ces transferts produisent des déplacements des risques.

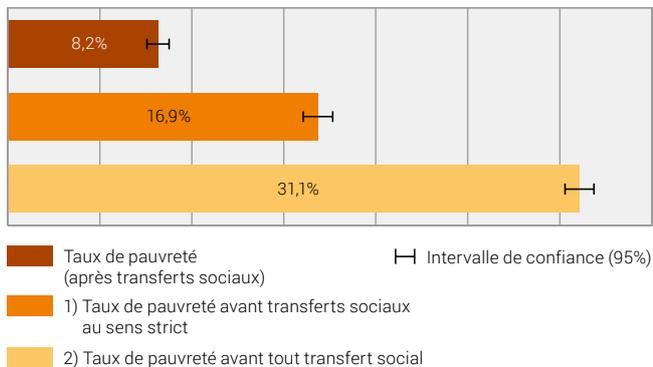
L'analyse montre que les taux de pauvreté des divers groupes réagissent différemment aux transferts sociaux au sens strict (cf. graphique G5.12). Sans transferts sociaux, un tiers (33,2%) des personnes provenant des «autres pays» ainsi qu'un quart (25,3%) de celles d'Europe du Sud seraient touchés par la pauvreté: après transferts sociaux, ces taux tombent à respectivement 14,3% et 10,3% et ne se distinguent plus nettement l'un de l'autre.

Les transferts sociaux limitent aussi l'influence du niveau de formation et du statut professionnel sur le risque de pauvreté. De plus, ils font davantage diminuer la pauvreté des ménages avec enfants que celle des ménages comparables sans enfants.

Dans l'ensemble, les transferts sociaux exercent un effet compensatoire en Suisse, mais ne modifient que très peu la structure de la population identifiée comme pauvre. S'ils entraînent une nette baisse du taux de pauvreté dans de nombreux groupes, il reste que ceux-ci, même après transferts sociaux, présentent encore souvent un taux de pauvreté supérieur à celui de la population totale. Avant comme après les transferts sociaux, un bas niveau de formation et une intégration insuffisante sur le marché du travail représentent les principaux facteurs de risque de pauvreté en Suisse.

Taux de pauvreté avant et après transferts sociaux, en 2017

Population totale G5.10

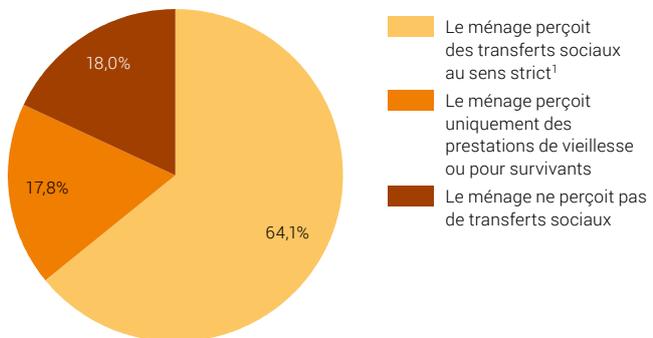


Les transferts sociaux au sens strict comprennent tous les transferts sociaux à l'exception des prestations de vieillesse et pour survivants. En conséquence, la variante 1 considère les prestations de vieillesse et pour survivants (PC comprises) dans le revenu du ménage et non comme des transferts sociaux. Dans la variante 2) en revanche, toutes les prestations de transferts sociaux sont déduites du revenu disponible du ménage.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), version 3.6.2019, sans prise en compte du loyer fictif © OFS 2019

Part de personnes vivant dans des ménages touchant des transferts sociaux, en 2017

Population totale G5.11

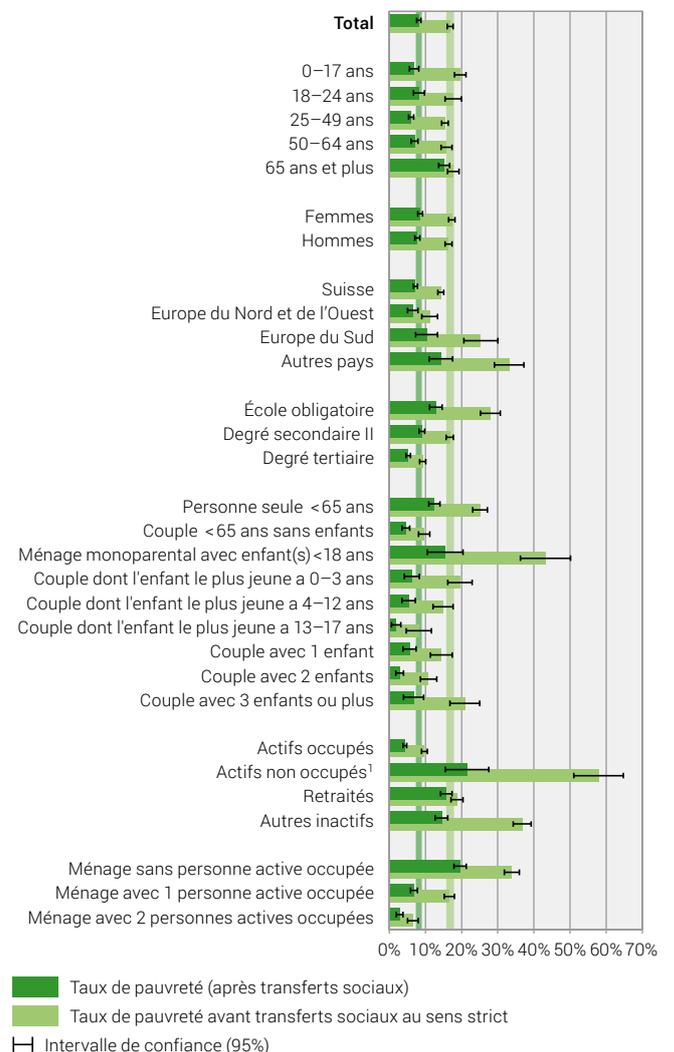


¹ y compris les personnes touchant à la fois des transferts sociaux au sens strict et des prestations de vieillesse ou pour survivants. Les transferts sociaux au sens strict comprennent tous les transferts sociaux à l'exception des prestations de vieillesse et pour survivants.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), version 3.6.2019, sans prise en compte du loyer fictif © OFS 2019

Taux de pauvreté avant et après transferts sociaux, en 2017

Selon différentes caractéristiques G5.12



¹ Cette valeur repose sur un faible nombre de cas et doit donc être interprétée avec prudence. Les deux taux de pauvreté sont calculés sur la base du revenu, indépendamment de la fortune éventuelle. Dans le taux de pauvreté avant transferts sociaux au sens strict, les prestations de vieillesse et pour survivants (PC comprises) sont comptées dans le revenu du ménage et ne sont donc pas considérées comme des transferts sociaux.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), version 3.6.2019, sans prise en compte du loyer fictif © OFS 2019

5.5 Approche par les conditions de vie

Parmi les groupes à risque analysés, les personnes au chômage sont les plus touchées par les difficultés financières et une mauvaise qualité de l'habitat, facteurs qui se traduisent, sur le plan subjectif, par une insatisfaction particulièrement élevée face à leurs conditions financières et de logement et par de fréquents symptômes d'inquiétude.

Problèmes objectifs et subjectifs vont de pair

Ce chapitre aborde la situation des groupes à risque dans différents domaines de l'existence tels que la situation financière, le logement, le travail et la formation, la santé, les relations sociales, la participation sociale et politiques, la sécurité personnelle et le bien-être. Ces domaines sont analysés à l'aide d'indicateurs⁶ à la fois objectifs et subjectifs dont plusieurs ont été présentés séparément dans les chapitres précédents. Pour tous les indicateurs, il existe des seuils prédéfinis qui indiquent des situations défavorables. Le fait de se trouver en dessous de ces seuils dans un ou plusieurs domaines est signe de déficits ou de problèmes, les problèmes objectifs étant corollaires de mauvaises conditions de vie et les problèmes subjectifs d'un manque de bien-être⁷.

Afin d'obtenir une vue d'ensemble de l'interaction entre ces deux aspects, les groupes à problèmes et d'autres groupes choisis sont présentés graphiquement dans un système de coordonnées (cf. graphique G5.13). L'axe horizontal décrit le cumul de problèmes objectifs, le vertical celui des problèmes subjectifs. Les pourcentages des personnes cumulant des problèmes dans l'ensemble de la population correspondent au point zéro.

En 2016, on remarque tout d'abord que les problèmes objectifs vont de pair avec les problèmes subjectifs: lorsque les personnes font face à trois problèmes objectifs de manière plus importante que le reste de la population c'est aussi le cas dans le domaine subjectif. On note toutefois que, de manière générale, les écarts par rapport à l'ensemble de la population sont les plus importants pour les personnes à faibles revenus, celles sans formation post-obligatoire et les personnes au chômage (cf. graphique G5.14). Ces derniers sont les plus nombreux à cumuler des désavantages autant au niveau subjectif qu'objectif.

Cumul des désavantages pour les personnes au chômage, à faibles revenus et sans formation postobligatoire

On retrouve ici, à peu de chose près, les mêmes groupes désavantagés que dans les chapitres précédents. C'est ce qui ressort également du graphique G5.14 qui considère quatre situations de cumuls de désavantages. Si dans l'ensemble de la population, 3,6% cumulent des désavantages à la fois objectifs et subjectifs, cette proportion est particulièrement élevée pour les personnes au chômage (17,5%). De plus, ceux-ci sont particulièrement touchés par les cumuls de problèmes objectifs (35,0% cumulent uniquement des désavantages objectifs, contre 10,1% dans la population totale).

On retrouve ensuite les personnes à faibles revenus et celles sans formation postobligatoire, avec un écart un peu moins important par rapport à la population totale pour les deux approches. Plus d'une personne sur dix cumulent toutefois des désavantages à la fois objectifs et subjectifs dans ces deux groupes à risque. Toujours en dessus du reste de la population quant à la part cumulant des problèmes objectifs et subjectifs, les personnes non actives, celles vivant seules ainsi que les ressortissants étrangers et les ménages monoparentaux. Ces derniers se distinguent surtout par la forte proportion cumulant des problèmes objectifs, environ deux fois plus élevée que dans l'ensemble de la population. Ces problèmes n'affectent cependant que légèrement leur bien-être subjectif. Ceci vaut également pour les étrangers, dans une moindre mesure.

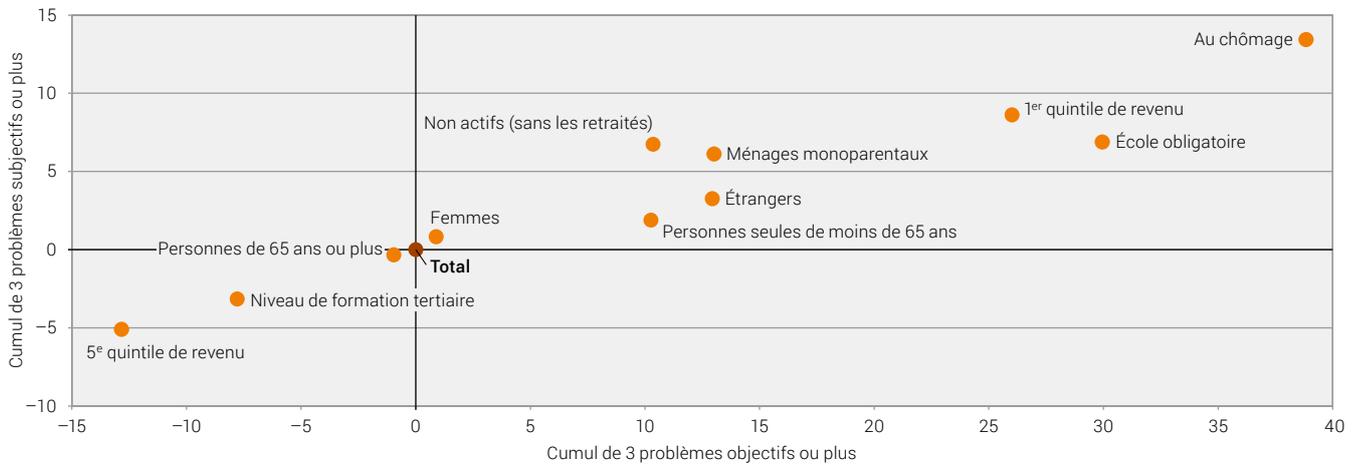
⁶ Pour une vue d'ensemble des indicateurs et des seuils utilisés, se référer à OFS (2016), pp. 29–30. La méthodologie de l'enquête SILC ayant changé en 2014, les résultats qui y sont présentés ne sont toutefois pas directement comparables avec ceux de 2016 discutés dans le présent rapport.

⁷ Exemple de problèmes objectifs: «Surcharge des coûts du logement»: Les coûts totaux de logement représentent plus de 40% du revenu disponible. Exemple de problèmes subjectifs: «Insatisfait du logement»: Le résultat pour la satisfaction concernant le logement se situe dans la partie inférieure de l'échelle 0–10 (valeurs comprises entre 0 et 5).

Cumul de problèmes objectifs et subjectifs dans différents groupes de population, en 2016

Différence par rapport à la population totale en points de pourcentage (population totale=0)

G5.13



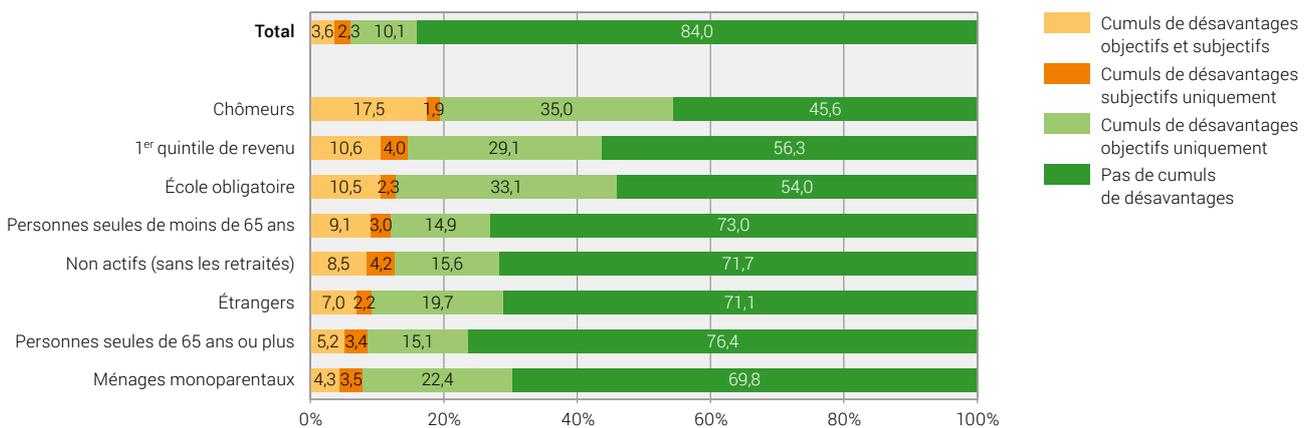
Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), version 24.01.2018, sans loyer fictif

© OFS 2019

Déprivation¹ parmi les groupes de population les plus défavorisés, en 2016

Population résidante de 16 ans et plus

G5.14



¹ cumul d'au moins 3 problèmes objectifs et/ou subjectifs

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), version 24.01.2018, sans loyer fictif

© OFS 2019

Glossaire

Bas salaires (ESS)

La définition de bas salaire s'inscrit dans une approche statistique définie au niveau international (EUROSTAT, OCDE). Un emploi est considéré «à bas salaire» lorsque la rémunération recalculée sur la base d'un équivalent plein temps de 40 heures par semaine est inférieure aux deux tiers du salaire brut médian, c'est-à-dire inférieure à 4335 francs bruts par mois pour l'année 2016.

Branche

Une branche (ou branche d'activité) est un ensemble d'unités de production homogènes qui fabriquent des produits (ou proposent des services) appartenant à une catégorie donnée dans une nomenclature des activités économiques (p. ex. la Nomenclature générale des activités économiques, NOGA).

Chômeurs au sens du BIT

Sont considérées comme chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) les personnes âgées de 15 à 74 ans, qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence, qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et qui étaient disponibles pour travailler. Cette définition est conforme aux recommandations du BIT et de l'OCDE et à la définition d'EUROSTAT.

Chômeurs inscrits au sens du SECO

Sont considérées comme chômeurs inscrits les personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et qui sont immédiatement disponibles en vue d'un placement, indifféremment du fait qu'elles touchent ou non une indemnité de chômage.

Cumul de désavantages (cumul de problèmes)

L'analyse du cumul de désavantages repose sur une sélection de 9 indicateurs objectifs dans les domaines – situation financière, logement, travail et formation, santé, relations sociales et sécurité personnelle – et de 7 indicateurs subjectifs dans les domaines – situation financière, logement, santé, relations sociales, participation sociale et politique, sécurité personnelle ainsi que bien-être subjectif. Il y a cumul de désavantages lorsqu'une personne présente un déficit dans au moins trois indicateurs objectifs ou trois indicateurs subjectifs. Ce seuil a été fixé selon des considérations purement empiriques.

Dépenses de consommation

Pour la structure des dépenses de consommation, l'EBM se fonde sur la classification COICOP des fonctions de consommation des ménages. Cette classification, élaborée par la division de la statistique des Nations unies, répartit la consommation en douze groupes principaux, repris exactement dans le présent rapport:

1. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées;
2. Boissons alcoolisées et tabacs;
3. Vêtements et chaussures;
4. Logement et énergie;
5. Ameublement, équipement et entretien du ménage;
6. Santé;
7. Transports;
8. Communications;
9. Loisirs et culture;
10. Restauration et services d'hébergement;
11. Frais d'écolage et de formation;
12. Autres biens et services.

Détresse psychologique

La détresse psychologique est mesurée au moyen d'un indice fondé sur le Mental Health Inventory. Il s'agit de relever, pour les quatre dernières semaines écoulées, dans quelle mesure une personne a été nerveuse, a eu un cafard tel que rien ne peut lui remonter le moral, s'est sentie abattue ou déprimée, ou au contraire s'est sentie calme, paisible ou heureuse. À partir des valeurs constatées, on peut ensuite estimer l'intensité de la détresse psychologique (élevée, moyenne, faible).

Domaines de la protection sociale

Au sein des CGPS, les domaines de la protection sociale correspondent aux catégories de besoins et de risques que les prestations sociales visent à couvrir. Huit domaines de protection sociale sont prévus: maladie/soins de santé, invalidité, vieillesse, survie, famille/enfants, chômage, logement et exclusion sociale (non classée ailleurs). L'enseignement n'est pas considéré comme domaine de protection sociale. Le domaine de l'exclusion sociale comprend les prestations en espèces ou en nature, spécifiquement destinées à lutter contre l'exclusion sociale et qui ne sont pas couvertes par un autre domaine. La plupart des dépenses pour l'aide sociale et pour la politique en matière d'asile et de réfugié est classé sous le domaine de l'exclusion sociale. Dans la méthodologie d'EUROSTAT, les domaines de protection sociale sont appelés «fonctions».

Emplois équivalents plein temps

Les emplois équivalents plein temps résultent de la conversion du volume de travail (mesuré en termes d'emplois ou d'heures de travail) en emplois à plein temps. Le nombre d'emplois équivalents plein temps se définit comme le nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans les emplois à plein temps.

Intervalle de confiance

Comme les enquêtes par échantillonnage ne contiennent qu'une partie de la population d'intérêt (l'ensemble fondamental), il y a forcément une incertitude sur les résultats. Cette incertitude dépend de la taille de l'échantillon, du taux de sondage et de réponse, et aussi de la dispersion la variable d'intérêt dans la population. Si l'enquête est basée sur un échantillonnage aléatoire – ce qui est toujours le cas à l'Office fédéral de la statistique – il est possible de quantifier l'incertitude en calculant un intervalle de confiance dont les bornes sont d'autant plus éloignées que l'imprécision des résultats est grande. Un intervalle de confiance dépend de son «niveau de confiance», le plus souvent fixé à 95%. Si nous supposons que le paramètre à estimer se trouve dans l'intervalle de confiance, notre risque d'erreur est limité à long terme à 5%. Plus précisément, cela signifie que, si l'enquête était répétée un grand nombre de fois indépendamment et dans les mêmes conditions, 95% en moyenne des intervalles obtenus contiendraient effectivement le paramètre. En pratique, néanmoins, on ne répète pas l'enquête. La définition de l'intervalle de confiance implique donc qu'il n'est pas totalement exclu – mais improbable – que certains des intervalles de confiance calculés ne contiennent pas le paramètre. Si la valeur estimée ponctuelle se trouve au milieu de l'intervalle de confiance, on parle d'un intervalle symétrique. Dans le cas contraire l'intervalle est asymétrique. Par exemple pour les quantiles, on donne généralement des intervalles de confiance asymétriques.

Médiane

La médiane, ou valeur centrale, divise les valeurs observées, classées par ordre de grandeur, en deux moitiés égales. Une moitié est au-dessus de la médiane, l'autre moitié au-dessous.

Pauvreté

Le taux de pauvreté se rapporte à un seuil «absolu»: sont considérées comme pauvres les personnes qui n'ont pas les moyens financiers d'acquiescer les biens et les services nécessaires à une vie sociale intégrée. Seuls leurs revenus sont pris en compte, sans considération de leur fortune éventuelle (pauvreté en termes de revenu). Le seuil de pauvreté est calculé d'après les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), qui prévoient une somme forfaitaire pour l'entretien des personnes, une somme pour les frais de logement et 100 francs par mois et par personne à partir de 16 ans pour d'autres frais. En 2016, le seuil de pauvreté était en moyenne de 2247 francs par mois pour une personne seule et de 3981 francs par mois pour deux adultes avec deux enfants. Si le revenu disponible d'un ménage est au-dessous du seuil de pauvreté, tous les membres de ce ménage sont considérés comme pauvres (en termes de revenu).

Personnes actives occupées

Sont considérées comme actives occupées les personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence:

- ont travaillé au moins une heure contre rémunération;
- ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail (absence pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou indépendant;
- ou qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées;

Sont compris dans cette définition, indépendamment du lieu où s'exerce l'activité (dans une entreprise, à domicile ou dans un ménage privé): les salariés, les indépendants, les collaborateurs familiaux d'entreprises familiales, les apprentis, les recrues, sous-officiers et officiers qui, pendant l'école de recrues ou le service d'avancement conservent leur place et leur contrat de travail, les écoliers et les étudiants qui exercent une activité parallèlement à leurs études et les retraités qui continuent de travailler. Les personnes accomplissant uniquement du travail ménager dans leur propre ménage, des activités d'entraide non rémunérées ou d'autres activités bénévoles ne sont pas considérées comme actives occupées.

Personnes handicapées au sens de la loi sur l'égalité

L'OFS définit les «Personnes handicapées au sens de la loi sur l'égalité» comme les personnes qui ont un problème de santé durable et qui se disent limitées (fortement ou pas fortement) dans les activités de la vie ordinaire. La loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) décrit le handicap comme les limitations et restrictions qu'une personne rencontre dans sa pleine participation à la vie sociale en raison d'une déficience ou d'un problème de santé de longue durée. Cette définition repose sur une conception sociale du handicap (je ne peux pas me déplacer librement), qui est différente de la conception individuelle/médicale (je suis paraplégique). Elle se base sur une auto-déclaration des personnes interviewées, la personne concernée étant, selon cette conception, la plus à même de dire si elle est handicapée ou pas.

Cette définition englobe davantage de personnes que celle de l'invalidité. L'invalidité est définie par le droit des assurances sociales comme une «incapacité de gain totale ou partielle qui est présumée permanente ou de longue durée». Elle repose sur des critères médicaux et de marché du travail évalués par des experts. Elle ne concerne qu'une partie des personnes handicapées: une personne handicapée qui est active professionnellement n'est pas considérée comme invalide. Selon les sources et les définitions, on estime entre 220 000 (invalidité) et 1,8 million (définitions sociales) les personnes pouvant être considérées comme handicapées en Suisse.

Population active

La population active est constituée des personnes actives occupée – donc celles exerçant une activité lucrative – ainsi que des chômeurs au sens du BIT – celles recherchant activement un emploi et étant disponibles à court terme.

Population résidente permanente

La population résidente permanente comprend les personnes de nationalité suisse ayant leur domicile principal en Suisse et les personnes de nationalité étrangère titulaires d'une autorisation de résidence d'au moins 12 mois ou séjournant en Suisse depuis au moins 12 mois: titulaires d'une autorisation d'établissement, titulaires d'une autorisation de séjour (y c. les réfugiés reconnus), titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée totalisant au moins 12 mois de séjour en Suisse, personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de séjour en Suisse, diplomates et fonctionnaires internationaux (y c. les membres de leurs familles).

Production

Activité économique organisée dans le cadre d'une entreprise pour produire des biens et des services. Les processus naturels non contrôlés par l'homme ou qui se produisent sans intervention humaine (p. ex. l'accroissement naturel d'une population d'animaux sauvages) ne font pas partie de la production.

Produit intérieur brut

Le produit intérieur brut (PIB) est une grandeur de référence pour mesurer l'activité économique d'un pays. Le PIB est la somme des valeurs ajoutées créées par les agents économiques résidents, plus les impôts, moins les subventions sur les produits. Le PIB est calculé à prix courants et aux prix de l'année précédente. Son évolution aux prix de l'année précédente correspond à la croissance économique.

Protection sociale

La protection sociale telle que définie par les CGPS comprend l'ensemble des interventions d'organismes publics ou privés destinées à soulager les ménages face à des risques et des besoins de nature sociale. Les prestations sociales sont ainsi classifiées selon leurs buts (risque et besoins couverts) comme par exemple l'invalidité, la vieillesse ou le chômage (cf. domaines de la protection sociale). Ces interventions doivent répondre au critère de solidarité sociale (effet de redistribution) ou elles doivent être obligatoires en vertu d'une loi ou d'une convention collective. Concrètement, la protection sociale en Suisse comprend les assurances sociales et les prestations sociales sous condition de ressources, mais aussi le financement publiques d'hôpitaux et d'autres subventions pour des buts sociaux, ainsi que les prestations des organisations sans but lucratif. L'OFS ne fait pas de distinction entre la notion de protection sociale et la notion de sécurité sociale.

Rapport interquintile S80/S20

Rapport entre les revenus des 20% les plus riches et les revenus des 20% les plus pauvres d'une population. Plus le rapport est éloigné de 1, plus la répartition des revenus entre ces deux groupes de population est inégalitaire.

Régime de protection sociale

Le régime de protection sociale est l'unité d'observation des CGPS. En principe, un régime correspond à un corps de règles distinct qui régit l'octroi de prestations sociales et leur financement. Ces dispositions se présentent typiquement sous la forme de lois, d'ordonnances ou de conventions collectives. Un régime réalise son but grâce à une ou plusieurs unités institutionnelles, responsables de l'octroi effectif des prestations aux ayants droit. Par exemple, le régime de prévoyance professionnelle (PP) s'appuie sur de nombreuses caisses de pensions. En Suisse, les régimes sont très nombreux, car la protection sociale n'est pas du seul ressort de la Confédération, mais aussi des cantons et des communes, sans parler des nombreuses organisations sans but lucratif. Pour l'établissement des CGPS, les régimes cantonaux, communaux et les organisations sans but lucratif ont été partiellement regroupés. L'aide sociale économique, par exemple, est réglée au niveau cantonal, elle est cependant considérée comme un régime unique dans les CGPS. Les CGPS décrivent ainsi les finances de 34 régimes

Revenu brut du ménage

Ensemble de tous les revenus de tous les membres du ménage (revenus d'une activité dépendante ou indépendante, rentes et transferts sociaux, revenus de la fortune, pensions alimentaires et autres revenus de transfert issus d'autres ménages). Les données sur les revenus de l'enquête SILC 2016 se rapportent à l'année 2015.

Revenu disponible du ménage

Le revenu disponible se calcule à partir du revenu brut, dont on soustrait les dépenses de transfert obligatoires: cotisations aux assurances sociales, impôts, primes d'assurance maladie (assurance de base), pensions alimentaires et autres contributions d'entretien versées.

Revenu équivalent (primaire, brut ou disponible)

Le revenu équivalent (primaire, brut ou disponible) est calculé à partir du revenu (primaire, brut ou disponible) du ménage en considérant le nombre de personnes qui le composent. Pour tenir compte des économies d'échelle (une famille de quatre personnes ne dépense pas quatre fois plus qu'une personne seule pour s'assurer le même niveau de vie), on utilise une échelle d'équivalence: la personne la plus âgée du ménage reçoit le coefficient 1; chaque personne de 14 ans ou plus, le coefficient 0,5; chaque enfant de moins de 14 ans, le coefficient 0,3 (échelle OCDE «modifiée»). La somme des coefficients constitue la taille d'équivalence du ménage.

Revenu primaire

Dans l'enquête sur le budget des ménages, le revenu primaire d'un ménage est défini comme la somme des revenus du travail (avec les cotisations sociales du salarié mais sans celles de l'employeur), des revenus de la fortune et des revenus de la location de tous les membres du ménage. Le revenu primaire se calcule à partir du revenu brut du ménage, dont on soustrait les prestations de transfert (rentes, prestations sociales et versements monétaires provenant d'autres ménages).

Salaire mensuel brut (ESS)

Les montants indiqués représentent des salaires standardisés, c'est-à-dire qu'il sont calculés sur la base d'un équivalent plein temps de 4 semaines 1/3 à 40 heures de travail.

Les composantes du salaire brut sont le salaire brut du mois d'octobre (y c. les cotisations sociales à la charge de la personne salariée pour les assurances sociales, les prestations en nature, les versements réguliers de primes, de participations au chiffre d'affaires et de commissions), ainsi que les allocations pour le travail en équipe et le travail le dimanche ou de nuit, un douzième du 13^e salaire et un douzième des paiements spéciaux annuels (ou bonus). N'en font pas partie les allocations familiales et les allocations pour enfants.

Secteur économique

L'activité économique se subdivise en trois grands secteurs de production. Le secteur primaire comprend l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Le secteur secondaire comprend l'industrie, les arts et métiers et l'artisanat. Le secteur tertiaire regroupe toutes les activités qui ne relèvent pas clairement des deux secteurs précédents. Il comprend les activités de services des entreprises privées, des entreprises publiques et de l'État: commerce, hôtellerie, restauration, transports publics, banques, assurances, etc.

Transferts sociaux

Versements sociaux aux ménages par des institutions publiques ou privées (État, cantons, communes, Églises, ONG, etc.).

Transferts sociaux au sens strict: ils comprennent les prestations:

- de chômage (indemnités de l'assurance-chômage);
- pour les familles et les enfants (p. ex. allocations familiales, avances sur pensions alimentaires, prestations complémentaires pour familles);
- en cas de maladie et d'invalidité (p. ex. indemnités journalières, rentes d'invalidité, y c. prestations complémentaires [PC]);
- pour encourager la formation (bourses d'études);
- pour réduire le coût du logement (aides au logement);
- pour lutter contre l'exclusion sociale (p. ex. réduction des primes d'assurance-maladie, aide sociale, prestations d'autres institutions: Églises, fonds d'aide privés, organisations caritatives).

Transferts sociaux au sens large: ils comprennent en plus les rentes et pensions acquises par le paiement de cotisations. Elles sont versées:

- aux personnes âgées (rentes de vieillesse des 1^{er} et 2^e piliers, y c. PC);
- aux survivants (rentes de survivant des 1^{er} et 2^e piliers, y c. PC).

Ne sont pas considérés comme des transferts sociaux les pensions alimentaires et autres versements provenant de ménages privés ainsi que les rentes du 3^e pilier et des assurances-vie.

Troubles physiques importants

Troubles physiques importants: avoir «beaucoup» souffert d'au moins quatre maux sur huit durant les quatre dernières semaines (mal de dos, reins; sentiment de faiblesse; mal au ventre, ballonnement; diarrhée, constipation; insomnies, difficulté à s'endormir; maux de tête, douleurs au visage; irrégularité cardiaque; douleur, pression dans la poitrine).

Valeur ajoutée brute

La valeur ajoutée (brute) est la somme des richesses nouvelles produites par une économie. Dans la comptabilité nationale, elle correspond à la valeur de la production moins la consommation intermédiaire.

Bibliographie

- Bertozzi, F., Bonoli, G., & Gay-des-Combes, B. (2005). *La réforme de l'état social en Suisse. Vieillesse, emploi, conflit travail-famille*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Bonoli, G. (2014). Politiques sociales. Dans P. Knoepfel, Y. Papadopoulos, P. Sciarini, A. Vatter, & S. Häusermann (Éds.), *Handbuch der Schweizer Politik* (éd. 5). Zurich: Verlag Neue Zürcher Zeitung.
- Brunetti, A. (2009). Le mécanisme de stabilisation économique de la Confédération. *La Vie économique*, 1.3.2009, pp. 12–15.
- Caritas. (2018). *Sozialalmanach. Wir und die Anderen: Nationalismus*. Lucerne: Caritas.
- Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). (2012). *Recommandations relatives à la forme et au contenu des rapports sur la situation sociale dans les cantons*. Berne: CDAS.
- Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). (2017). *Concepts et normes de calcul de l'aide sociale. 4^e édition avril 2005. Compléments 12/05, 12/07, 12/08, 12/10, 12/12, 12/14, 12/15, 12/16*. https://skos.ch/fileadmin/user_upload/skos_main/public/pdf/richtlinien/Aktuelle_Richtlinien/2017_SKOS-Richtlinien-komplett-f.pdf [22.3.2019].
- Degen, B. (2012). Politique sociale. *Dictionnaire historique de la Suisse*. Berne. <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16577.php> [22.3.2019].
- Ehrler, F., Bühlmann, F., Farago, P., Joye, D., Pasqualina, P.-C., & Suter, C. (2016). *Rapport social 2016: Bien-être*. Zurich: Éditions Seismo.
- Leu, R., Burri, S., & Priester, T. (1997). *Lebensqualität und Armut in der Schweiz* (éd. 2^e). Berne: Paul Haupt.
- Neukomm, S., & Fontana, M.-C. (2016). État et limites des rapports sur la pauvreté en Suisse. *Sécurité sociale CHSS*, 2/2016, pp. 12–15.
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2015a). *Rapport social statistique suisse 2015*. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2015b). *Révision du PIB par habitant. Analyse de l'évolution de 1991 à 2013*. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2016). *Comment se porte la classe moyenne? Analyse de la qualité de vie des groupes à revenus moyens en 2013*. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2017). *Aide sociale au sens large, de 2006 à 2014*. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2018a). *Comptes globaux de la protection sociale – Compte global des assurances sociales. Une brève comparaison*. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2018b). *La formation tout au long de la vie en Suisse. Résultats du Microrecensement de formation de base et formation continue 2016*. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2018c). *La multiactivité en Suisse 2017*. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2018d). *L'activité indépendante en Suisse en 2017*. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2018e). *Transitions après un titre du degré secondaire II et intégration sur le marché du travail. Analyses longitudinales dans le domaine de la formation. Édition 2018*. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2019). *L'enquête suisse sur la structure des salaires 2016*. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS). (2017a). *Rapport annuel: Statistique de l'AI 2016*. Berne: OFAS.
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS). (2017b). *Statistique des assurances sociales suisses 2017*. Berne: OFAS.
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS). (2018). *Perspectives financières de l'AVS jusqu'en 2035*. Berne: OFAS.
- Office fédéral du sport (OFSP), Office fédéral de la santé publique (OFSP), Promotion Santé Suisse, Bureau de prévention des accidents (BPA), Suva, Réseau suisse Santé et Activité physique (2013). *Activité physique et santé*. Macolin: OFSP.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2016). *Society at a Glance 2016: OECD Social Indicators*. Paris: OCDE.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2017). *How's life? 2017. Measuring Well-being*. Paris: OCDE.

Paugam, S. (1998). Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion. Le point de vue sociologique. *Genèses* (31), pp. 138–159.

Priester, T. (1999). Auf dem Weg zu einer Armutsberichterstattung für die Schweiz. In Office fédéral de la statistique (OFS), *Comprendre la pauvreté, pour mieux la combattre. Rapports sur la pauvreté sous l'angle de la statistique*. Neuchâtel: OFS.

Schuwey, C., & Knöpfel, C. (2014). *Neues Handbuch Armut in der Schweiz*. Lucerne: Caritas.

United Nations, Economic and social council (UNECE). (2018). In-depth review of measuring social exclusion. *Outcomes of in-depth reviews carried out by the Bureau of the Conference of European Statisticians in October 2017 and February 2018*. Genève: UNECE. <http://www.unece.org/stats/ces/in-depth-reviews/social-exclusion.html> [22.2.2019].

Zellweger, E., Mabillard, J., & Schusselé Filliétaz, S. (2012). *Les problématiques qui amènent à l'aide sociale et qui empêchent d'en sortir. Etat des lieux des connaissances. Rapport final*. Étude mandatée par l'ARTIAS. Genève: Evaluanda.

Bases de données

Compte global des assurances sociales (CGAS)

Le CGAS se concentre sur neuf branches d'assurance sociale: l'assurance-vieillesse et survivants, l'assurance-invalidité, les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, la prévoyance professionnelle (régime subobligatoire compris), l'assurance obligatoire des soins (à l'exclusion des assurances complémentaires des assureurs-maladie reconnus et des assureurs privés), l'assurance-accidents, l'allocation pour perte de gain (y c. allocation de maternité), l'assurance-chômage et les allocations familiales. Le CGAS est la pièce maîtresse de la statistique des assurances sociales suisses (SAS), dont le champ d'étude s'étend sur l'ensemble des assurances sociales, l'aide sociale et le 3^e pilier. Les principales variables de la SAS sont, les recettes, les dépenses, le capital, le nombre de bénéficiaires de rente, les taux de cotisation et les prestations moyennes.

Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

Les CGPS renseignent principalement sur les finances de la protection sociale. Les CGPS sont basés sur le «Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale» (SESPROS) et les résultats sont comparables sur le plan international. L'OFS établit les CGPS annuellement en s'appuyant sur un grand nombre de sources statistiques. Les CGPS présentent trois volets: le principal concerne les recettes et les dépenses brutes du système, le deuxième renseigne sur la part des prestations nettes (c'est-à-dire, les prestations en espèces brutes moins les impôts et les cotisations sociales), et le troisième porte sur le nombre de bénéficiaires de rentes. À la différence des CGPS, le CGAS publié par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) renseigne de façon détaillée sur les dépenses et les recettes des neuf principales assurances sociales suisses: AVS, AI, PC, PP, AMal, AA, APG, AC et AF.

Comptes nationaux (CN)

Les CN sont une statistique économique de synthèse. Ils décrivent, dans un cadre comptable cohérent, les relations macroéconomiques entre les agents et les secteurs économiques du pays au cours d'une période donnée. Ils reflètent aussi précisément que possible la réalité économique. Ils servent de base à l'analyse de la croissance et de la productivité. Les données des comptes nationaux permettent d'une part de construire des modèles de prévision économique, d'autre part de vérifier empiriquement les théories économiques. Le principal agrégat des comptes nationaux est le PIB. Le PIB est la somme des valeurs ajoutées ou la somme des dépenses de consommation finale de l'économie. Fondé sur le concept intérieur, il se rapporte aux opérations économiques réalisées sur le territoire économique national par tous les agents économiques, résidents ou non.

Enquête sur le budget des ménages (EBM)

Effectuée sous la forme actuelle depuis 1998 (depuis 2000 annuellement avec un échantillon réduit), cette enquête sert à réunir des données détaillées sur les revenus et les dépenses des ménages privés. La taille de l'échantillon annuel de l'Enquête sur le budget des ménages (EBM) (p. ex. 3269 ménages en 2016) ne permettant pas d'effectuer des analyses approfondies de petits groupes de population, on assemble depuis 2000 les données de trois années consécutives pour certaines analyses afin de grossir l'échantillon et d'améliorer la qualité des résultats (on parle alors d'échantillons cumulés).

Enquête suisse sur la population active (ESPA)

L'ESPA est une enquête auprès des personnes qui est réalisée chaque année depuis 1991. Le but principal de l'ESPA est de fournir des données sur la structure de la population active et sur les comportements en matière d'activité professionnelle. Grâce à l'application stricte de définitions internationales, les données de la Suisse peuvent être comparées avec celles des pays de l'OCDE et de l'Union européenne. De 1991 à 2009, l'enquête a été menée au 2^e trimestre uniquement. Depuis 2010, l'ESPA se déroule en continu dans le but de produire des indicateurs trimestriels sur l'offre de travail.

Enquête sur les familles et les générations (EFG)

L'enquête sur les familles et les générations (EFG) a pour objectif de fournir des données sur l'état actuel et l'évolution des familles et plus largement sur les relations entre les générations. Les données collectées servent de base pour l'observation des changements et pour des analyses approfondies. Elles permettent de mieux orienter la politique familiale et la politique des générations en Suisse.

Enquête suisse sur la santé (ESS)

L'enquête suisse sur la santé (ESS) livre des informations sur l'état de santé de la population; sur les comportements en matière de santé ainsi que sur l'utilisation des services de santé. Elle est réalisée tous les cinq ans. Sa périodicité permet d'observer les évolutions dans ce domaine et d'étudier les effets des mesures de politique sanitaire.

Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)

L'enquête sur la structure des salaires (ESS) est un sondage écrit, réalisé tous les deux ans auprès des entreprises en Suisse. Elle permet de décrire régulièrement, à partir de données représentatives, la structure des salaires dans l'ensemble des branches économiques des secteurs secondaire et tertiaire. Elle s'intéresse non seulement à la branche économique et à la taille de l'entreprise concernée, mais aussi aux caractéristiques individuelles des salariés et des postes de travail.

Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)

L'enquête SILC (Enquête sur les revenus et les conditions de vie) est une enquête coordonnée au niveau européen et réalisée chaque année dans plus de 30 pays. Elle a pour objectif d'étudier la distribution des revenus, la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie, au moyen d'indicateurs comparables au niveau européen. En Suisse, l'enquête se base sur un échantillon d'environ 8000 ménages, soit plus de 18 000 personnes, sélectionnées aléatoirement à l'aide du «cadre de sondage de l'OFS pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages». La population de référence est la population résidente permanente vivant dans les ménages privés. Les personnes qui participent à l'enquête sont interrogées durant quatre années consécutives, ce qui permet de décrire dans les grandes lignes leurs parcours individuels et d'étudier l'évolution de leurs conditions de vie.

Indice suisse des salaires (ISS)

L'indice suisse des salaires (ISS) mesure l'évolution annuelle du salaire brut nominal et réel des personnes salariées employées en Suisse. Il permet de calculer à quel rythme ont évolué les salaires nominaux et réels des hommes et des femmes dans l'ensemble de l'économie, dans les secteurs secondaire et tertiaire ou dans telle branche ou regroupement de branches économiques sur une période donnée. L'ISS sert de valeur de référence lors des négociations salariales entre partenaires sociaux. Il entre dans le calcul de revalorisation des rentes de l'assurance vieillesse et invalidité (AVS – AI).

Microrecensement formation de base et formation continue (MZB)

Le microrecensement (MZB) formation de base et formation continue fournit des informations sur les comportements de la population suisse dans le domaine de la formation: formation achevée la plus élevée, formation en cours, formation autonome non institutionnalisée. Les données collectées servent de base à l'observation statistique du secteur de la formation, à la préparation des décisions politiques dans ce domaine et à l'élaboration d'analyses approfondies.

Protection sociale et marché du travail (SESAM)

Cette source est construite sur la base d'un couplage des données de l'ESPA avec des informations extraites des différents registres du domaine des assurances sociales (AVS, AI, PC, AC). L'ESPA traite principalement du thème du marché du travail, mais aussi par ses modules thématiques de la formation, du travail non rémunéré, de la migration ou encore de la sécurité sociale, L'apport des données de registres à chaque enquête ESPA permet d'élargir les analyses dans le domaine de la santé, des revenus, de la retraite ou encore du chômage en croisant les variables SESAM tirées de registres à celles de l'ESPA.

Recensement fédéral de la population (RFP)

Tous les 10 ans, de 1850 à 2000, un recensement a été réalisé par questionnaire auprès de toute la population de la Suisse. Ses résultats permettaient de décrire l'évolution démographique, spatiale, sociale et économique du pays. Ils ont été utilisés dans de nombreux domaines: politique de l'emploi, formation, politique sociale et familiale, protection de l'environnement, transports, aménagement du territoire, promotion économique.

Relevé structurel (RS)

Le relevé structurel (RS) est réalisé depuis 2010 dans le cadre du nouveau système de recensement annuel de la population. Il vise en premier lieu l'observation des structures socioéconomiques et socioculturelles de la population en Suisse.

Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

La statistique des bénéficiaires de l'aide sociale, élaborée et mise sur pied par l'OFS, relève des informations permettant entre autres de déterminer le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, le type de prestation sous condition de ressources octroyée, la durée de l'octroi des soutiens et la structure familiale des bénéficiaires. Cette statistique comble une lacune d'information qui existait auparavant en proposant des résultats détaillés au niveau national, cantonal et régional. Pour la statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale sont relevées les prestations d'aide sociale économique ainsi que des prestations sous condition de ressources octroyées en amont de l'aide sociale. Seules les prestations sociales proposées au niveau cantonal sont prises en compte dans la statistique. Celles au niveau communal n'en font pas partie.

Statistique de l'emploi (STATEM)

Statistique trimestrielle existant depuis 1925, la statistique de l'emploi (STATEM) est une enquête par échantillonnage comprenant 18 000 entreprises (65 000 établissements) des secteurs secondaire et tertiaire avec pour but la production d'indicateurs conjoncturels relatant l'évolution de l'emploi en Suisse.

Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP)

Statistique de l'état et de la structure de la population résidante permanente au 31 décembre d'une année donnée et des mouvements de la population résidante permanente enregistrés pendant l'année civile. En 2010, les mouvements et les bilans de la population ont été produits pour la dernière fois sur la base d'ESPOP, alors que pour l'état et la structure de la population, c'est STATPOP qui sert de référence. À partir de 2011, STATPOP remplace complètement ESPOP.

Statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT)

Statistique annuelle des naissances, des mariages, des divorces, des décès, des reconnaissances de paternité, des adoptions et des partenariats enregistrés, la statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT) est l'une des principales statistiques permettant de suivre l'évolution du mariage et de la famille en Suisse. Elle fournit en outre des données de référence utiles pour STATPOP, les scénarios démographiques et le calcul d'indicateurs démographiques.

Statistique de la population et des ménages (STATPOP)

La statistique de la population et des ménages (STATPOP) est établie dans le cadre du système de recensement annuel de la population. Elle livre des informations sur l'effectif et la structure de la population résidante à la fin de l'année et sur les mouvements de la population pendant l'année en cours. Avec le relevé structurel, elle forme la base de la statistique des ménages.

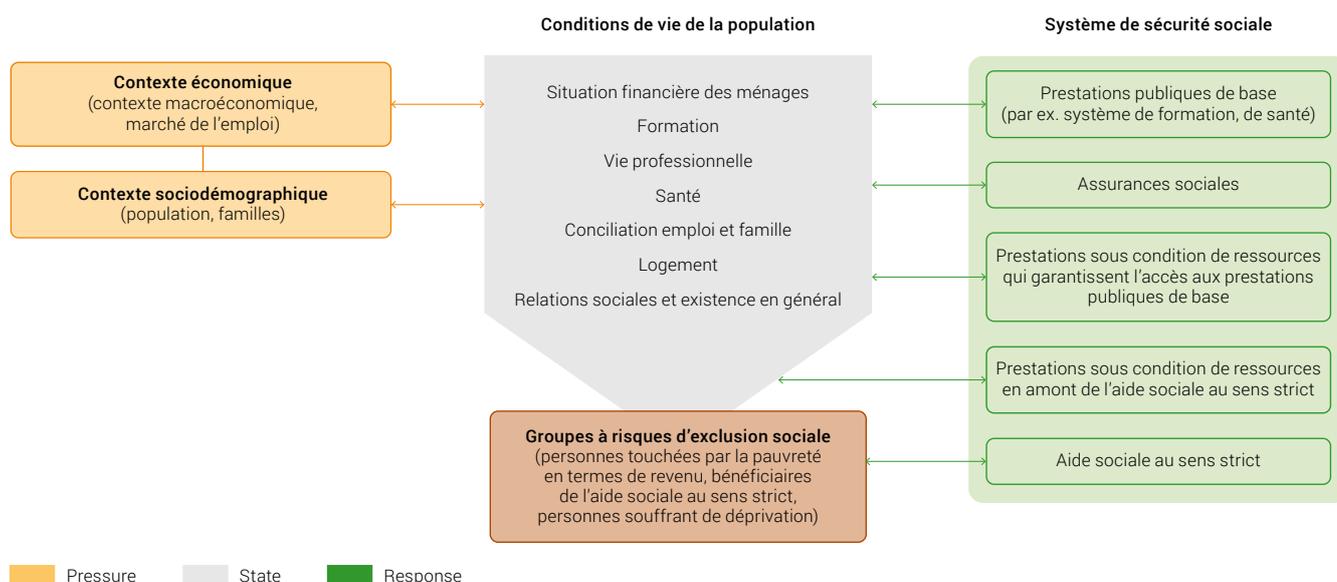
Statistique financière de l'aide sociale au sens large (FIBS)

La statistique financière de l'aide sociale au sens large (FIBS) donne des informations sur les dépenses nettes de l'aide sociale et d'autres prestations sociales sous condition de ressources en Suisse. Elle repose sur des bases de données de la Confédération et sur différentes sources de données cantonales telles que les comptabilités publiques ou les comptes de la péréquation financière. Cette statistique présente les dépenses selon le type de prestations et par canton. Elle met également en évidence la part des coûts pris en charge par la Confédération, les cantons et les communes.

Liste des abréviations et acronymes

AA	Assurance-accident	SECO	Secrétariat d'État à l'économie
AC	Assurance-chômage	SESAM	Protection sociale et marché du travail
AF	Allocations familiales	SESPROS	Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale
AI	Assurance-invalidité	SILC	Enquête sur les revenus et les conditions de vie
Amal	Assurance-maladie	STATEM	Statistique de l'emploi
APG	Allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité	STATPOP	Statistique de la population et des ménages
AVS	Assurance-vieillesse et survivants	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
BEVNAT	Statistique du mouvement naturel de la population	UNECE	United Nations, Economic and social council
BIT	Bureau international du travail	VAB	Valeur ajoutée brute
CDAS	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales		
CGAS	Compte global des assurances sociales		
CGPS	Comptes globaux de la protection sociale		
CN	Comptes nationaux		
COICOP	Classification of Individual Consumption by Purpose		
CSIAS	Conférence suisse des institutions d'action sociale		
EBM	Enquête sur le budget des ménages		
EFG	Enquête sur les familles et les générations		
EPT	Emploi en équivalents plein temps		
ESPA	Enquête suisse sur la population active		
ESPOP	Statistique de l'état annuel de la population		
ESS	Enquête suisse sur la santé		
ESS	Enquête suisse sur la structure des salaires		
EUROSTAT	Office statistique de l'Union européenne		
FIBS	Statistique financière de l'aide sociale au sens large		
FORS	Centre de compétence suisse en sciences sociales		
ISS	Indice suisse des salaires		
LACI	Loi sur l'assurance-chômage		
LHand	Loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées		
LN	Loi sur la nationalité suisse		
MZB	Microrecensement formation de base et formation continue		
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques		
OFAS	Office fédéral des assurances sociales		
OFS	Office fédéral de la statistique		
OFSP	Office fédéral de la santé		
OFSP0	Office fédéral du sport		
PC	Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI		
PIB	Produit intérieur brut		
PP	Prévoyance professionnelle		
RFP	Recensement fédéral de la population		
RS	Relevé structurel		
SAS	Statistique des assurances sociales		

Annexe



Source: OCDE (2016) et Zellweger, Mabillard & Schusselé-Fillietz (2012)

© OFS 2019

Les indicateurs du Rapport social statistique suisse s'organisent autour d'un modèle inspiré de travaux qui expliquent les facteurs du recours à l'aide sociale (Zellweger, Mabillard & Schusselé-Fillietz, 2012) et de l'approche *pressure-state-response* (OCDE, 2016) normalement utilisée dans le domaine de l'environnement mais qui a été appliquée au domaine des politiques sociales. Le modèle de l'OCDE permet d'organiser les indicateurs et de mettre en lumière leurs interconnexions dans le domaine des politiques sociales de manière séquentielle. Cette approche postule que les activités humaines exercent une influence (*pressure*) qui affecte les ressources et les conditions de vie de la population (*state*), ce qui amène la société à organiser des mesures pour faire face à ces changements (*response*). Les quatre dimensions abordées dans ce rapport sont les suivantes :

- **Contexte économique et sociodémographique (*pressure*) :** ces indicateurs sont des indicateurs généraux qui ne sont pas directement des cibles de mesures de politiques sociales. Ils sont utiles pour avoir une idée de l'évolution de manière globale et mettre en place des mesures liées par exemple à la fiscalité ou aux retraites.
- **Conditions de vie de la population (*state*) :** ces indicateurs concernent l'état général de la population dans les différents domaines que les politiques sociales tentent généralement d'influencer directement.
- **Système de sécurité sociale (*response*) :** ces indicateurs représentent la réponse apportée par l'État pour permettre aux individus de faire face à certains risques de l'existence. Il existe divers régimes (les assurances sociales ou les prestations sous condition de ressources) et différents niveaux administratifs (fédéral, cantonal et communal) à l'origine de ces prestations.

- **Groupes à risque d'exclusion sociale (*state*) :** ces indicateurs portent sur les personnes dont les ressources financières et les conditions de vie sont inférieures à certains seuils définis.

Ce modèle doit permettre de comprendre comment s'organisent les indicateurs du Rapport social statistique suisse et sur quelle base théorique celui-ci repose. Il faut toutefois relever que ce rapport n'analyse pas les effets directs qu'ont les différentes dimensions les unes sur les autres, mais présente les indicateurs de manière distincte.

Programme des publications de l'OFS

En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise plusieurs moyens et canaux pour diffuser ses informations statistiques par thème.

Les domaines statistiques

- 00 Bases statistiques et généralités
- 01 Population
- 02 Espace et environnement
- 03 Travail et rémunération
- 04 Économie nationale
- 05 Prix
- 06 Industrie et services
- 07 Agriculture et sylviculture
- 08 Énergie
- 09 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Sécurité sociale
- 14 Santé
- 15 Éducation et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable, disparités régionales et internationales

Les principales publications générales

L'Annuaire statistique de la Suisse



L'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS constitue depuis 1891 l'ouvrage de référence de la statistique suisse. Il englobe les principaux résultats statistiques concernant la population, la société, l'État, l'économie et l'environnement de la Suisse.

Le Mémento statistique de la Suisse



Le mémento statistique résume de manière concise et attrayante les principaux chiffres de l'année. Cette publication gratuite de 52 pages au format A6/5 est disponible en cinq langues (français, allemand, italien, romanche et anglais).

Le site Internet de l'OFS: www.statistique.ch

Le portail «Statistique suisse» est un outil moderne et attrayant vous permettant d'accéder aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

La banque de données des publications pour des informations détaillées

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, vous pouvez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).
www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Publications

Vous souhaitez être parmi les premiers informés?



Abonnez-vous à un Newsmail et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix.
www.news-stat.admin.ch

STAT-TAB: la banque de données statistiques interactive



La banque de données statistiques interactive vous permet d'accéder simplement aux résultats statistiques dont vous avez besoin et de les télécharger dans différents formats.
www.stattab.bfs.admin.ch

Statatlas Suisse: la banque de données régionale avec ses cartes interactives



L'atlas statistique de la Suisse, qui compte plus de 4500 cartes, est un outil moderne donnant une vue d'ensemble des thématiques régionales traitées en Suisse dans les différents domaines de la statistique publique.
www.statatlas-suisse.admin.ch

Pour plus d'informations

Centre d'information statistique

058 463 60 11, info@bfs.admin.ch

Les indicateurs sélectionnés dans le cadre du Rapport social statistique suisse doivent favoriser une meilleure compréhension des conditions dans lesquelles se réalisent et se développent les politiques sociales suisses. Ils sont basés sur des statistiques qui décrivent les principales évolutions économiques et sociodémographiques de la Suisse, les conditions de vie de la population, le système de sécurité sociale et les groupes à risque d'exclusion sociale. Pour l'édition 2019, les indicateurs présentés ont été repensés et réorganisés: on y trouve par exemple des informations supplémentaires sur le logement, sur les risques pour la santé au travail, sur les relations sociales, sur la pauvreté avant et après transferts sociaux ou encore sur le cumul des désavantages dans différents domaines de l'existence.

Le Rapport social statistique suisse a été publié pour la première fois par l'Office fédéral de la statistique en 2011 faisant suite au postulat déposé par le conseiller national Stéphane Rossini (Postulat Rossini. 01.3788-Législature. «Rapport social»). Il est paru une seconde fois en 2015; le présent rapport représente donc la troisième édition.

En ligne

www.statistique.ch

Imprimés

www.statistique.ch

Office fédéral de la statistique

CH-2010 Neuchâtel

order@bfs.admin.ch

tél. 058 463 60 60

Numéro OFS

1201-1900

ISBN

978-3-303-13194-7

La statistique www.la-statistique-compte.ch
compte pour vous.